

# TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## AMÉNAGEMENT DE LA RD 642 ENTRE HAZEBROUCK ET RENESCURE

Etude Eviter, Réduire, Compenser  
Agricole préalable

SERVICE DÉVELOPPEMENT LOCAL  
ET ETUDES



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

# SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

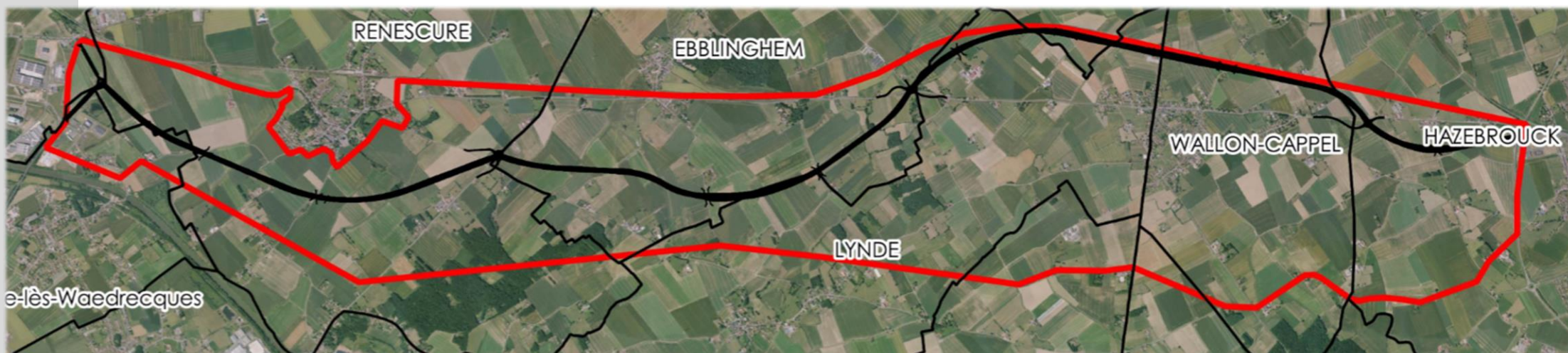


<b>Contexte et Méthodologie</b> .....	<b>3</b>
<b>Partie 1 – Description du projet et délimitation du périmètre</b> .....	<b>8</b>
1. Présentation du projet	
2. Définition des territoires concernés	
<b>Partie 2 – Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné</b> .....	<b>20</b>
1. Caractérisation du territoire agricole sur les périmètres à l'étude	
2. Focus sur les exploitations impactées	
<b>Partie 3 – Etude des effets du projet sur l'économie agricole du territoire</b> .....	<b>62</b>
1. Caractérisation des impacts agricoles du projet sur le territoire	
<b>Partie 4 – Etudes des mesures d'évitement, réduction et compensation des impacts</b> .....	<b>77</b>
1. Le principe « Eviter-Réduire-Compenser »	
2. Mesures d'évitement et de réduction	
3. Estimation de la compensation collective	
4. Pistes de projets de compensation	
<b>Partie 5 – Proposition de mesures de compensation collective et modalités de mise en œuvre</b> .....	<b>94</b>
1. Pistes de réflexion	
2. Proposition de modalités de mise en œuvre	

# CONTEXTE DE L'ÉTUDE

## DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

- ▶ Un linéaire de 14 km entre Arques/Campagne les Wardrecques et Hazebrouck
- ▶ Une emprise DUP de 140 ha, une emprise projet estimée à 85 ha (comprenant le délaissé le long de la voie ferrée ) sur des terres à vocation agricole
- ▶ Une cinquantaine d'exploitants agricoles impactés



# CONTEXTE DE L'ÉTUDE

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La présente étude préalable est élaborée en vertu de l'article **L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime**. L'alinéa 1<sup>er</sup> de cet article dispose que :



« Les **projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés** qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole**, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum :

- Une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné,
- L'étude des effets du projet sur celle-ci,
- Les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

## UN PROJET SOUMIS À ETUDE ERC AGRICOLE

En l'espèce, le projet d'extension remplit les conditions cumulatives définies par l'article D112-1-18 du code rural qui le soumettent à cette étude :

- ▶ **Projet concerné par une évaluation environnementale systématique** => du fait de la taille de son terrain d'assiette (environ 85 ha), soit une surface supérieure au seuil fixé par l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.
- ▶ **Situation en zone à urbaniser, agricole ou naturelle dans le plan local d'urbanisme**, et des surfaces encore affectées ces 3 dernières années à une activité agricole. Cet aspect sera précisé ci-après lors de la description détaillée et de l'analyse de l'état initial de l'économie agricole.
- ▶ **Plus de 3 ha de surface définitivement et irréversiblement pris à l'économie agricole** (Seuil fixé par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2018 pour le département du Nord)

Pour ce faire, **le maître d'ouvrage a mandaté la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais** pour mener cette étude « Eviter, Réduire, Compenser » agricole imposée par le code rural et de la pêche maritime.



# PRESCRIPTIONS DU PLUI



Sources : zonage du PLUI-H approuvé le 27 janvier 2020



Sources : zonage du PLUI-H approuvé le 27 janvier 2020

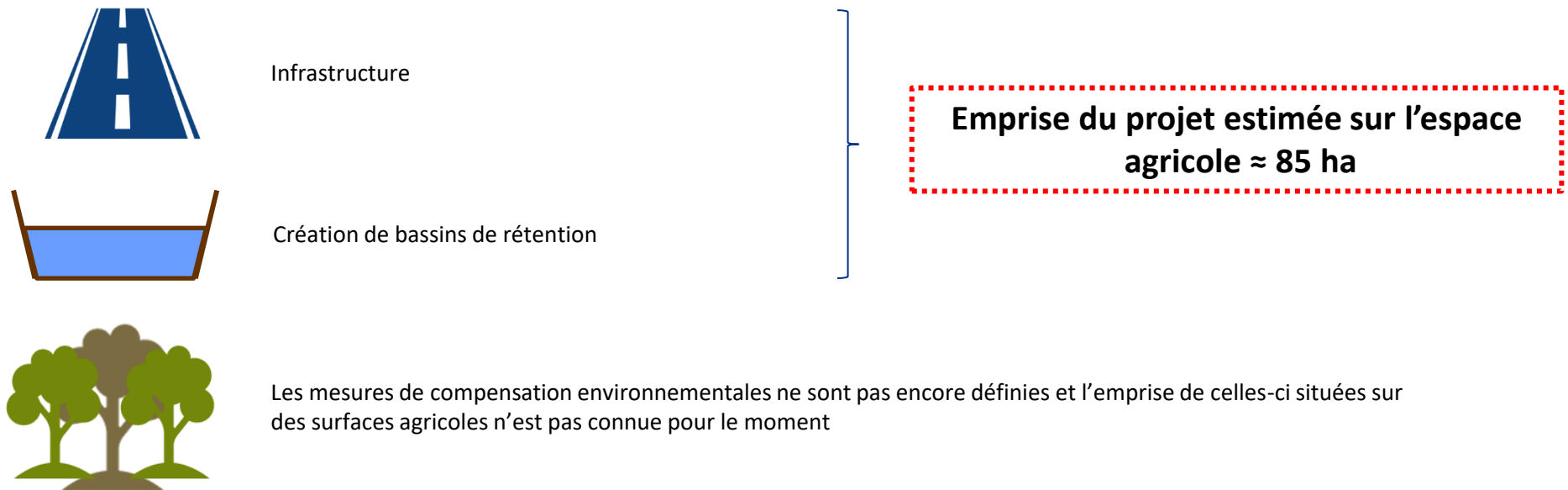
La quasi-totalité de la zone DUP se situe sur des terrains à usage agricole

- Sur la CCFI : les terrains concernés par le projet sont pratiquement tous en Zone Agricole ou en Zone Naturelle
- Sur les communes de Arques et Campagne les Wardrecques : les terrains concernés par le projet sont en Uea1

Environ 97 % de la surface DUP concerne des surfaces agricoles en A ou N au niveau des zonages PLUI

# PRÉSENTATION DES EMPRISES

- ▶ L'étude préalable relative à l'impact sur l'économie agricole a été menée en amont de l'achèvement des études techniques afin de travailler en premier lieu sur l'évitement et la réduction. En effet, au moment où est présentée l'étude, le tracé définitif n'est pas encore figé, y compris au niveau de la localisation des bassins. Ce travail en amont va permettre d'intégrer plus facilement les contraintes et enjeux agricoles, à une échelle fine, au moment de la définition des emprises définitives
- ▶ Dans le cadre de l'étude, l'emprise du projet sur les surfaces agricoles a été évaluée à 85 ha qui correspond à une estimation faite lors des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique. L'emprise définitive sera connue à l'issue des études techniques et de la définition des mesures de compensation environnementales (4,42 ha de zones humides impactées par le projet) en conformité avec le futur SDAGE 2022 - 2027.
- ▶ Les analyses et croisements se basent ainsi pour le moment sur l'emprise DUP, soit une surface de 143 ha



*Cette étude pourra être amenée à évoluer une fois que les emprises définitives auront été déterminées*

# MÉTHODOLOGIE

## COLLECTE DES DONNÉES

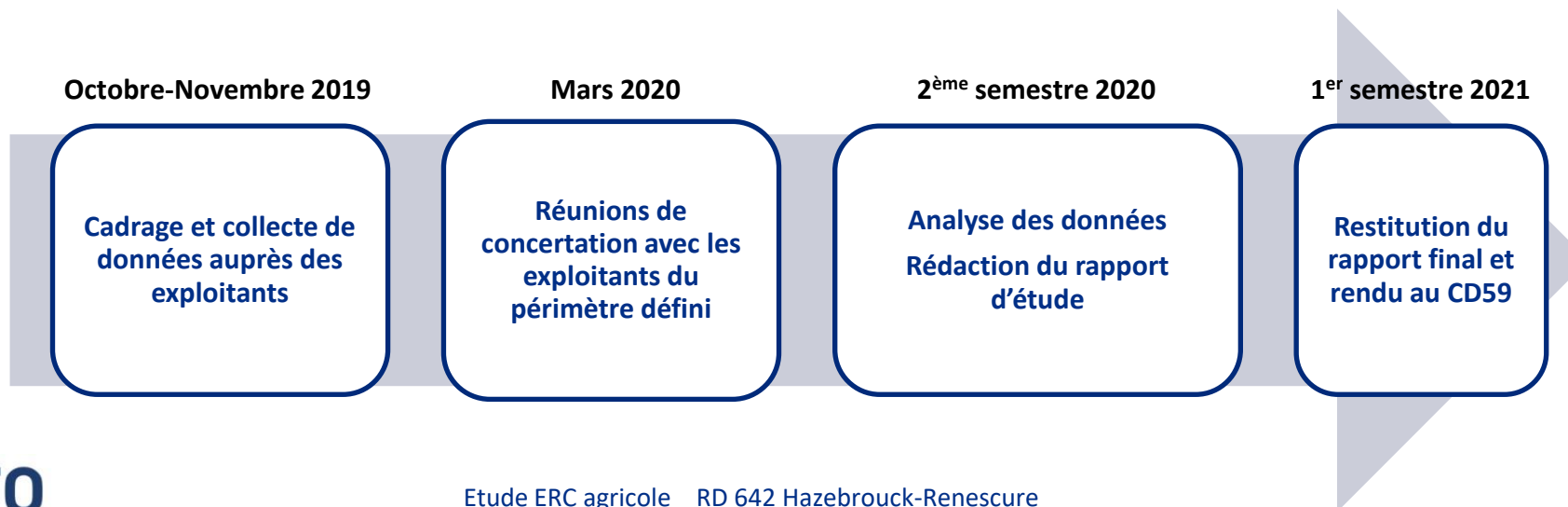
L'étude se base sur les exigences de la CDPENAF du Nord, transmises à la Chambre d'Agriculture sous la forme d'une grille détaillée du contenu attendu. Elle se fonde sur des données provenant de plusieurs sources :

- ▶ Collecte d'informations auprès des exploitants impactés lors de réunions de travail menées fin 2019
- ▶ Données globales issues du diagnostic agricole réalisée en 2017 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ▶ Données statistiques issues de l'INSEE et du Ministère de l'Agriculture (AGRESTE)
- ▶ Données issues de références et indicateurs régionaux
- ▶ Bases de données internes de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- ▶ Mobilisation de connaissances de terrain et des compétences de la Chambre d'Agriculture

## PLANNING

L'étude a eu lieu d'octobre 2019 à mai 2021 avec quatre réunions de lancement fin octobre 2019 et deux réunions de concertation en février/mars 2020

Une interruption a été faite en avril 2020 pour laisser le temps à l'enquête publique. L'étude a été reprise début 2021





## DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU PERIMETRE D'ETUDE

Cette section détaille la raison d'être du projet, ses caractéristiques (notamment foncières) et son inclusion dans les documents d'urbanisme. La méthode d'identification du périmètre d'étude et de compensation sera également décrite (critères). L'analyse de l'économie agricole sur ce périmètre intervient ensuite, suivie d'un focus sur les exploitations impactées.



# PRÉSENTATION DU PROJET

## RAISON D'ÊTRE DU PROJET

- ▶ La RD642, objet de ce dossier, correspond à la partie de l'ex-RN42 située dans le Département du Nord et transférée au Conseil Départemental depuis le 1er janvier 2006. Cette ancienne Route Nationale traverse les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle trouve son origine à la sortie n°11 de l'autoroute A25, après Bailleul, au nord-ouest de Lille. Elle rejoint à son extrémité ouest, l'autoroute A16 à la hauteur de Boulogne sur Mer, après avoir relié et desservi au passage les agglomérations d'Hazebrouck et de Saint-Omer. Elle intercepte également l'autoroute A26 au sud-ouest de l'agglomération Arques - Saint-Omer.
- ▶ Plus précisément, cette liaison se décompose en trois sections :
  - La section ouest (RN 42 dans le Pas-de-Calais), entre Boulogne-sur-Mer et l'A 26 (Wisques, Setques et Leulinghem). Section maintenue dans le réseau routier national et en partie aménagée à 2 x 2 voies.
  - La section centrale (RD 942 du Pas-de-Calais), entre l'A 26 et le département du Nord (Arques-Renescur). Actuellement, le profil de cette route est de type 2 x 2 voies, sauf sur la jonction rocade de Saint-Omer/Limite de département, où le profil est à 7 mètres.
  - La section est (RD 642 du Nord), entre la limite de département et l'A 25. Cette section peut se décomposer en trois sous sections :
    - **La section Hazebrouck - Renescure, objet de cette étude.**
    - Le contournement d'Hazebrouck, dont le profil est à 2 voies, élargissable à 2x2 voies => *déjà réalisé, non soumis à ERC*
    - La section A25 – Hazebrouck → Section A25-Strazeele à 2 voies => *prise de DUP antérieure au décret, non soumis à ERC*  
→ Section Strazeele – Hazebrouck correspondant au contournement de Borre et de Pradelles, aménagée à 2x2 voies, mise en service le 30 juin 2014 => *déjà réalisé, non soumis à ERC*



Etude ERC agricole \_ RD 642 Hazebrouck-Renescur



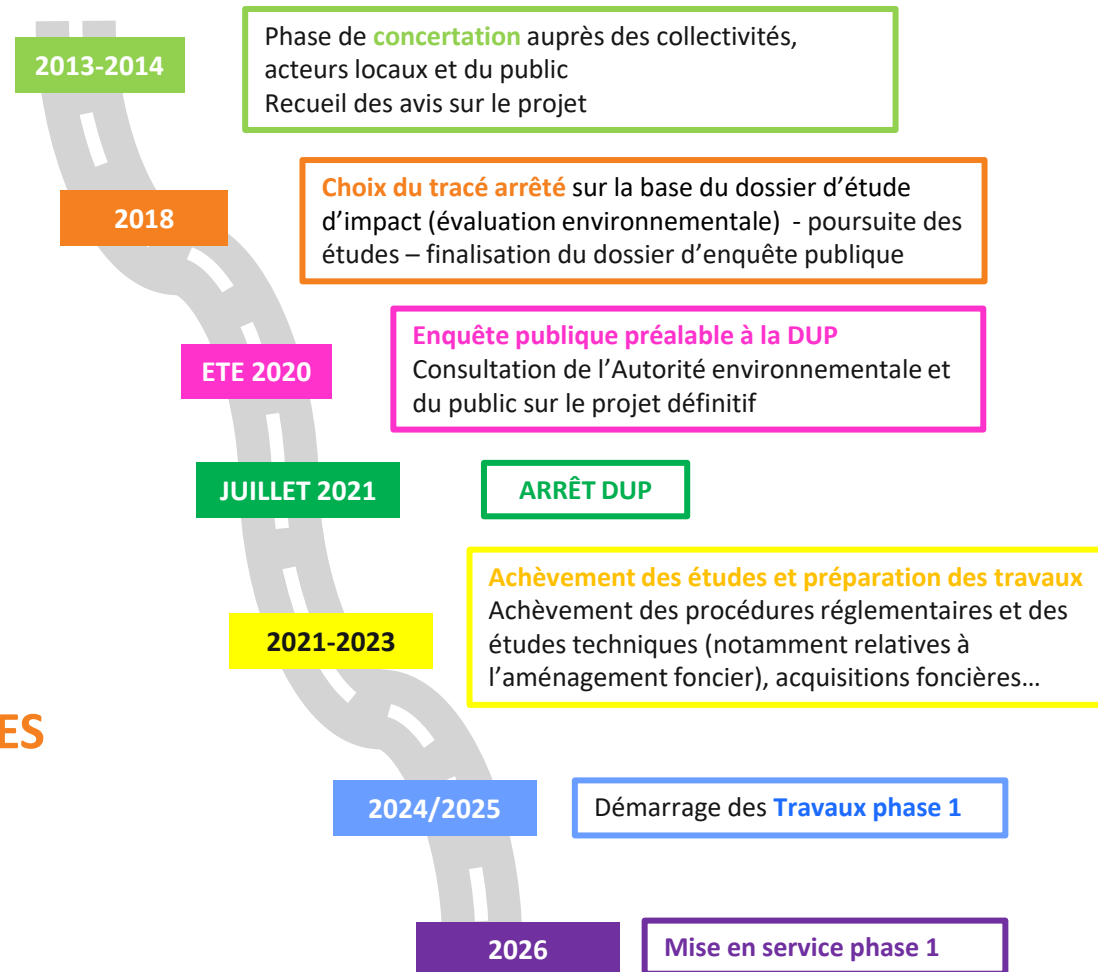
## OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

- ▶ Favorisant le développement économique du territoire en désenclavant Arques et Renescure
- ▶ Améliorer la connexion entre Lille et Boulogne sur Mer et l'Audomarois en donnant plus de confort de circulation et de fluidité dans le trafic
- ▶ Améliorer les conditions de vie et la sécurité des usagers et des riverains de l'actuelle RD 642

## UN CHANTIER EN DEUX PHASES

- **Phase 1** : Renescure –Ebblinghem sud RD 642
- **Phase 2** : Ebblinghem nord RD 642-Hazebrouck

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL



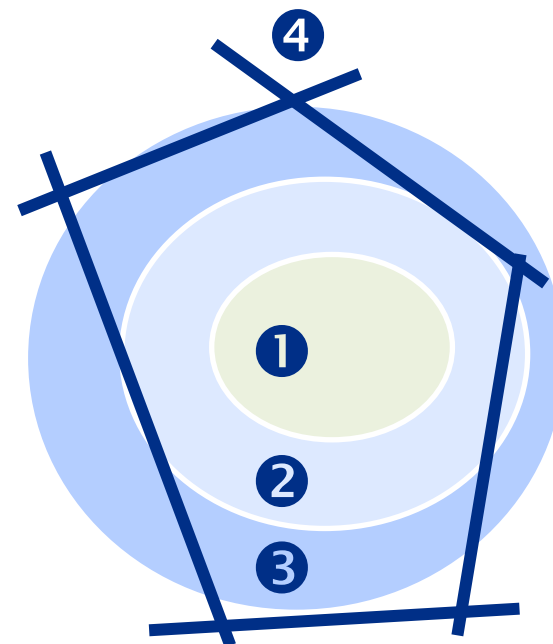
# DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE

La délimitation du périmètre d'étude se base sur les recommandations de la CDPENAF du Nord :

« Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier l'ensemble du **parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirects) impactées**. La superposition géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré [...] **Ce périmètre de territoire concerné englobe un zonage administratif** de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle. »

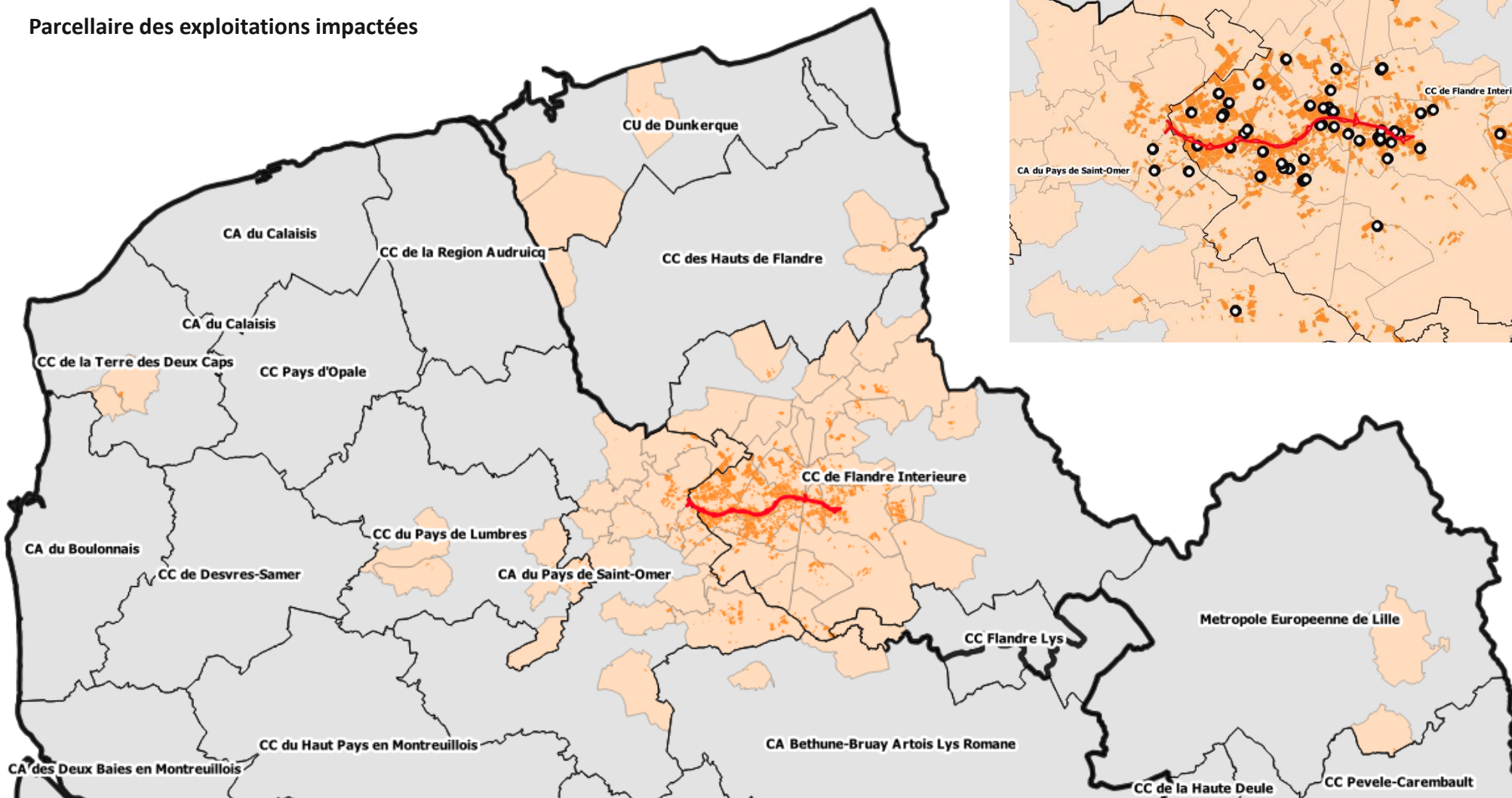
- ▶ Avec l'appui des agriculteurs impactés et de l'animateur de développement agricole du secteur, **les critères suivants ont été croisés afin de déterminer le périmètre d'étude :**

- 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés :**  
« leur aire de travail » où ils vont rechercher du foncier en priorité pour garder la même organisation logistique
- 2 Orientation agricole majoritaire du secteur,** afin de faciliter l'émergence de problématiques communes aux exploitants impliqués dans la concertation
- 3 Localisation des entreprises en lien avec les filières impactées,** sous réserve qu'elles soient situées localement et soient impactées de manière significative
- 4 Périmètre administratif** dans lequel on dispose de statistiques agricoles mobilisables et qui permette une gestion aisée de la compensation



# ETENDUE DU PARCELLAIRE DES EXPLOITANTS IMPACTÉS

Parcellaire des exploitations impactées

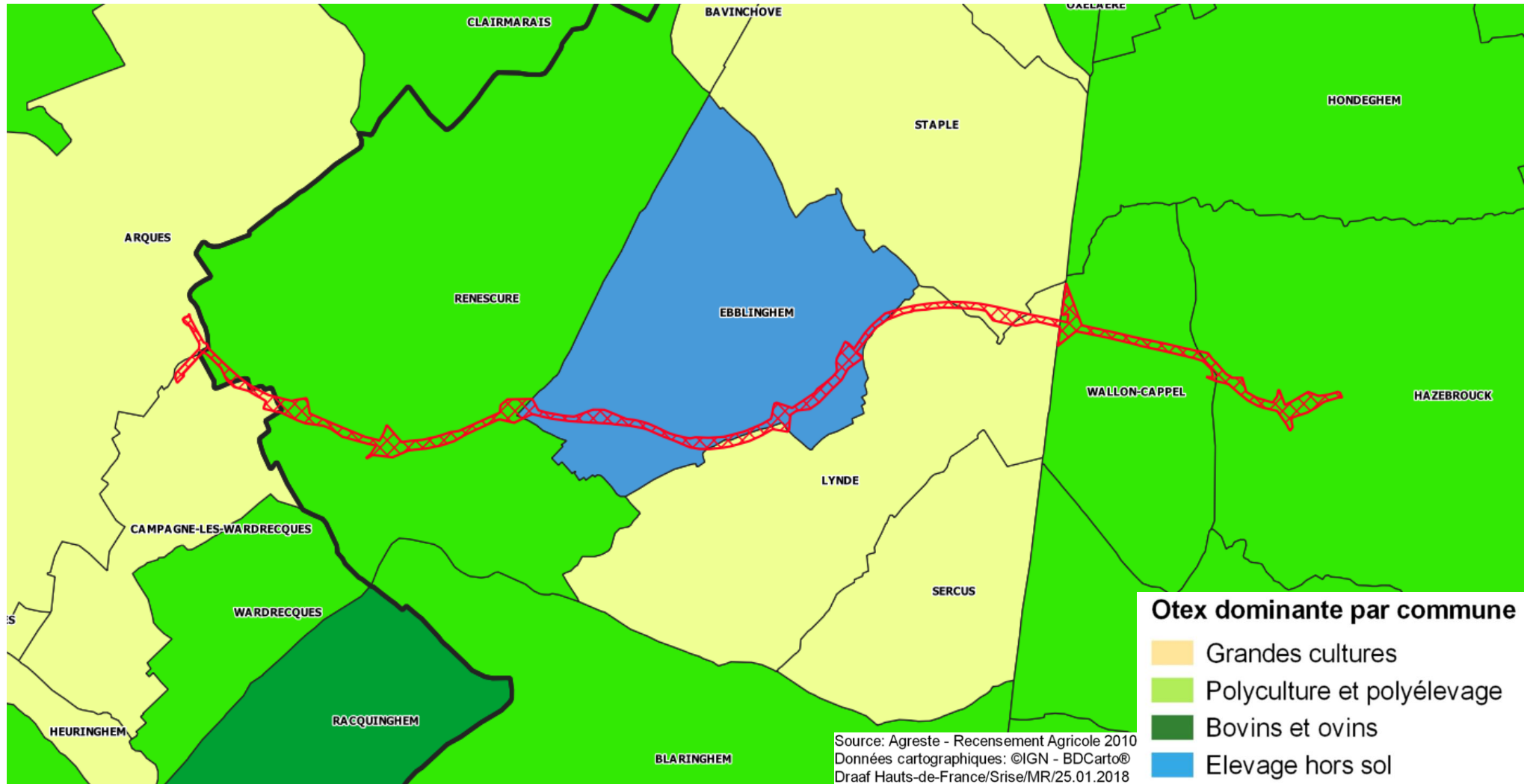


Bâti agricole en lien avec les exploitations impactées

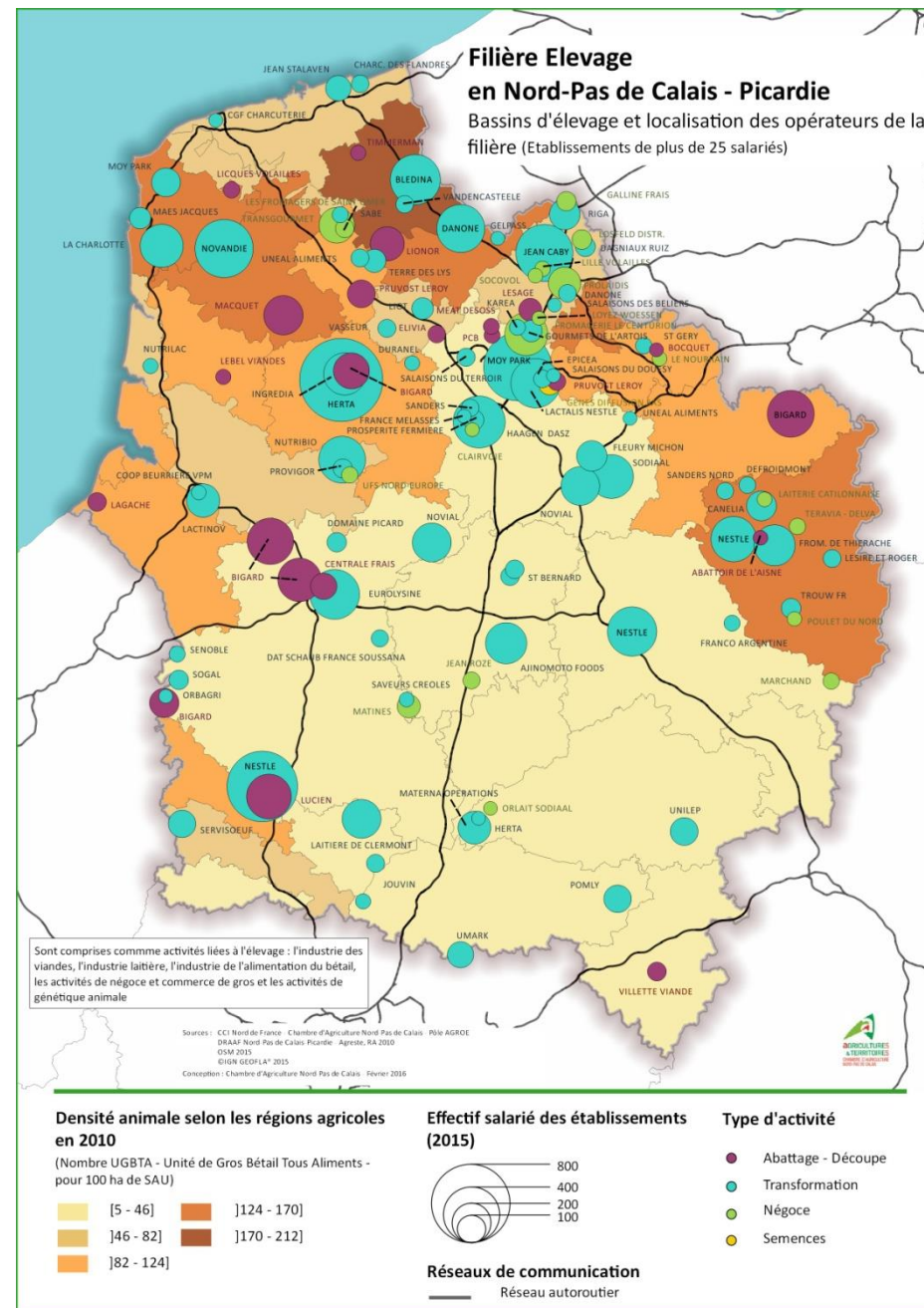
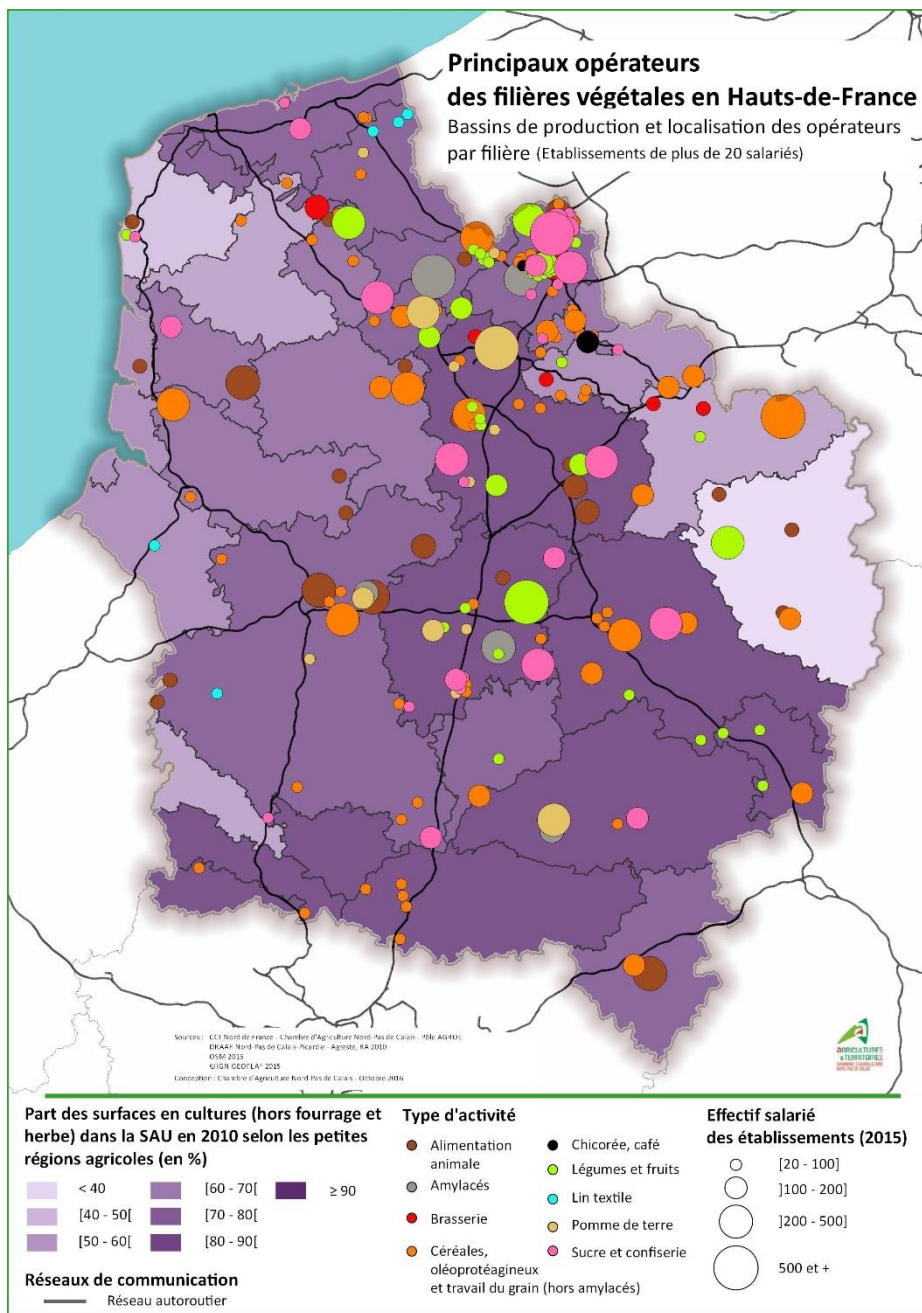


# CLASSIFICATION DES COMMUNES PAR ORIENTATION TECHNICO ÉCONOMIQUE DOMINANTE

2



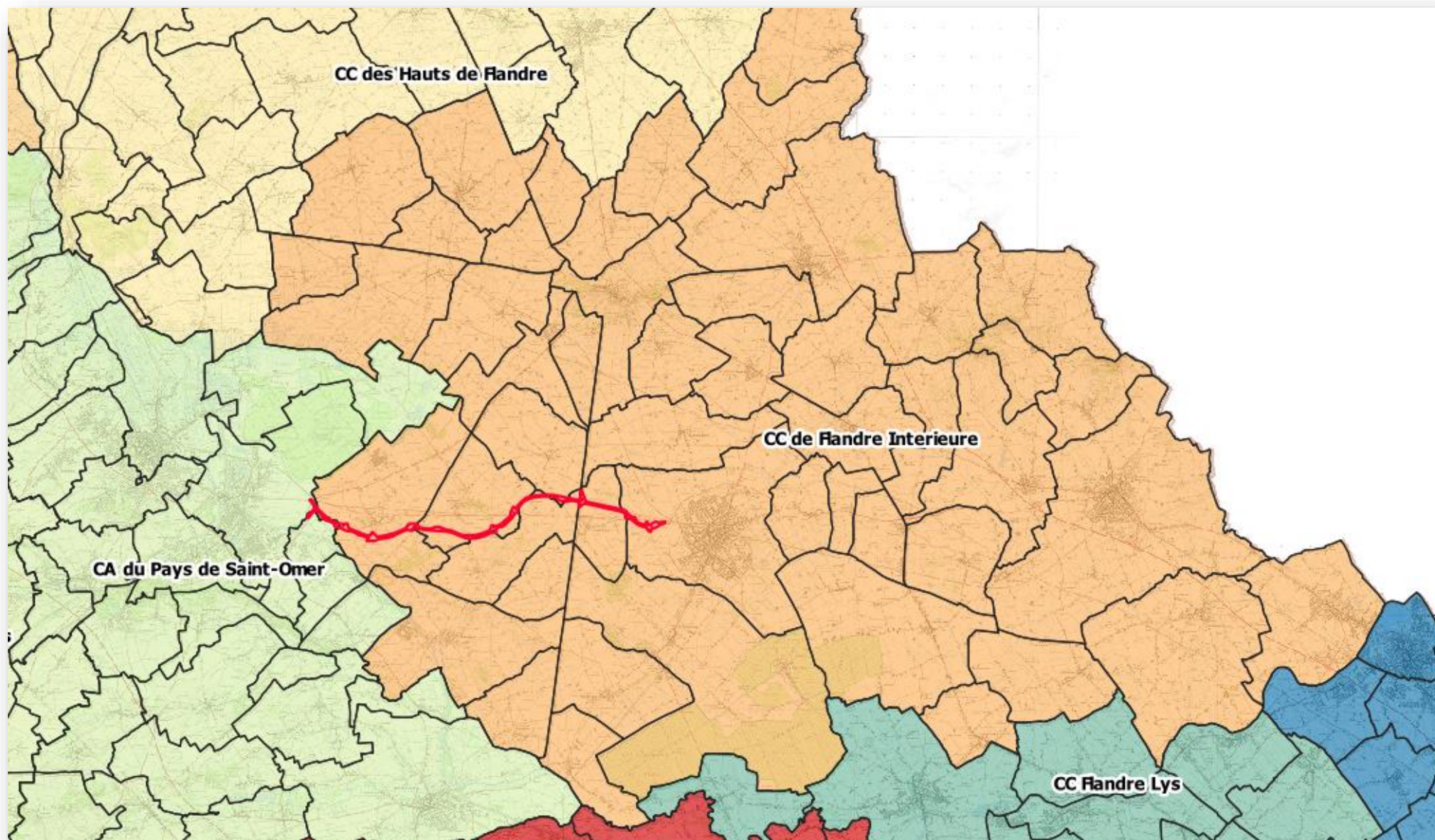
# LES OPÉRATEURS AGRO-INDUSTRIELS





# PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF

4



# APPLICATION DES CRITÈRES AU PROJET

## 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés :

- ▶ Comme on peut le voir sur la carte du parcellaire des exploitations impactées, celui-ci semble relativement dispersé avec des surfaces présentes sur une soixantaine de communes. On constate en revanche que pour les surfaces les plus éloignées, il s'agit de petites surfaces, parfois en occupations précaires (CUD, MEL...).
- ▶ Le bâti des exploitations impactées est quant à lui bien groupé aux alentours du futur projet et pour la grande majorité, à l'intérieur de la CCFI

## 2 Orientation agricole majoritaire du secteur

- ▶ Le projet se situe sur un territoire avec des exploitations globalement orientées polyculture-élevage, sauf pour la commune d'Ebblinghem (volailles) et la commune de Lynde (grandes cultures) selon les données de la DRAAF. Les exploitations présentes ont principalement des cheptels bovins, lait ou viande et présentent la particularité d'avoir dans leurs rotations une part importante de cultures légumières et de pommes de terre.
- ▶ Des exploitations avec des productions diversifiées : polyculture-élevage avec une part importante de productions (pommes de terre et légumes) sous contrat avec les industries agroalimentaires

## Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

3

- ▶ L'emprise du projet va avoir des conséquences sur de nombreuses filières et opérateurs, sur le territoire, à l'échelle Nord Pas de Calais et dans certains cas, à l'export (pommes de terre...) ou en direction de la Belgique (légumes, pommes de terre)

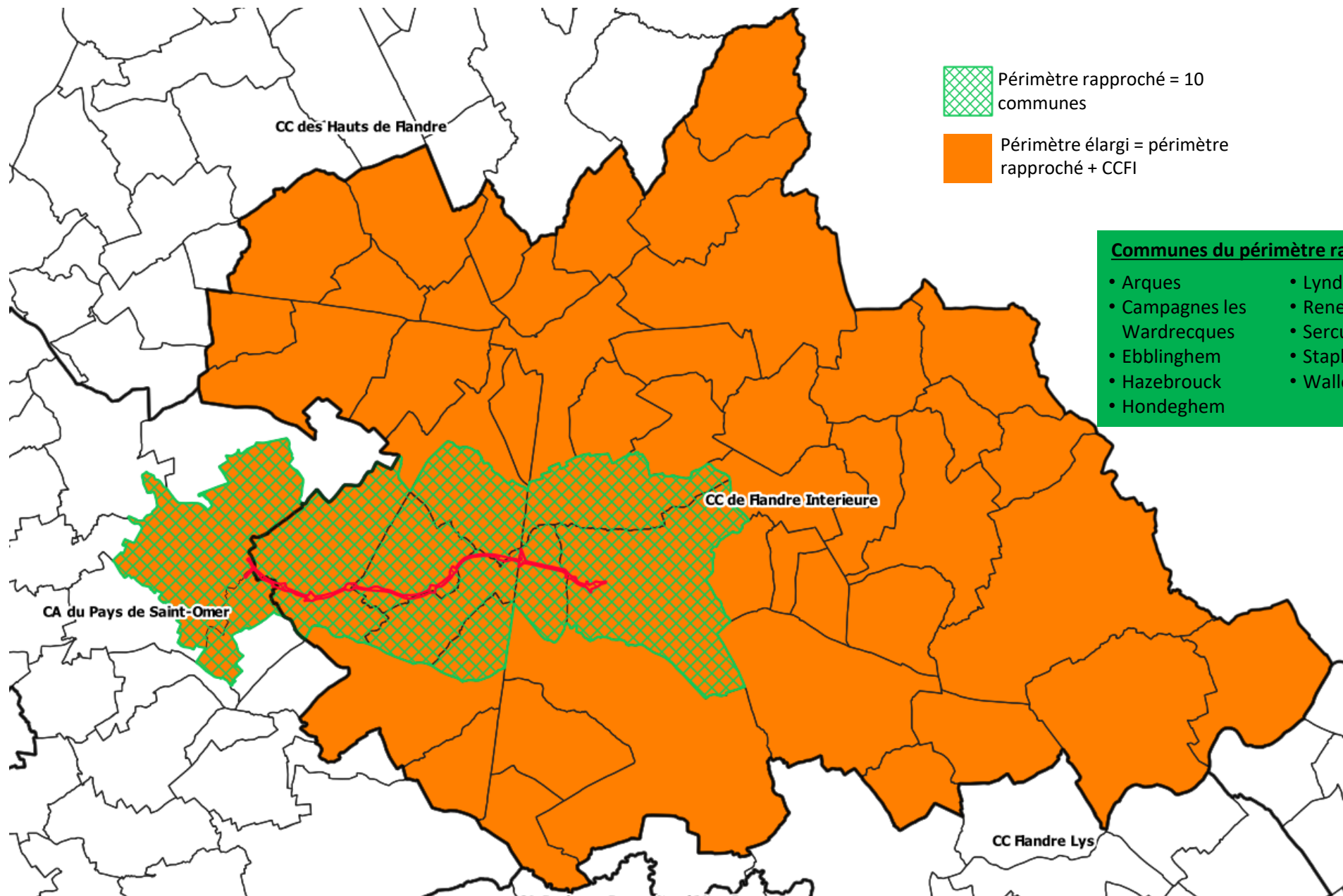
## Périmètre administratif

4

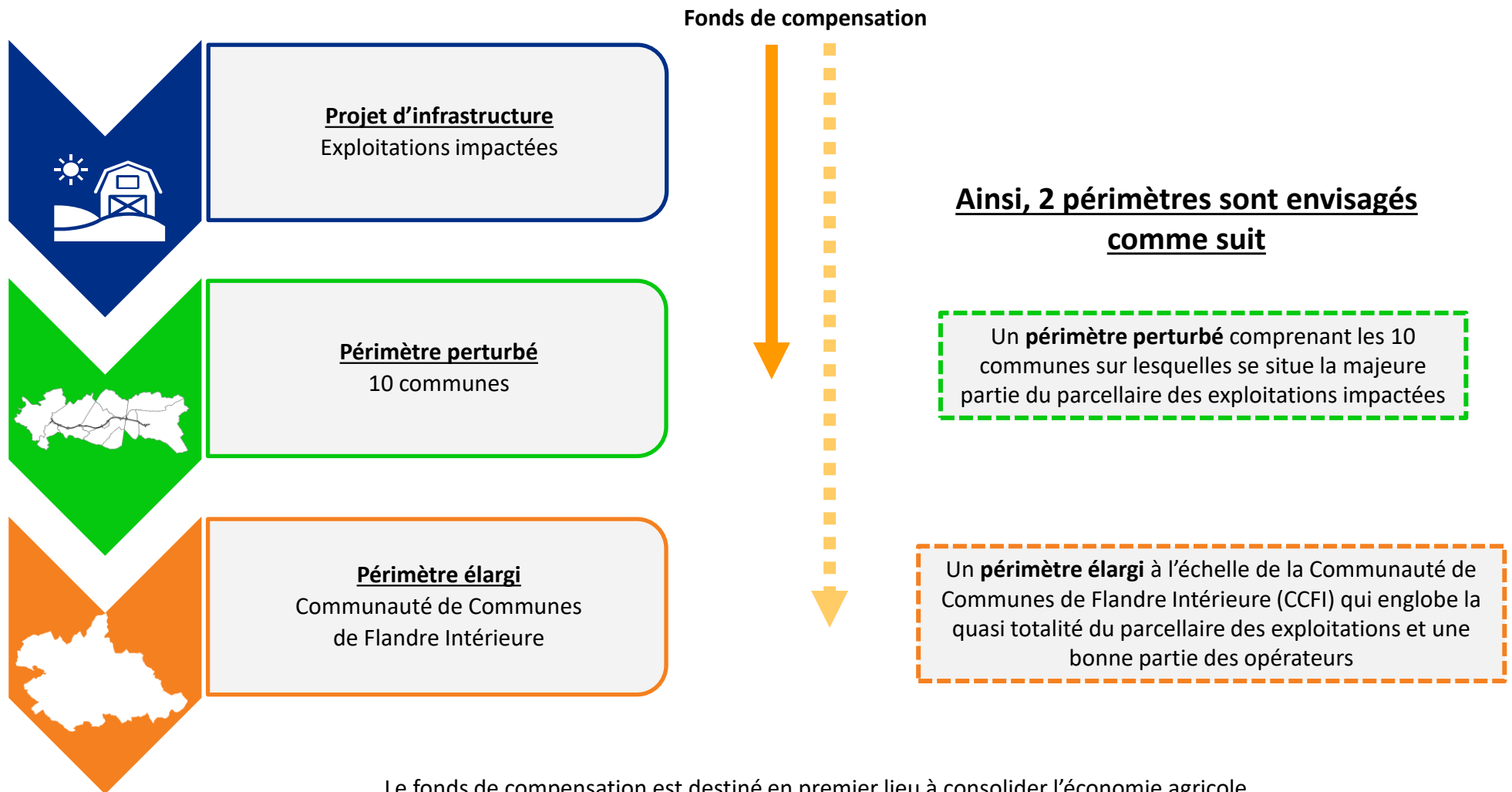
- ▶ En raison de l'ampleur du projet et de sa répartition sur le territoire, nous avons fait le choix de retenir deux échelles géographiques pour l'étude
  - ▶ Le périmètre perturbé qui s'affranchit des limites administratives pour regrouper 10 communes, à cheval entre la CCFI et la CAPSO
  - ▶ Le territoire de la CCFI pour le périmètre élargi dans la mesure ou la majeure partie du projet, du parcellaire et des sites agricoles se trouvant sur ce territoire



# PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE



# UNE ÉTUDE MENÉE À TROIS ÉCHELLES



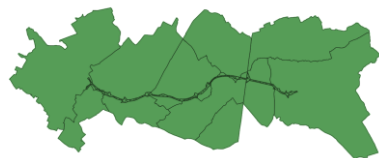
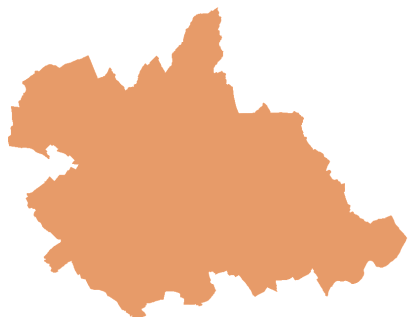
Le fonds de compensation est destiné en premier lieu à consolider l'économie agricole du **périmètre perturbé**. En cas de surplus de l'enveloppe, il pourra être envisagé qu'il puisse alimenter des projets collectifs à l'échelle du **périmètre élargi** (CCFI)

# ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE CONCERNÉ

Cette section décrit l'économie agricole du territoire perturbé identifié sur plusieurs échelles, de la plus petite à la plus grande :

- Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- Périmètre perturbé
- Exploitations impactées

## PRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFI ET SUR LE PÉRIMÈTRE PERTURBÉ





# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



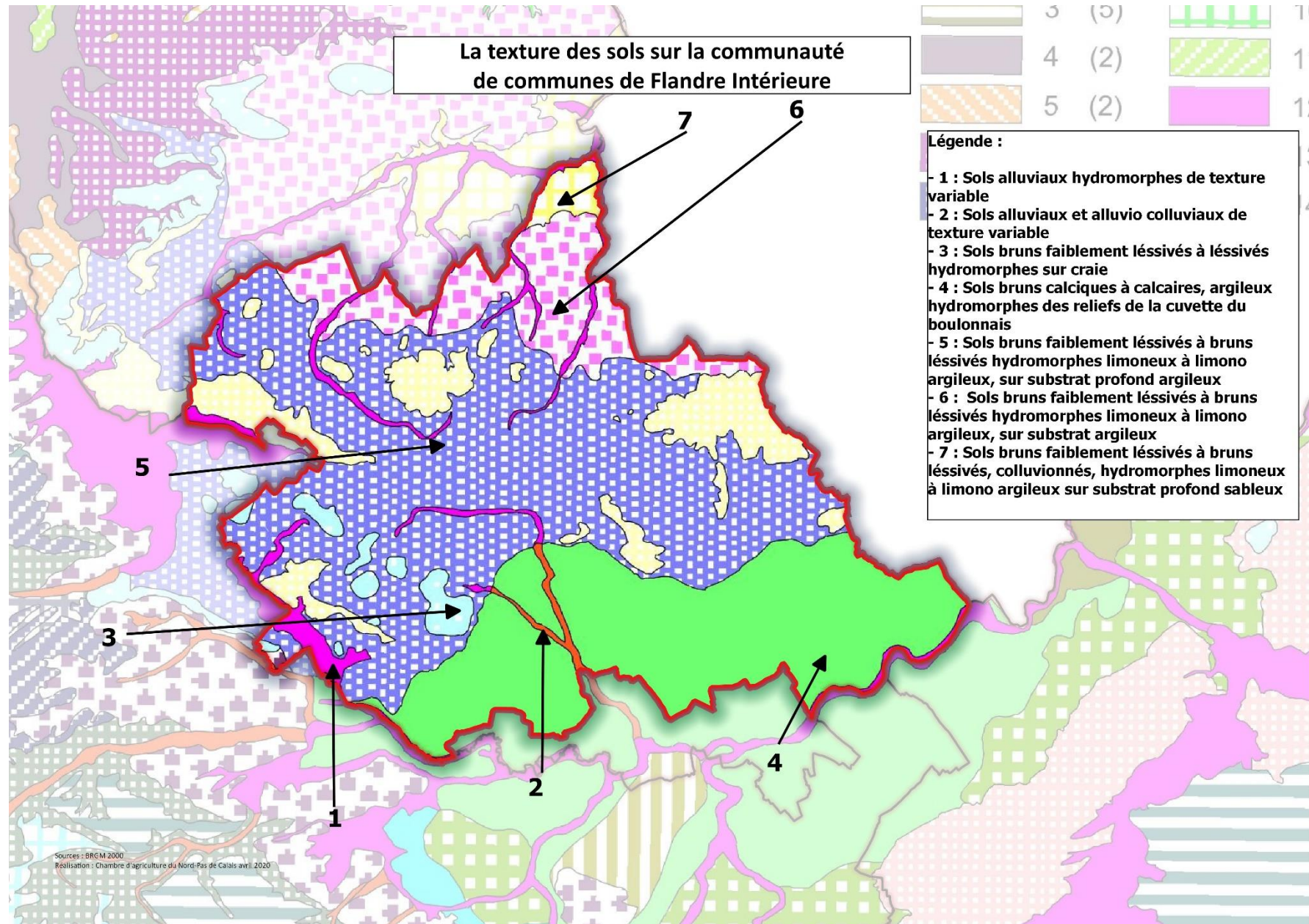
- Une superficie de **630 km<sup>2</sup>**
- **47 212 ha** utilisés par l'agriculture
- Soit **74 % du territoire**



- Plus de **800 exploitations** en activité et plus de **1 100 chefs d'exploitation**
- Une SAU moyenne de **59 ha** par exploitation
- Une **forte densité d'exploitations** : 1,7/100 ha de SAU, proche de la densité de la MEL

**Un territoire rural dynamique au carrefour entre Dunkerque, St Omer et Lille**

# UN CONTEXTE PEDOCLIMATIQUE TRES PROPICE AUX ACTIVITES AGRICOLES



# UN CONTEXTE PEDOCLIMATIQUE TRES PROPICE AUX ACTIVITES AGRICOLES

## Caractéristiques géographiques générales

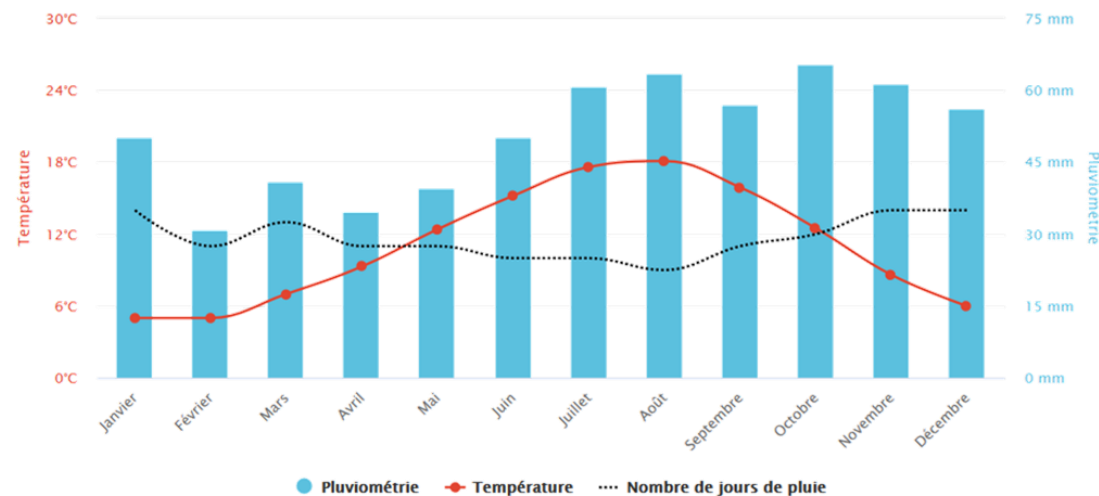
- ▶ D'après l'inventaire des sols du Nord-Pas-de-Calais de la DRAAF, le territoire dispose :
  - **De sols d'excellente qualité agronomique** : Les sols du Nord-Pas de Calais se sont formés sur une couverture limoneuse continue ne laissant apparaître que de rares affleurements de matériaux. Ils sont fertiles, meubles et épais, à bonne réserve hydrique.
  - **De stocks de matière organique élevés** favorables au développement de l'agriculture
- ▶ Sur le territoire de la CCFI, deux entités géographiques et paysagères distinctes
  - La partie Nord du territoire marquée par un **paysage vallonné** et surmonté par les Monts de Flandre dont le point culminant est à Cassel (176 m)
  - Le secteur **Plaine de la Lys** se caractérise par une quasi absence de relief et de pente et par une présence accrue d'espaces urbanisés

## Climat

Le secteur bénéficie d'un climat de type tempéré océanique

- ▶ La pluviométrie est moyenne sur le secteur avec près de 700 mm de pluie par an mais étalés sur 118 jours
- ▶ La variation des températures entre l'été et l'hiver est plutôt faible, avec un écart moyen de 10° et un ensoleillement plus faible que la moyenne nationale

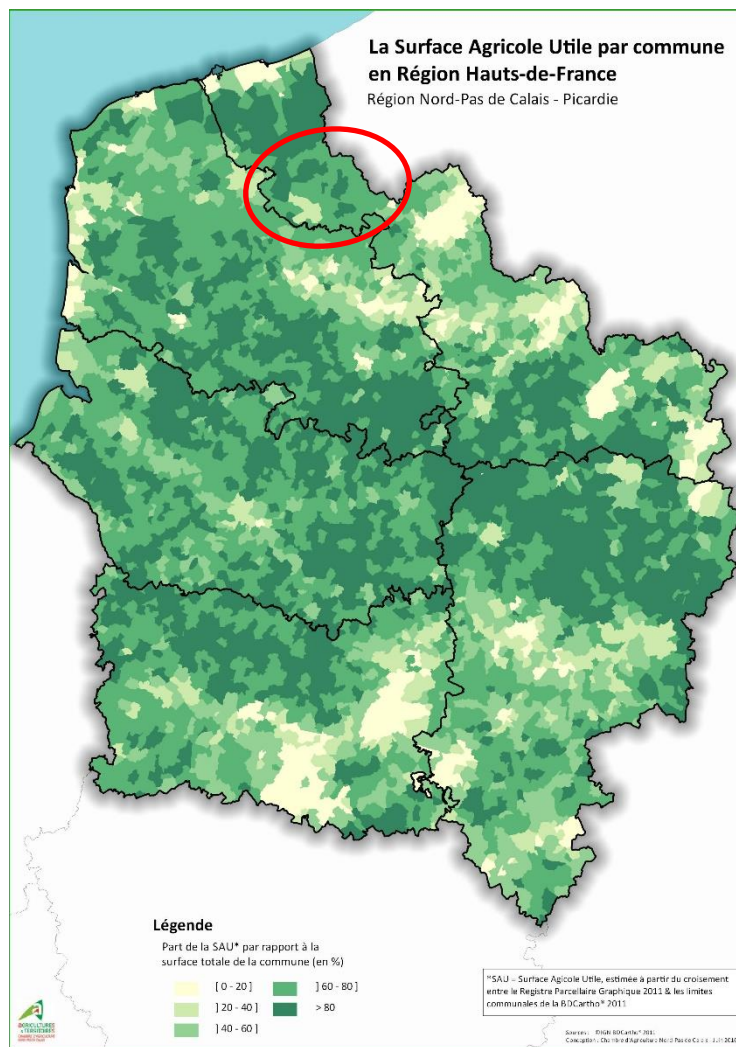
Diagramme climatique – Hazebrouck



Source : Infoclimat

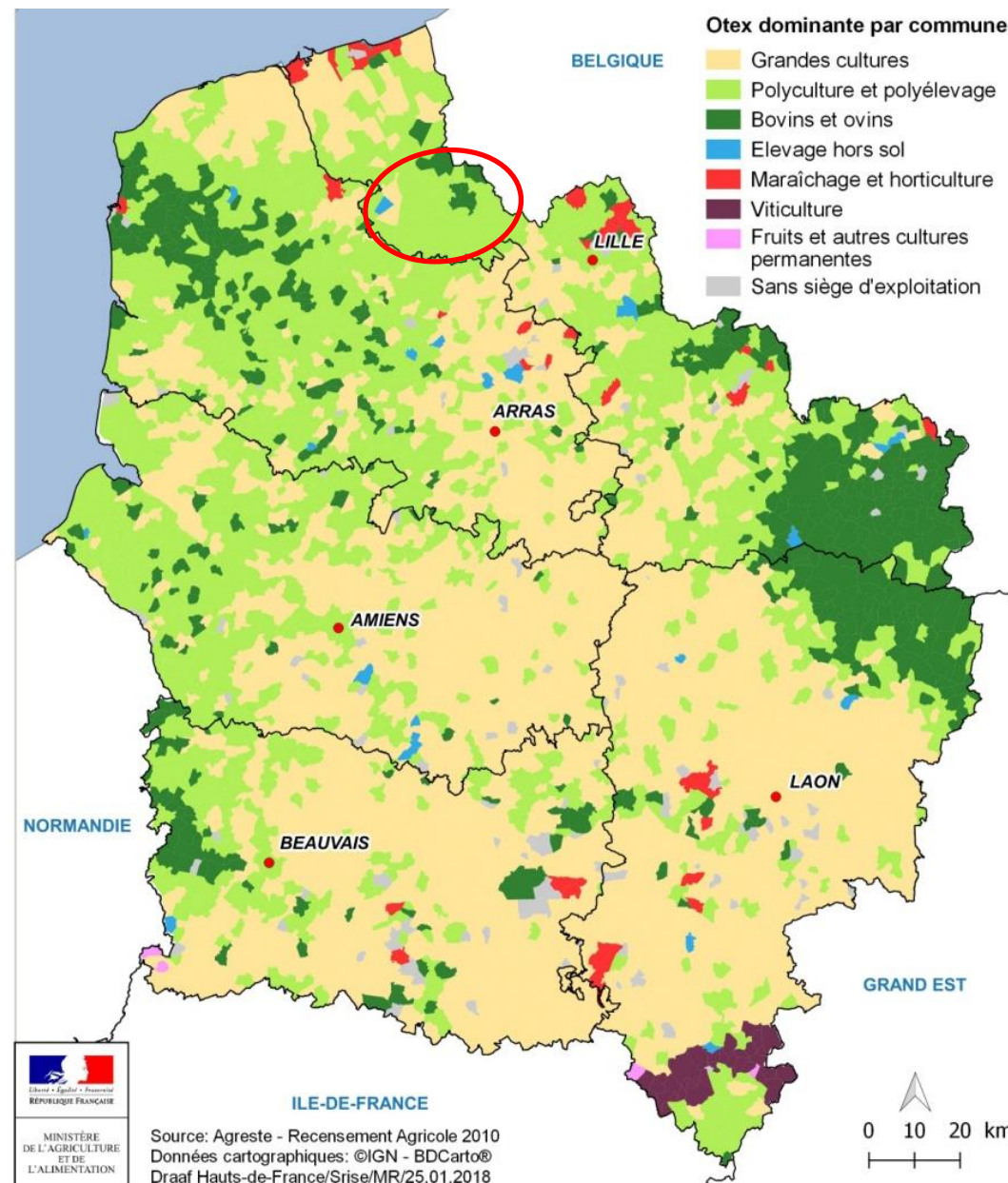


# UN TERRITOIRE AGRICOLE DIVERSIFIÉ



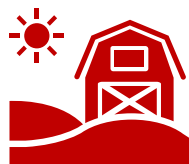
- ▶ **76 % du territoire mis en valeur par l'agriculture**
- ▶ Des exploitations spécialisées en **polyculture et polyélevage**
  - 75 % des exploitations de a CCFI ont au moins une activité d'élevage
  - 47 % à l'échelle NPDC

## Orientation technico économique (OTEX) dominante des communes





# PORTRAIT DES EXPLOITATIONS SUR LES DEUX TERRITOIRES



**Plus de 830 exploitations recensées, 650 enquêtées**

- 17 exploitations en moyenne sur la commune
- SAU moyenne : 59 ha

**Environ 140 exploitations recensées en activité**

- 14 exploitations en moyenne par commune
- SAU moyenne : 77 ha



**1 069 chefs d'exploitation**

- Age moyen : 48 ans
- 14 % de pluriactifs
- 17 % de femmes

**Environ 175 chefs d'exploitation**

- Age moyen : 51 ans
- 15 % de pluriactifs
- 14 % de femmes



**Des exploitations en majorité en polyculture-élevage**

- 77 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage

- 75 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage

# UN TISSU AGRICOLE EN ÉVOLUTION

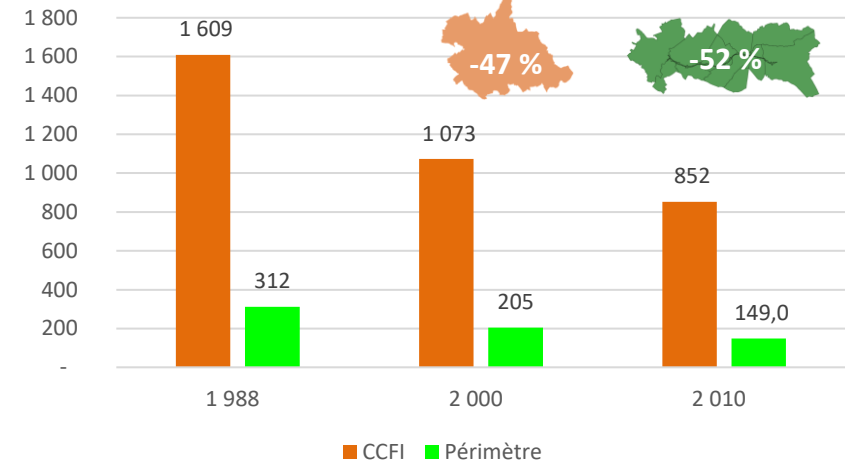


## Un phénomène de concentration des terres

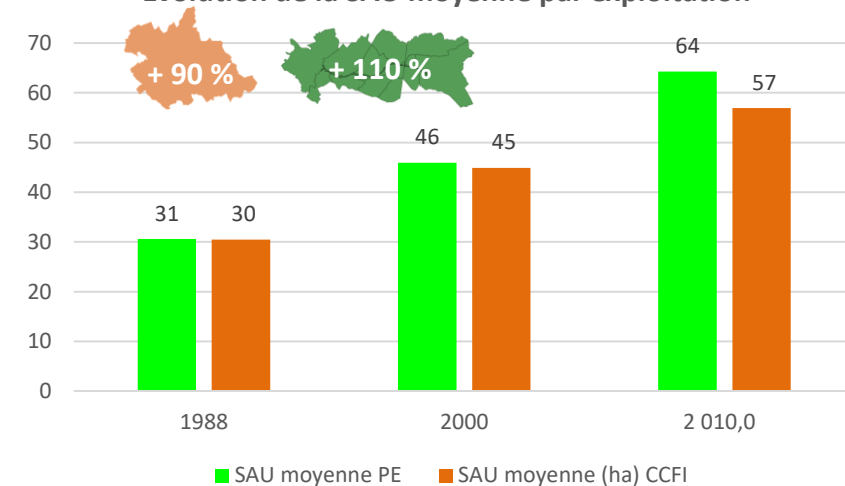
Le territoire de Flandre Intérieure connaît, comme sur l'ensemble du territoire national, un **phénomène de concentration des exploitations** : **moins nombreuses mais plus grandes, en lien avec** la professionnalisation du métier

- ▶ **Un nombre d'exploitations divisé par 2 en 30 ans.** Dans le même laps de temps, **la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par 2 ( X 3 à l'échelle de la moyenne NPDC)**
  - Un phénomène de concentration beaucoup moins rapide et un nombre toujours très important d'exploitations par rapport au reste du Nord Pas de Calais, en lien avec le contexte pédoclimatique optimal et la diversité des productions présentes. La pression foncière importante, tant liée aux projets d'urbanisation qu'à une pression interne à la profession (également liée à la proximité avec la Belgique) explique également le fait que la SAU moyenne par exploitation évolue moins vite sur ce territoire
  - Une tendance au ralentissement du recul du nombre d'exploitations ces dernières années.
- ▶ On a recensé lors du diagnostic PLUI de 2017 la présence de plus de **830 exploitations professionnelles** en activité qui disposent en moyenne **de 59 ha** (Source : CA NPDC, diagnostic agricole 2017)
- ▶ Sur le périmètre d'étude, le phénomène de concentration des exploitations s'est fait un peu plus rapidement qu'à l'échelle de la CCFI : une diminution du nombre d'exploitations un peu plus rapide et des exploitations un peu plus grandes que la moyenne de l'EPCI

Evolution du nombre d'exploitations

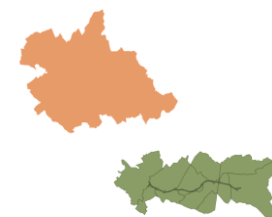


Evolution de la SAU moyenne par exploitation



Source : Agreste

# ORGANISATION DU TRAVAIL



## En moyenne 1,3 chefs d'exploitation par structure, dans la moyenne régionale

- ▶ Développement des formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) en lien avec la structuration et la modernisation des exploitations
- ▶ 53 % d'exploitations individuelles, 30 % d'EARL et 10 % de GAEC (similaire sur les deux territoires) mais en définitive, 75 % des exploitations sont gérées par une personne

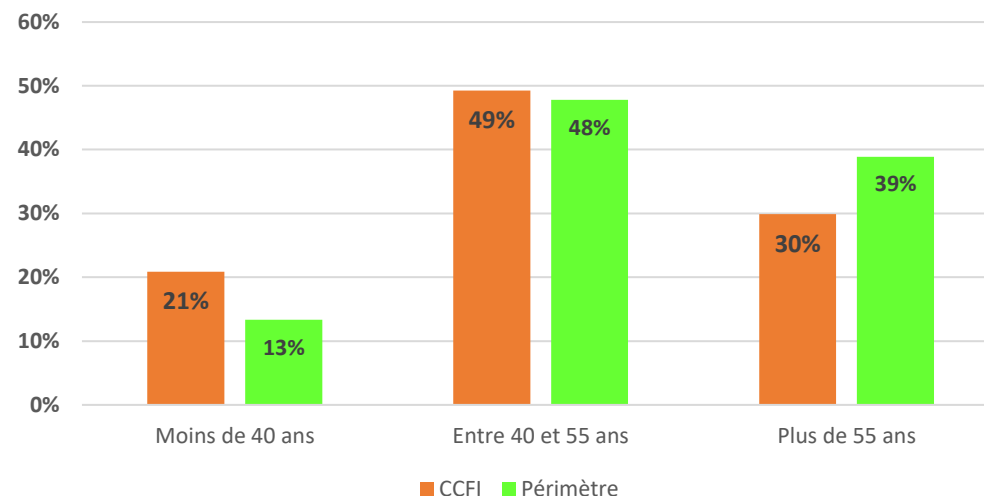
## Un recours croissant aux opérateurs agricoles et au salariat

- ▶ 14 CUMA et 11 ETA sur la CCFI, 41 % des exploitations adhèrent à une CUMA et 80 % ont recours à des ETA pour certains travaux = une volonté d'optimisation du temps de travail et des moyens
- ▶ 38 % des exploitations ont des salariés, permanents ou saisonniers

## Des chefs d'exploitation relativement jeunes et de bonnes perspectives de transmission des exploitations

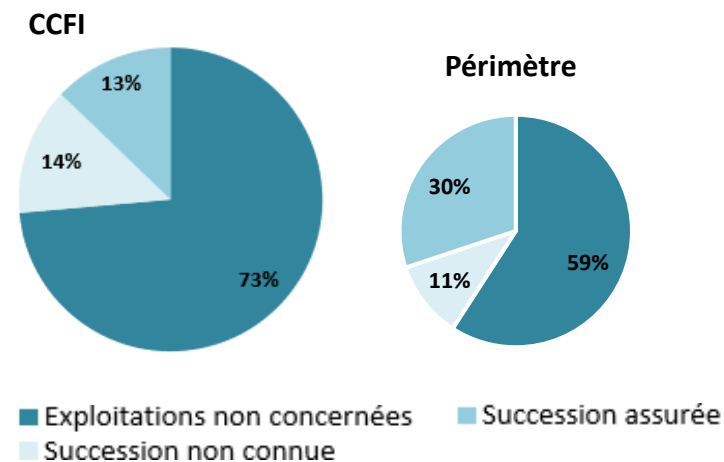
- ▶ 21 % des chefs d'exploitation a moins de 40 ans sur la CCFI ; ils sont un peu plus âgés sur le périmètre perturbé
- ▶ Concernant les chefs d'exploitation de plus de 55 ans, la moitié a indiqué lors des enquêtes avoir leur succession assurée sur la CCFI et davantage sur le périmètre élargi

## Classes d'âge des chefs d'exploitation



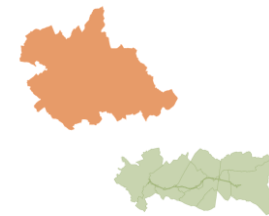
Source : Enquêtes CRANPDC 2016

## Etat de la transmission des structures dont les chefs d'exploitation ont plus de 55 ans

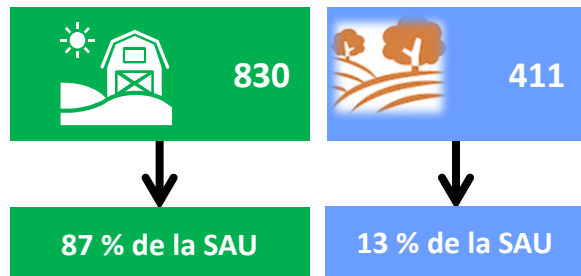


Source : Enquêtes CRANPDC 2016

# ... AUTOUR D'UN PARCELLAIRE RELATIVEMENT COMPACT



1 250 exploitations cultivent sur la CCFI  
47 212 ha de SAU



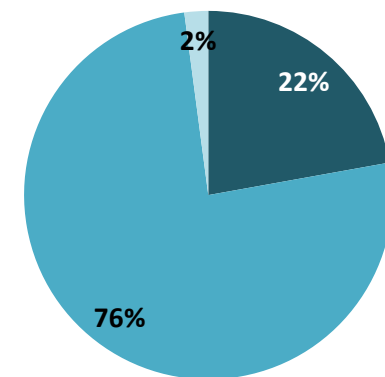
- ▶ D'après le diagnostic agricole mené sur la CCFI, environ **1 250 exploitants** cultivent des terres sur la CCFI. Un peu plus de 830 y ont leur siège et celles-ci exploitent 87 % de la SAU du territoire. Les 400 autres exploitent les 13 % restants (comprend un certain nombre d'agriculteurs retraités avec des parcelles de subsistance)
- ▶ Des exploitations plus grandes sur le périmètre perturbé que par rapport au reste de la CCFI
- ▶ Des agriculteurs peu maîtres de leur outil de travail : ¼ des surfaces sont cultivées sous le statut du fermage (similaire sur les deux échelles de territoire)
- ▶ Un parcellaire relativement « compact » sur la CCFI, avec en moyenne 14 ilots par exploitation répartis sur 3 communes et d'une étendue moyenne de 8,5 km. Le parcellaire est un peu plus dispersé sur le périmètre d'étude

## Indicateurs du morcellement et de la dispersion du parcellaire des exploitants

	Nb. moyen d'îlot	Surf. Moy. de l'îlot	Surf. Moy. de l'exploitation	Dist. Moy. des îlots/siège	Etendue moy. du parcellaire
Département du Nord	13	4.89	58	1.58 km	5.99 km
CCFI	14	4,4	59	2.08 km	8,5 km
Périmètre perturbé	17	4,5	73	2,6 km	11,5 km

Source : Déclaration PAC, RPG 2009-2011-2015-2017 - 2018

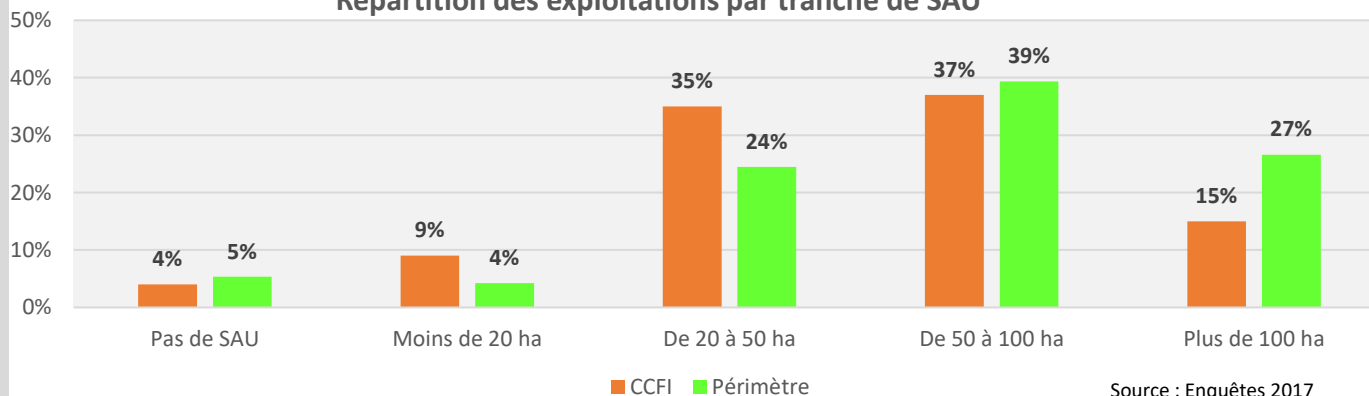
## Un foncier agricole majoritairement en fermage



■ Propriété ■ Fermage ■ Occupation précaire

Source : Enquêtes 2017

## Répartition des exploitations par tranche de SAU



Source : Enquêtes 2017

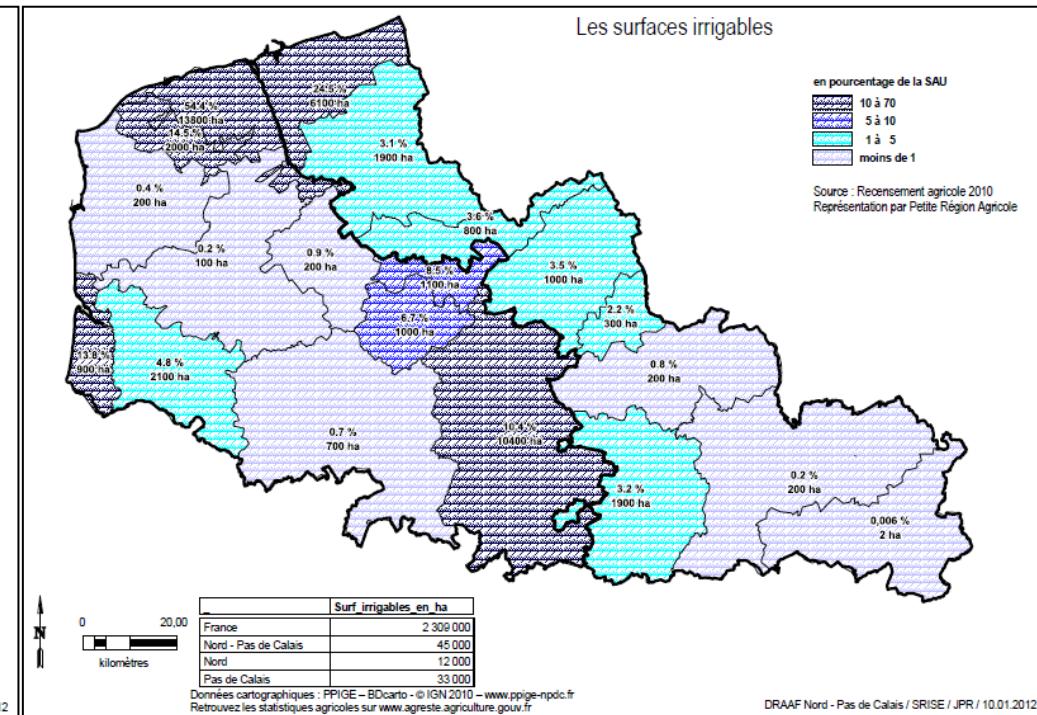
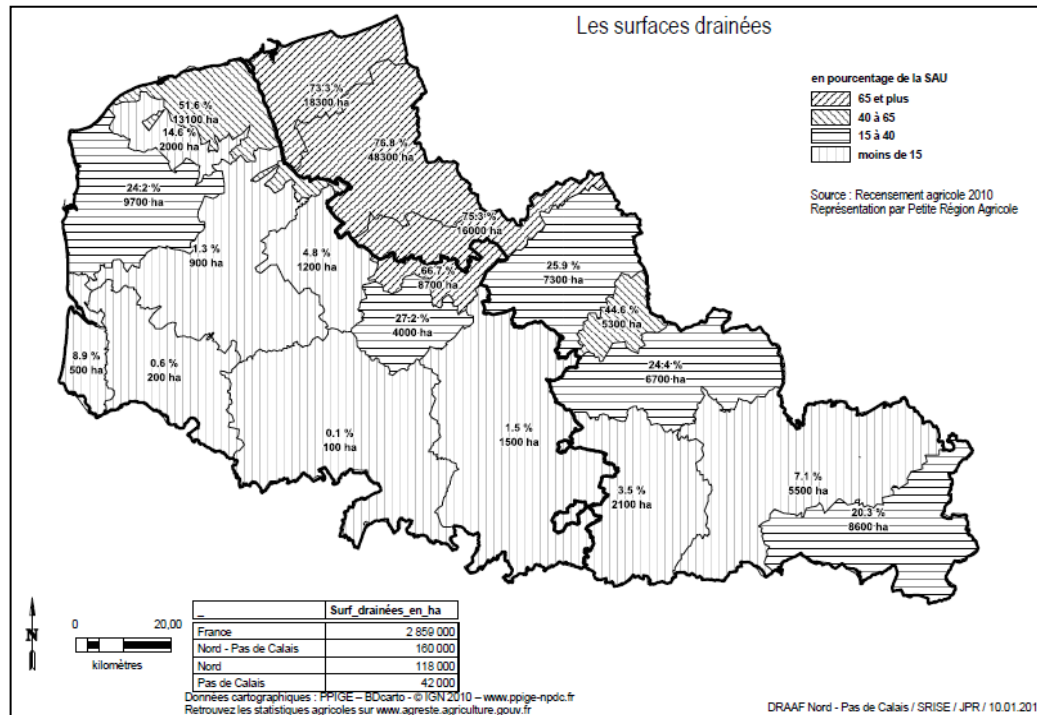


# INVESTISSEMENTS LIÉS AU FONCIER : IRRIGATION ET DRAINAGE

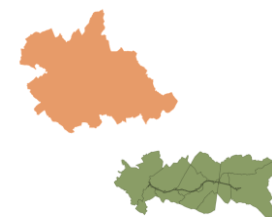


Part d'exploitation ayant recours sur au moins une parcelle	Drainage	Irrigation
<b>CCFI</b>	86 %	8 %
<b>Périmètre</b>	84 %	10 %

- ▶ Un recours au drainage très fréquent sur l'ensemble du territoire
- ▶ L'irrigation est peu pratiquée en lien avec les bonnes conditions pédoclimatiques du territoire. Elle est davantage pratiquée sur le périmètre perturbé car les exploitations font davantage de légumes et de pommes de terre, productions pour lesquelles un temps d'irrigation est nécessaire pour respecter les engagements avec les industriels



# DES PRODUCTIONS VEGETALES TRÈS DIVERSIFIÉES



## À l'échelle de la CCFI

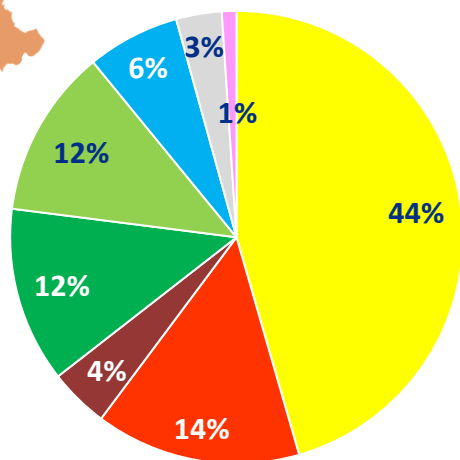
- ▶ **¼ de la SAU est dédiée à l'élevage** : 12 % en prairies et 12 % en cultures fourragères (maïs ensilage, betteraves fourragères...)
- ▶ **Près de 50% des surfaces agricoles sont valorisées par les cultures céréalières**, avec une majorité de blé tendre, destiné aux négociants et à l'industrie agro-alimentaire. A noter qu'une partie des céréales sert à l'autoconsommation du bétail : blé, maïs grain, orge (part plus ou moins importante selon l'orientation)
- ▶ Les **pommes de terre** et les **cultures légumières**, des productions à forte valeur ajoutée, occupent **20%** de l'espace agricole
- ▶ Présence également d'autres cultures de vente à bonne valeur ajoutée : **betteraves et lin**
- ▶ **Plus de la moitié des exploitations font des contrats de culture avec les industriels**

## Et à l'échelle du périmètre perturbé

- ▶ Une part un peu moins importante de surfaces destinées à l'élevage et davantage de betteraves et de légumes



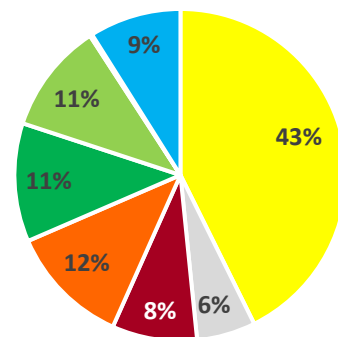
Utilisation du sol sur la CCFI



- Céréales et maïs grain
- Pommes de terre
- Prairies
- Cultures fourragères
- Oléagineux, protéagineux et lin
- Cultures spécialisées

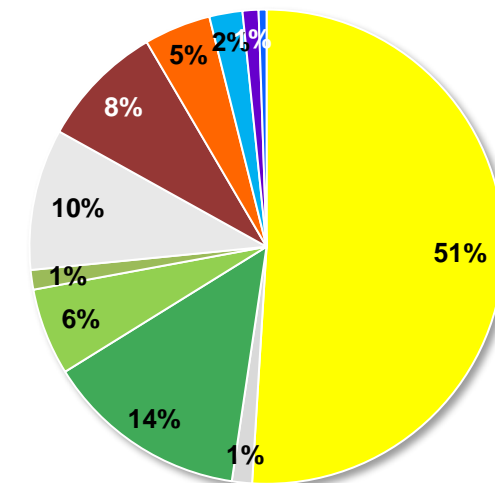


Utilisation du sol sur le périmètre



Source : Enquêtes CA NPDC 2017

Utilisation du sol en Hauts de France



Source : Agreste SAA 2015, traitements CA NPDC

# UN BASSIN DE PRODUCTION MAJEUR POUR LES POMMES DE TERRE...

## Les Hauts de France, 1<sup>ère</sup> région pour la production de pommes de terre

- ▶ En lien avec la présence de sols favorables à cette culture, de la bonne disponibilité en eau (pluviométrie et possibilité d'irriguer), une forte densité de population et la présence de nombreux opérateurs de transformation et de négoce
- ▶ De nombreux opérateurs amont/aval, des semences à la transformation (frites, chipes, fécule...)

## Une production emblématique sur le territoire de la CCFI

- ▶ Plus de 15 % de la SAU est occupée par les pommes de terre, la plus forte proportion à l'échelle des Hauts de France
- ▶ 61 % des exploitations cultivent des pommes de terre sur la CCFI contre 28 % à l'échelle NPDC
- ▶ Une concentration de négociants pour le marché du frais et/ou l'export

### PRODUCTION DE POMMES DE TERRE SUR LA CCFI

70 %

#### TRANSFORMATION

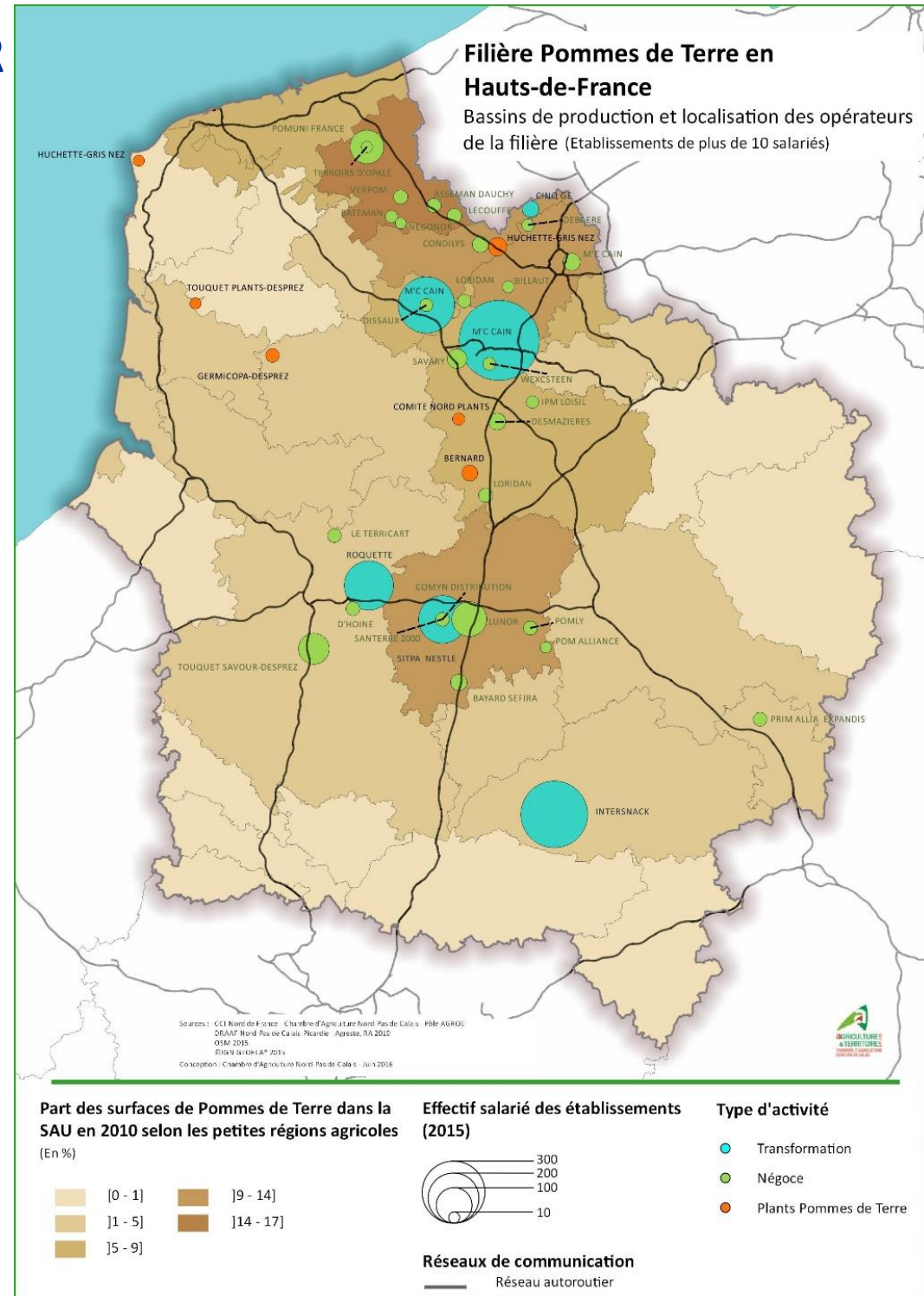
Mac Cain  
Clarebout : plusieurs sites en Belgique

30 %

#### MARCHE DU FRAIS

Différents négociants locaux:  
Asseman, Terroir d'Opale...  
Exportation : NEGONOR en lien avec le Port de Dunkerque

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017





# ....ET POUR LES LÉGUMES

## Une production historique sur le territoire du périmètre perturbé

- ▶ Plus de 6% des surfaces agricoles sont dédiées aux cultures de légumes de plein champ (petits pois, carottes, poireaux, choux fleur, haricots verts...)
- ▶ 38 % des exploitations cultivent des pommes de terre sur la CCFI contre 22 % à l'échelle NPDC (RGA 2010)

### PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS (FILIÈRES LONGUES) DES LÉGUMES PRODUITS SUR LA CCFI

75 %

#### TRANSFORMATION

##### Conserverie

Bonduelle à  
Renescure

##### Surgélation

Sur les territoires voisins :  
 ■ TRINATURE/Blaringhem  
 ■ AGRIFREEZ/ Esquelbecq  
 Des opérateurs en  
 Belgique : Ardo, Pinguin...

25 %

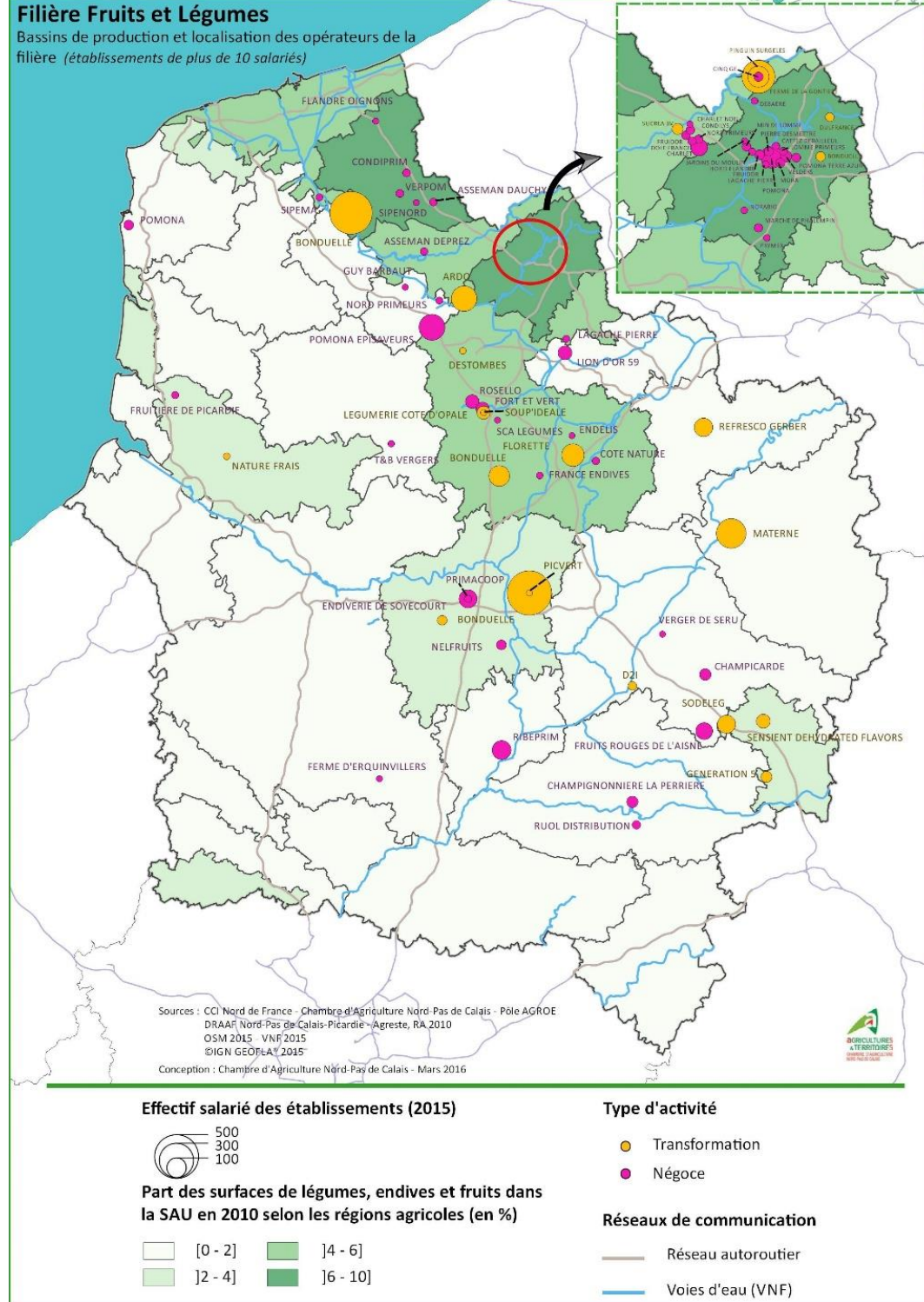
#### NEGOCE (marché du frais)

Structure coopérative : Marché de  
Phalempin (fusion avec SIPENORD)  
 Autres opérateurs locaux : Verpom,  
 Asseman...

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017

## Filière Fruits et Légumes

Bassins de production et localisation des opérateurs de la filière (établissements de plus de 10 salariés)



# DES PRODUCTIONS ANIMALES TRÈS PRÉSENTES ET DIVERSIFIÉES

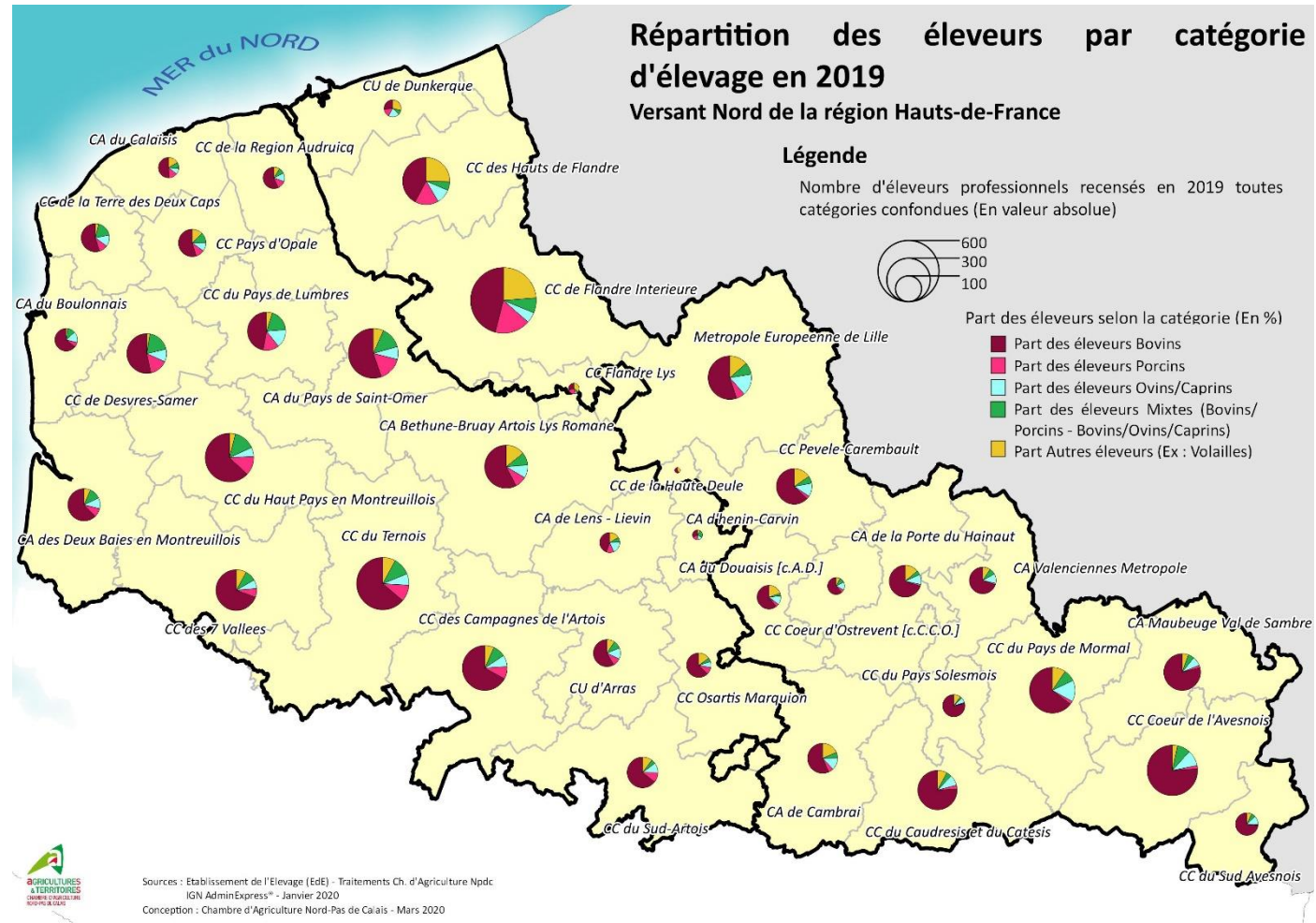
## Un territoire très marqué par les activités d'élevage

### ► En termes de nombre d'éleveurs

- La CCFI est le territoire qui compte le plus grand nombre d'éleveurs à l'échelle des EPCI du Nord Pas de Calais en valeur absolue
- En valeur relative, c'est-à-dire par rapport au nombre d'exploitants total, 75 % des agriculteurs de Flandre Intérieure font de l'élevage contre 47 % à l'échelle NPDC et 96 % à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur aversnois par exemple (Source : CA NPDC)

### ► Par rapport à la diversité des activités

- Ce territoire présente également les activités d'élevage plus diversifiées (bovin, porcs, volailles principalement) qu'à l'échelle Nord Pas de Calais, davantage dominé par les activités d'élevage bovin laitier et viande





# EVOLUTION DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE EN 10 ANS

## Une dynamique particulière sur le secteur des Flandres

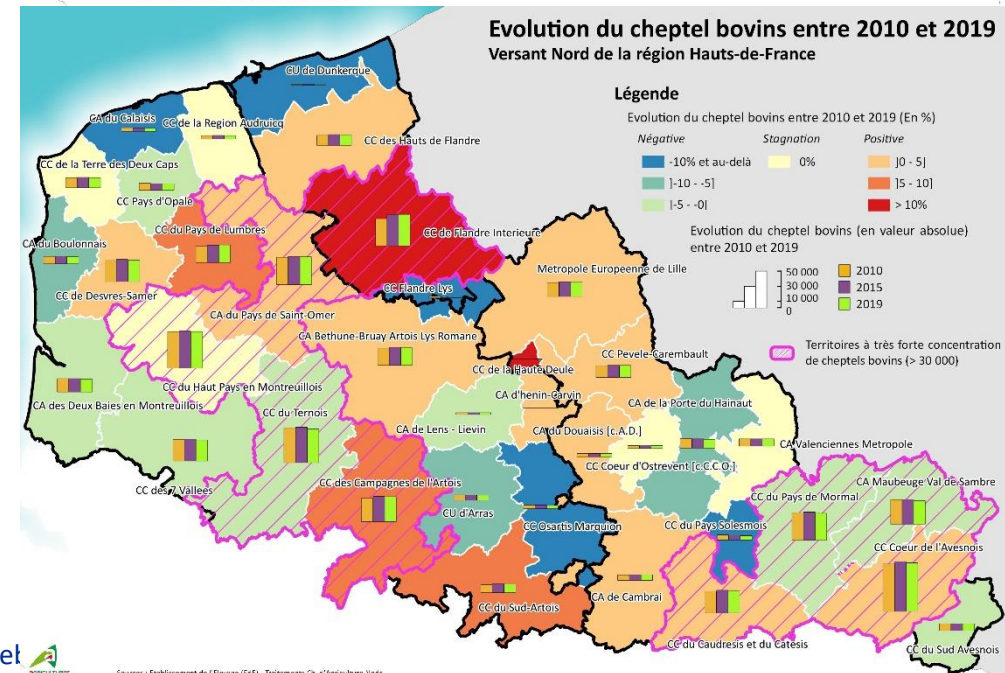
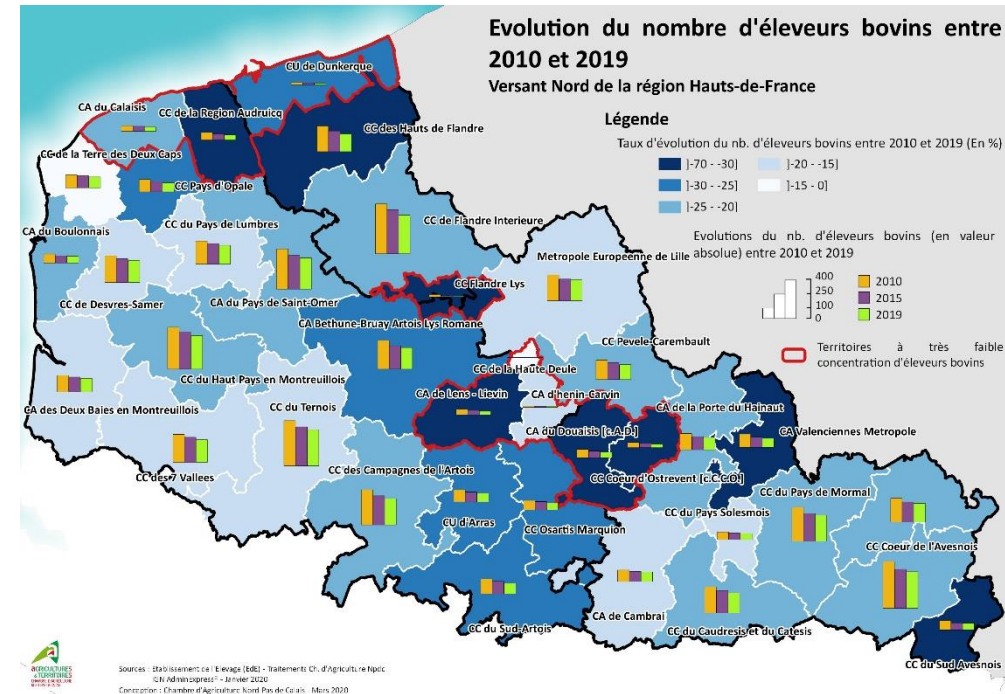
- ▶ Echelle NPDC : en trente ans, recul de moitié du nombre de détenteurs de bovins lait. Dans le même temps, augmentation globale du volume des cheptels par exploitation (concentration et professionnalisation des activités d'élevage)
- ▶ Un phénomène également ressenti à l'échelle de la CCFI mais dans une moindre mesure : l'arrondissement de Dunkerque qui inclut la CCFI est le seul avec celui de Lille à ne pas avoir connu un recul en termes d'UGB entre 2000 et 2010

## Un dynamisme important au niveau de l'élevage bovin

- ▶ Une diminution du nombre de détenteurs de bovins dans la moyenne du NPDC (entre -20 et -25 % en 10 ans) et régulière dans le temps
- ▶ Mais c'est en revanche le territoire qui a connu la plus forte augmentation de cheptel bovin du NPDC et ce même devant les autres grands bassins laitiers que sont l'Avesnois et le Montreuillois

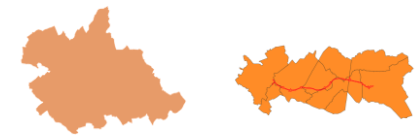
Arrondissements	Evolution des UGB 2000-2010
Avesnes-sur-Helpe	-3%
Cambrai	-12%
Douai	-11%
Dunkerque	+ 5%
Lille	+ 4%
Valenciennes	-13%
Total général NORD	-2%

Source : AGRESTE 2000-2020

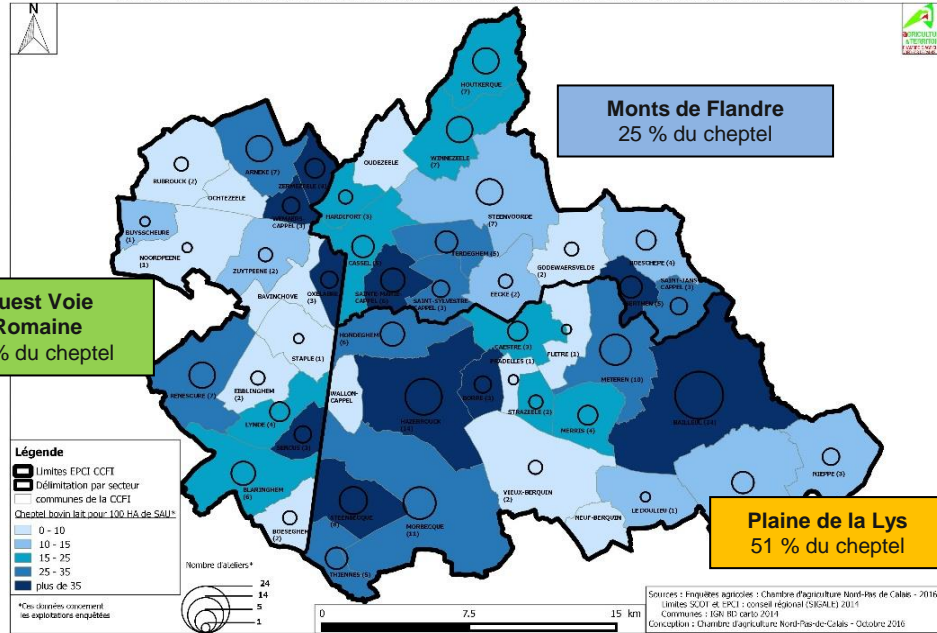




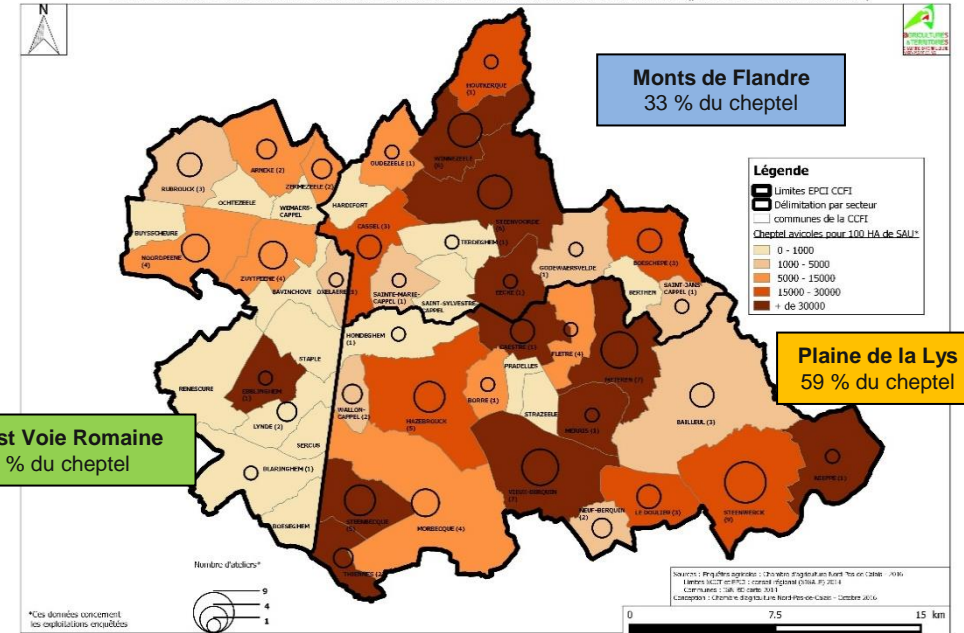
# DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE TRÈS PRÉSENTES



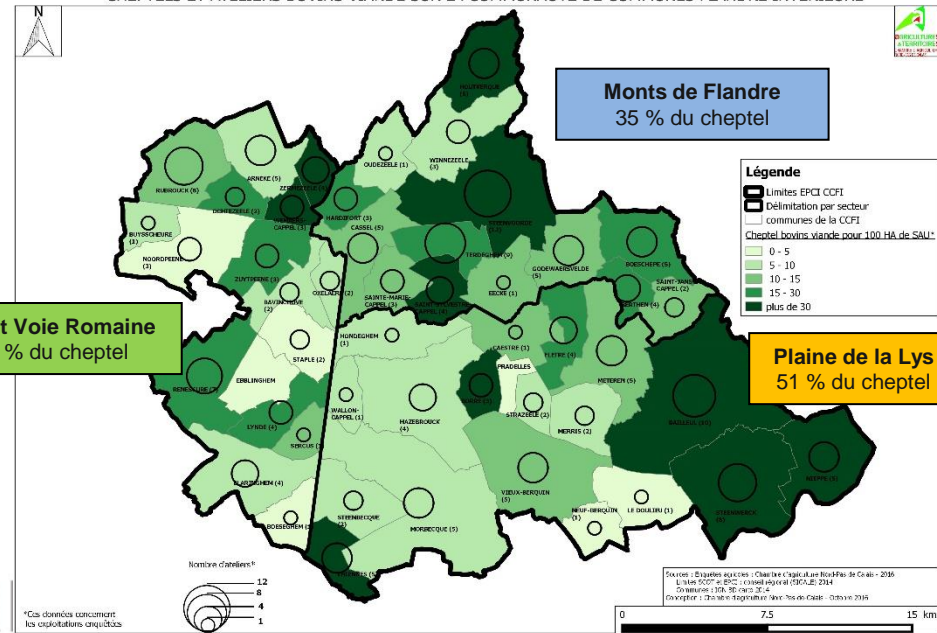
CHEPTELS ET ATELIERS BOVINS LAIT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Flandre INTERIEURE



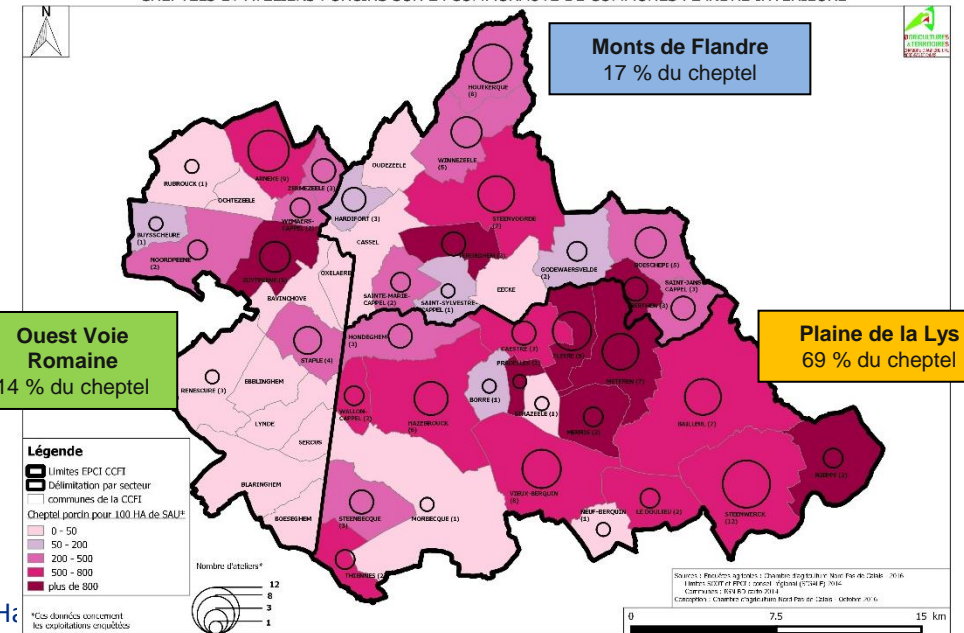
CHEPTELS ET ATELIERS AVICOLES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Flandre INTERIEURE (pondeuses et volailles de chair)



CHEPTELS ET ATELIERS BOVINS VIANDE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Flandre INTERIEURE



CHEPTELS ET ATELIERS PORCINS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Flandre INTERIEURE

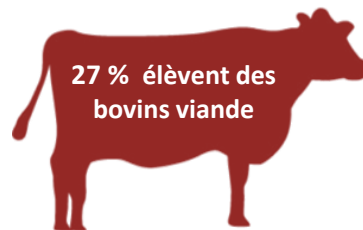
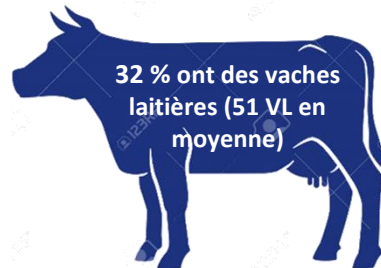


# DES PRODUCTIONS ANIMALES TRÈS PRÉSENTES ET DIVERSIFIÉES



## A l'échelle de la CCFI

- ▶ On recense sur la CCFI plus de 111 4000 UGB, soit **13 % du cheptel régional**
- ▶ Plus de **¾ des exploitations font de l'élevage**, 30 % ont au moins deux activités d'élevage différentes (lait/viande, lait/porc, ou même lait/viande/porc)
- ▶ L'arrondissement de Dunkerque qui inclut la CCFI est le seul avec celui de Lille à ne **pas avoir connu un recul en termes d'UGB entre 2000 et 2010**

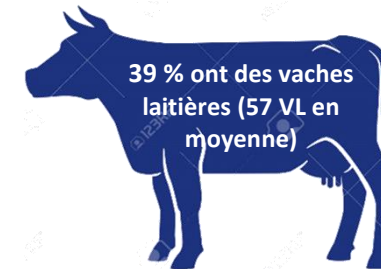


Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017



## Sur le périmètre perturbé

- ▶ **¾ des exploitations** font de l'élevage
- ▶ Une plus forte proportion d'exploitations élevant des vaches laitières : 39 %, avec un cheptel moyen de 57 vaches
- ▶ Les autres élevages (bovin viande, volailles et porc) sont très légèrement moins représentés



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017



# UN TERRITOIRE DE PRODUCTION LAITIÈRE

## Une filière très développée en Nord Pas de Calais

- ▶ En termes de production : 30 % des exploitations en font
- ▶ En termes de chiffre d'affaire et de volume
- ▶ Au niveau du tissu agro-industriel : présence de tous les maillons de la filière, de la collecte à la transformation, avec des structures coopératives et des opérateurs privés
- ▶ En termes d'innovation et de techniques de pointe : la présence d'Ingrédia à St Pol sur Ternoise, spécialiste mondial du cracking du lait et de plusieurs laboratoires d'analyse permet d'extraire les protéines du lait et de valoriser également ses sous produits

## Sur la CCFI

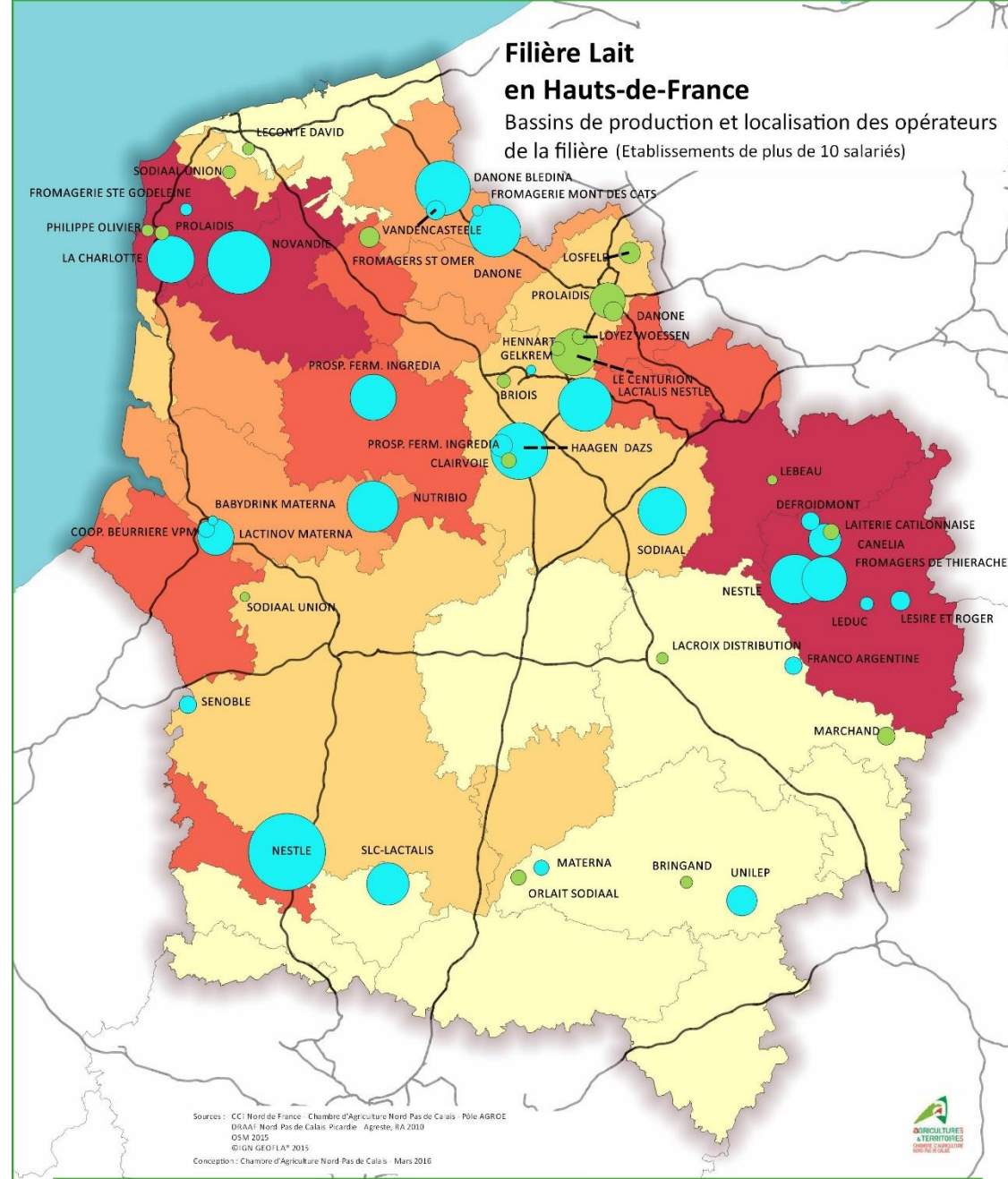
- ▶ 2/3 de la collecte de lait se fait par Danone, 25 % via la Prospérité Fermière et un petit pourcentage par Sodiaal ou des opérateurs Belges
- ▶ Une certaine solidité de la production laitière sur le territoire en lien avec la diversité des productions, facteur de résilience pour les exploitations en temps de crise

**PRODUCTION LAITIÈRE SUR LA CCFI**  
CCFI = 6% du cheptel NPDC, 7 % des exploitations laitières



**COLLECTEURS/TRANSFORMATEURS**  
Danone à Bailleul et Blédina à Steenvoorde  
Prospérité Fermière à St Pol sur Ternoise  
Vandencastelee à st Sylvestre Cappel

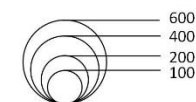
Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017



**Densité laitière selon les régions agricoles en 2010**  
(Nombre de vaches laitières pour 100 ha de SAU)



**Effectif salarié des établissements (2015)**



**Type d'activité**

- Transformation
- Négoce

**Réseaux de communication**

— Réseau autoroutier

# UN BASSIN DE PRODUCTION MAJEUR POUR L'ÉLEVAGE PORCIN...

## Les Hauts de France, 4<sup>ème</sup> région en termes de volumes de porcs

- ▶ Une filière ultra dominée par les élevages bretons qui produisent 60 % des volumes nationaux
- ▶ Une production porcine régionale qui se caractérise par des ateliers de taille relativement réduite, une bonne complémentarité entre végétale et animal (autoconsommation de cultures, épandage...)
- ▶ En revanche, diminution plus importante du nombre d'élevages et manque en termes d'outils d'abattage : l'abattoir de St Pol est spécialisé en porcs mais est à saturation.
- ▶ La région produit deux fois plus de porcs qu'elle n'en abat et en consomme quatre fois plus =>une grande partie des porcs est exportée vers la Belgique pour y être abattus

## Une production concentrée sur le territoire de la CCFI

- ▶ CCFI = 29 % du cheptel porcine des Hauts de France (RGA 2010)
- ▶ 22 % des exploitations de la CCFI ont un élevage porcine (Enquêtes CANPDC 2017)

### ELEVAGES PORCINS SUR LA CCFI

Groupements de producteurs  
GPPMF sur le territoire

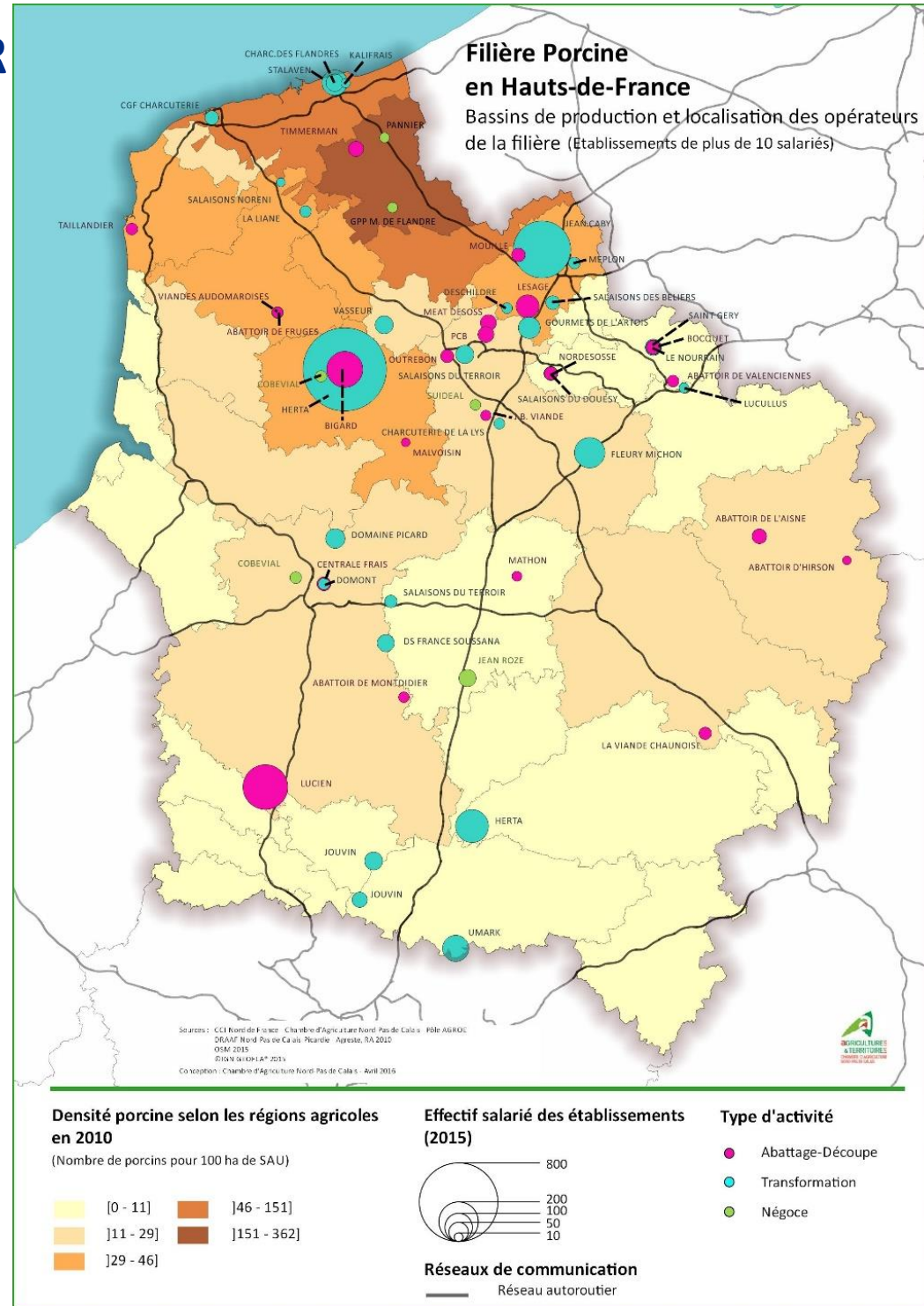
ABATTAGE/DECOUPE

En Belgique

En France

Bigard St Pol sur Ternoise  
Timmerman sur Zegerscappel (petits volumes et proche retraite du propriétaire)

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017





# ...ET LES ACTIVITÉS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE AVICOLE

## POULETS DE CHAIR

28 % du cheptel et 16 % des exploitations (RGA 2010)

## POULES PONDEUSES D'ŒUFS À COUVER

38 % du cheptel et 31 % des exploitations NPDC (RGA 2010)

### ELEVAGE AVICOLE SUR LA CCFI

#### VOLAILLES DE CHAIR

Lionor  
Licques  
Abattoirs belges



#### POULES PONDEUSES

Œufs de consommation  
Cocorette



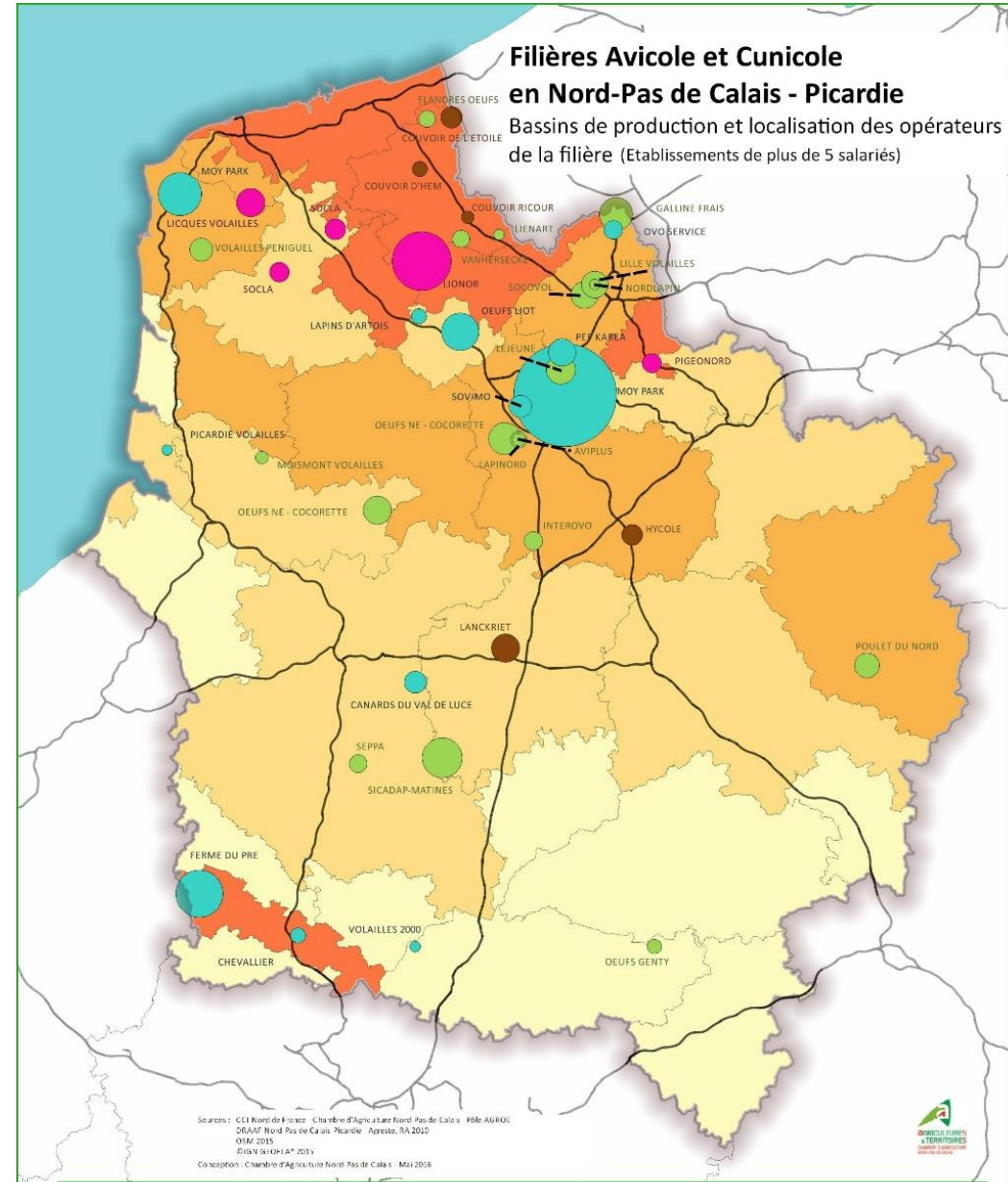
Œufs à couvrir  
Couvoir Ricour à Flêtre



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture 2017

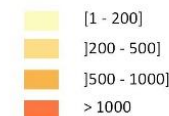
## Filières Avicole et Cunicole en Nord-Pas de Calais - Picardie

Bassins de production et localisation des opérateurs de la filière (Etablissements de plus de 5 salariés)

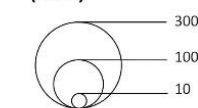


#### Densité de volailles selon les régions agricoles en 2010

(Nb. de poulets de chair et poules pondeuses pour 100 ha de SAU)



#### Effectif salarié des établissements (2015)



#### Réseaux de communication

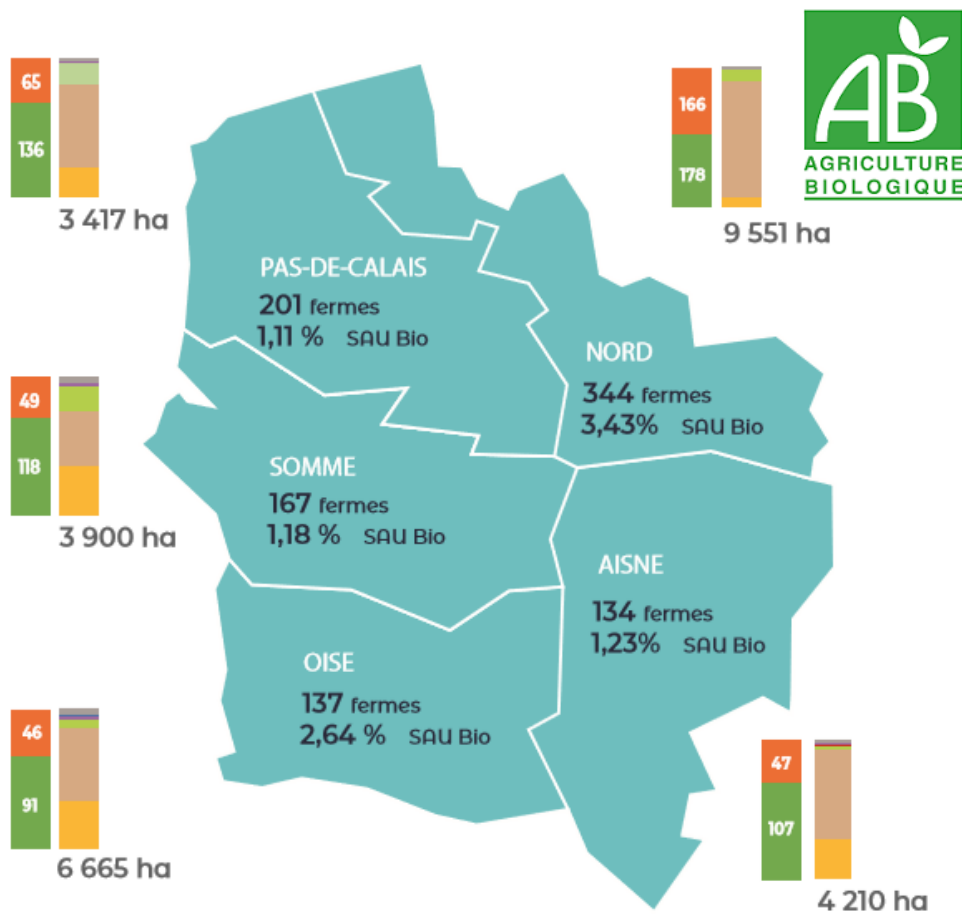
— Réseau autoroutier

#### Type d'activité

- Reproduction
- Abattage-Découpe
- Transformation
- Négoce

# UN CERTAIN DÉVELOPPEMENT DES SIGNES DE QUALITÉ

## LA BIO FIN 2018, DONNÉES DÉPARTEMENTALES



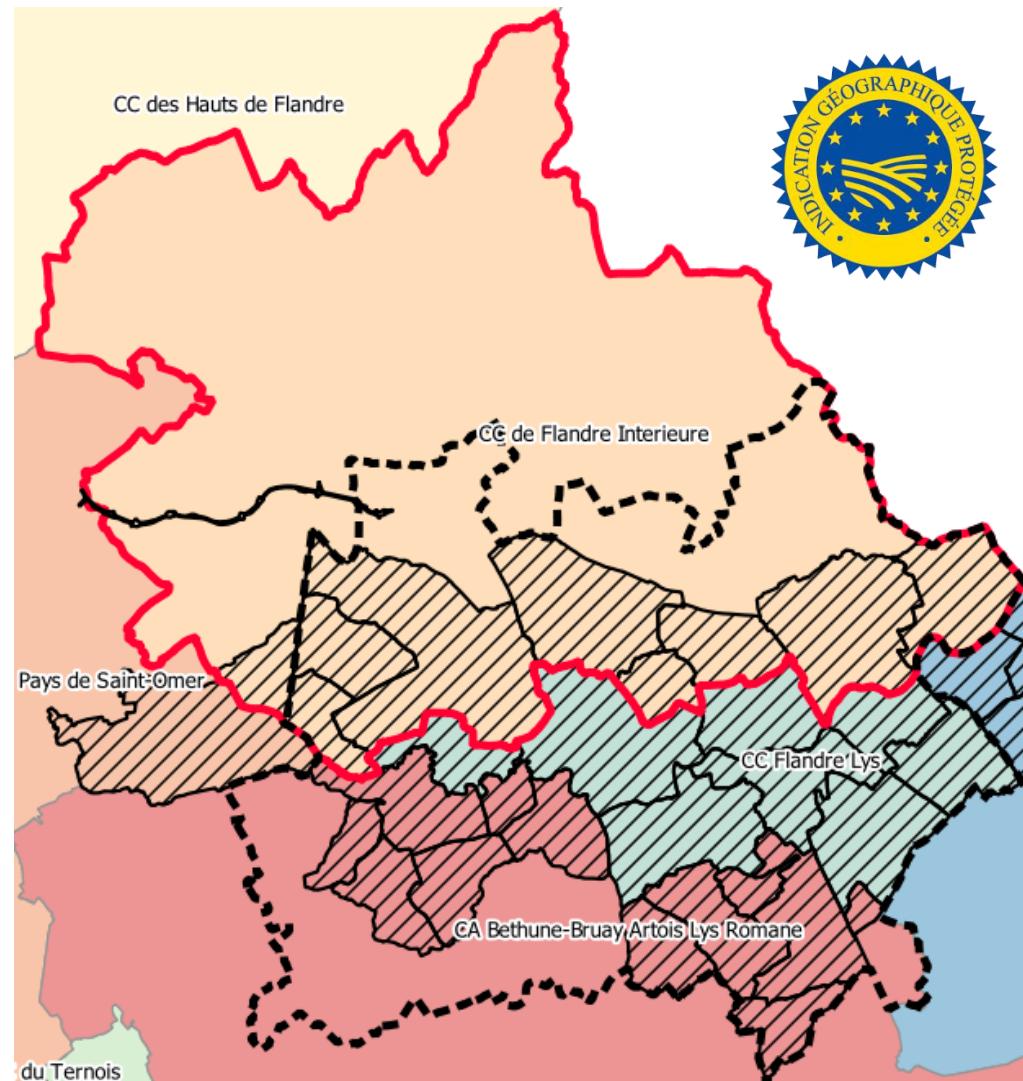
TYPES DE PRODUCTIONS (nombre de fermes)

- Productions animales
- Productions végétales

TYPES DE PRODUCTION DES BIO (en %)

- Grandes Cultures
- Surfaces fourragères
- Légumes
- Fruits
- Vigne
- Indéterminé

## Aire géographique des IGP présentes sur la CCFI



Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en partenariat avec :

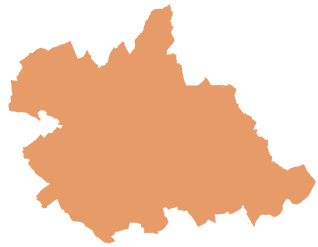


Lingot du Nord

Pomme de terre de Merville

Source : Observatoire régional des SIQO  
Conception CA NPDC

# UN CERTAIN DÉVELOPPEMENT DES SIGNES DE QUALITÉ



## A l'échelle de la CCFI



### Une présence de l'agriculture biologique faible mais en progression

- 26 producteurs en 2018, soit un peu plus de 3 % des exploitations du territoire
  - Équivalent à la moyenne HDF 2018 : 3,8 %
- 444 ha convertis, 297 ha en conversion = 741 ha en démarche AB
  - 1,6 % de la SAU de la CCFI, en deçà de la moyenne HDF 2018 (1,8%)



### IGP Lingot du Nord + Label Rouge

- Une production historique liée au territoire de la vallée de la Lys, en lien avec un climat et un sol comprenant plus de 20 % d'argile favorable à cette production
- Une dizaine de communes de la CCFI se trouve dans l'aire géographique de l'IGP lingots du Nord (sur les 40 communes de l'IGP), certaines du périmètre perturbé
- 24 producteurs, 60 ha de lingots du Nord sur l'aire géographique



### IGP pomme de terre de Merville

- Production à partir de la variété Bintje avec une teneur élevée en matière sèche, liée à la nature du sol de la vallée de la lys et au savoir faire des cultivateurs
- 8 communes sur 43 de l'aire géographique sont sur la CCFI



## Sur le périmètre perturbé



- 4 exploitations converties ou en conversion dans le périmètre perturbé



### IGP Lingot du Nord + Label Rouge

- 1 commune du périmètre perturbé dans l'aire géographique : Hazebrouck

### IGP pomme de terre de Merville

- Aucune commune du périmètre perturbé dans l'aire géographique



# DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION QUI SE DÉVELOPPENT

**Diversification** : ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un **revenu supplémentaire**

## CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur



Territoire	% exploitations en circuits courts
CCFI	23 %
Périmètre	20 %

Davantage que la tendance NPDC (19 %)

En complément des circuits longs

## ACCUEIL A LA FERME

Activités **d'hébergement**, de **restauration**, de **loisirs** et de **tourisme** présentes sur les corps de ferme

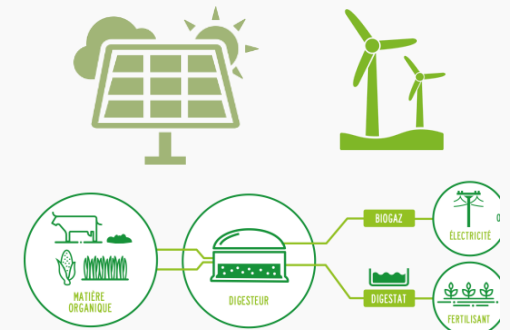


Territoire	% exploitations pratiquant l'accueil
CCFI	10 %
Périmètre	6 %

Un bon développement  
Principalement des activités d'hébergement :  
gîtes, logements étudiant, fermes pédagogiques

## PRODUCTION D'ÉNERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un **complément de revenus** ou en **autoconsommation**



Territoire	% exploitations énergies nouvelles
CCFI	7 %
Périmètre	8 %

Principalement du photovoltaïque  
4 unités de méthanisation sur la CCFI, 2 sur le périmètre (communes de Zermezele, Renescure, Hazebrouck et Morbecque)

# L'industrie agro-alimentaire sur les Flandres Intérieures

Etablissements de plus de 10 salariés



Environ 40 établissements recensés  
 Plus de 2 500 emplois  
 Bonduelle : 1er employeur avec près de 20% des emplois total

## Légende

Typologie des filières

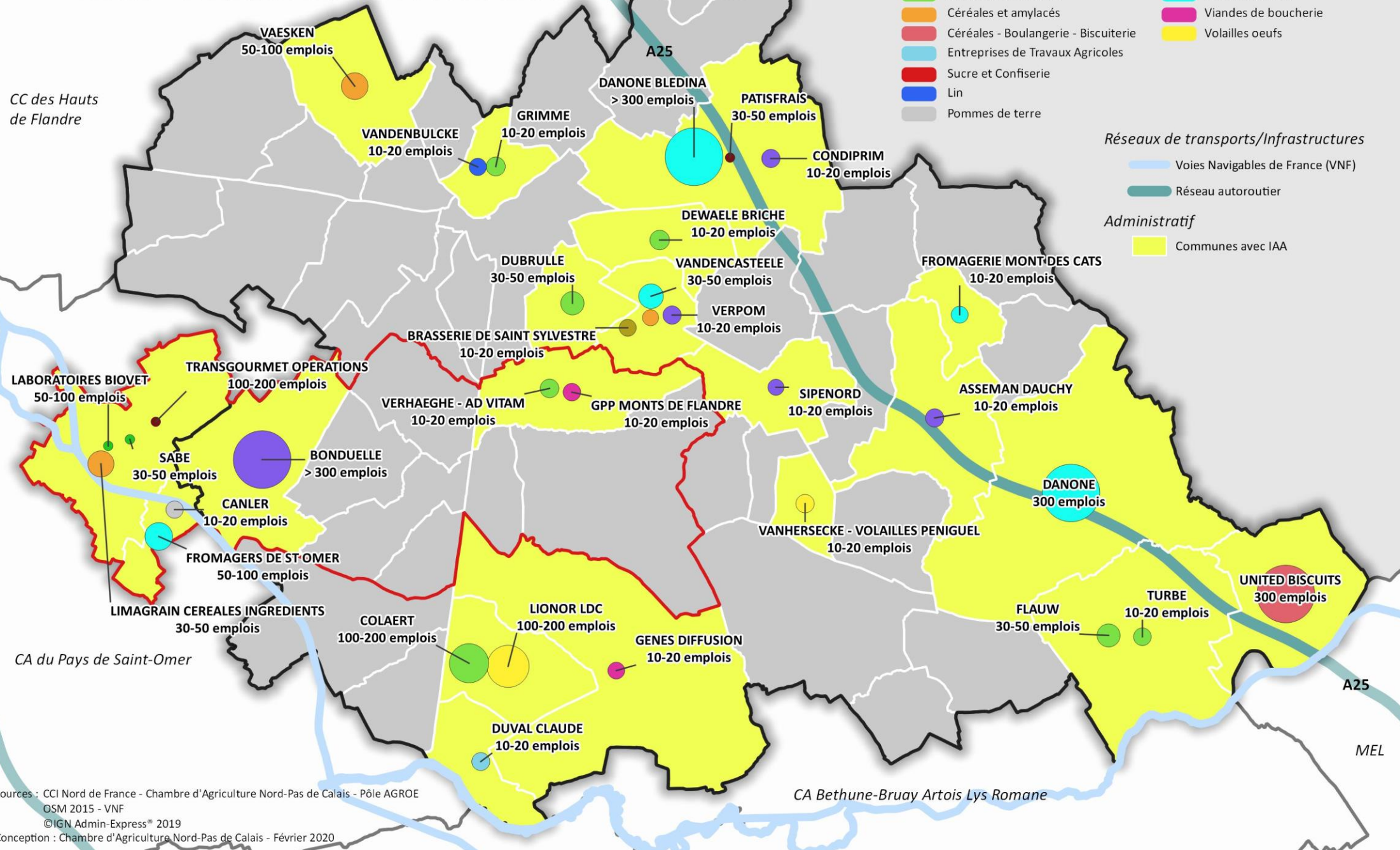
- |  |   |
|--|---|
| <p>Secteur végétal (25 Entrep. Envir.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: purple;">●</span> Légumes et fruits</li> <li><span style="color: olive;">●</span> Brasserie</li> <li><span style="color: lightgreen;">●</span> Machinisme agricole</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Céréales et amylacés</li> <li><span style="color: pink;">●</span> Céréales - Boulangerie - Biscuiterie</li> <li><span style="color: lightblue;">●</span> Entreprises de Travaux Agricoles</li> <li><span style="color: red;">●</span> Sucre et Confiserie</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Lin</li> <li><span style="color: grey;">●</span> Pommes de terre</li> </ul> | <p>Secteur animal (15 Entrep. Envir.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">●</span> Alimentation animale</li> <li><span style="color: darkred;">●</span> Plats préparés</li> <li><span style="color: cyan;">●</span> Produits laitiers</li> <li><span style="color: magenta;">●</span> Viandes de boucherie</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Volailles oeufs</li> </ul> |
|--|---|

## Réseaux de transports/Infrastructures

- Voies Navigables de France (VNF)
- Réseau autoroutier

## Administratif

- Communes avec IAA



Sources : CCI Nord de France - Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Pôle AGROE  
 OSM 2015 - VNF  
 ©IGN Admin-Express® 2019  
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Février 2020

CA Bethune-Bruay Artois Lys Romane



# DES EXPLOITATIONS PRODUCTIVES



Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Hauts-de-France



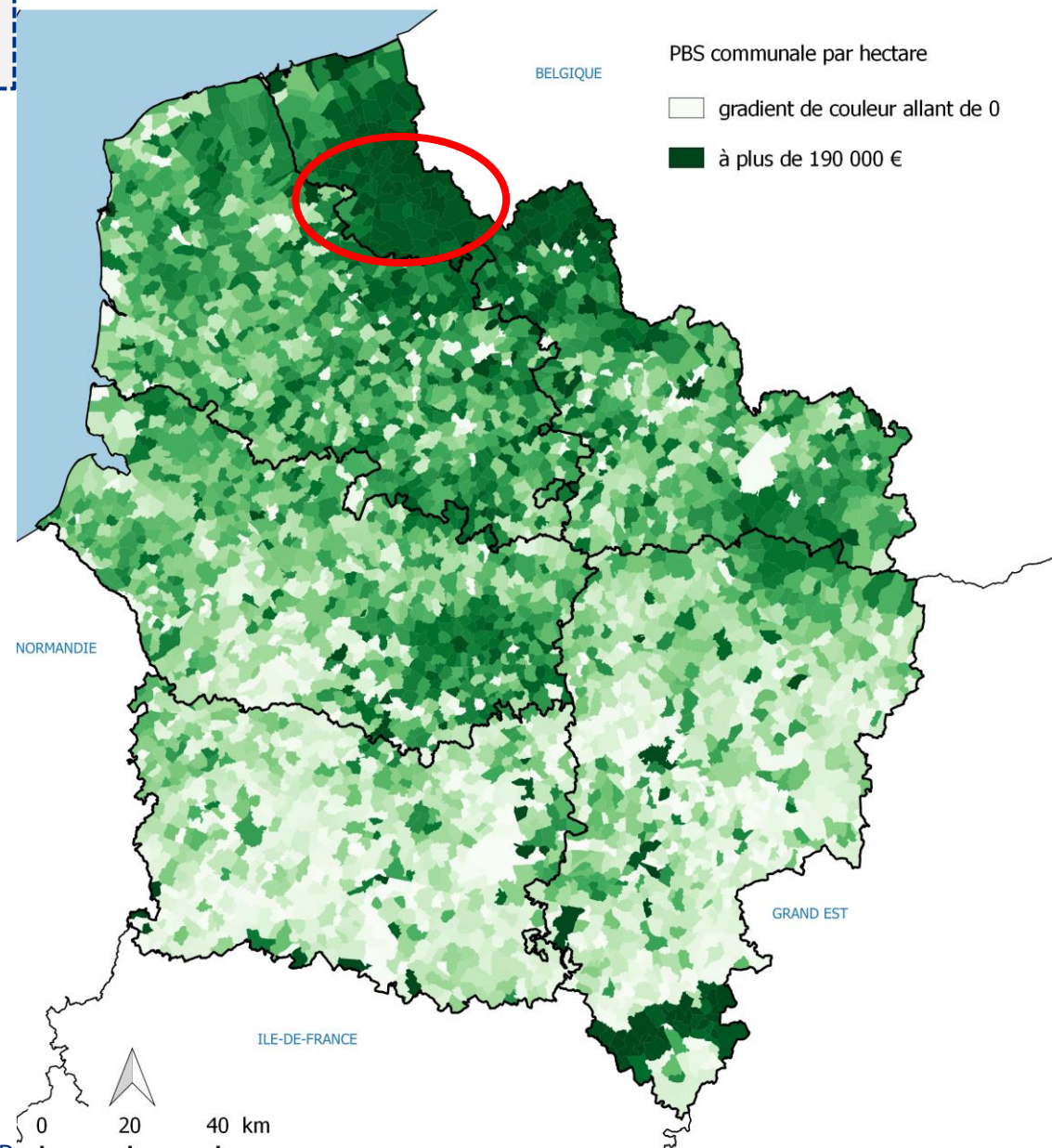
La **PBS (Production Brute Standard)** est un outil développé par la DRAAF qui décrit un potentiel de production des exploitations agricoles qui permet de comparer les tailles économiques des exploitations agricoles, quelles que soient leurs productions.

- Sur la majeure partie des communes de la CCFI, la PBS dépasse les 3 000 / 4 000 € par ha, contre en moyenne 2 760€/ha dans le Nord et moins sur les autres départements
- Des exploitations nombreuses, de taille moyenne qui se caractérisent par des productions très diversifiées (végétales et animales) et des filières variées = des exploitations créatrices d'un important produit à l'hectare (chiffre d'affaire)

Production Brute Standard (PBS) par hectare de SAU (euros/ha)



## Production Brute Standard (PBS) communale moyenne par hectare





# REPRÉSENTATION DES OPÉRATEURS EN LIEN AVEC LES FILIÈRES IMPACTÉES



+

Des opérateurs en lien avec les filières végétales



Dewynter sur Rubrouck



En frais avec Bateman, Verpom sur St Sylvestre Cappelle

Et les filières animales



DANONE  
ONE PLANET. ONE HEALTH



L'abattage se fait principalement à l'échelle des Hauts de France et de la Belgique



C'est également le cas de certaines industries de collecte et/ou transformation



Prosperité Fermière  
INGREDIA



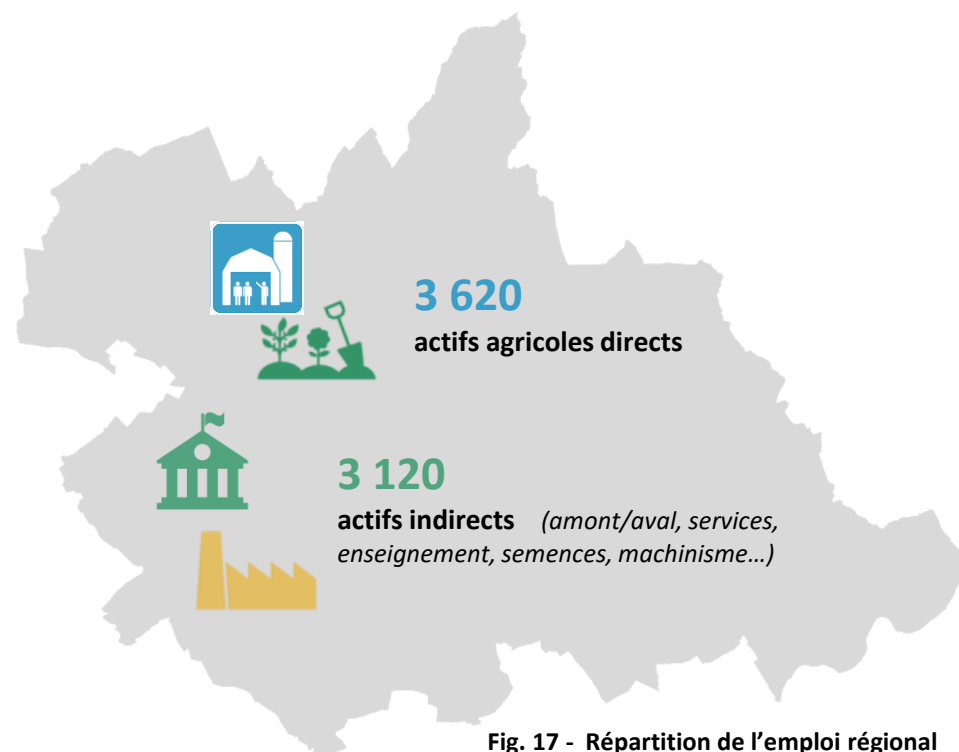
# L'AGRICULTURE, UN SECTEUR ÉCONOMIQUE POURVOYEUR D'EMPLOI

- ▶ Les 800 exploitations de la CCFI génèrent 3 620 actifs agricoles directs. 1/3 sont des chefs d'exploitation, les 2/3 sont des salariés, permanents ou saisonnier. Cette situation s'explique par la grande diversité des productions végétales qui nécessitent des salariés à plusieurs périodes de l'année
- ▶ Sur le total des actifs agricoles, 2/3 sont des emplois indirects générés par les productions agricoles (qu'elles viennent du territoire ou de la région). Ces emplois indirects sont en proportion un peu plus importants qu'à l'échelle du département du Nord en raison de la présence du Port
- ▶ A la différence d'autres secteurs (industrie, tertiaire...), l'emploi agricole est un **emploi ancré territorialement** et **non délocalisable** pour les actifs agricoles directs

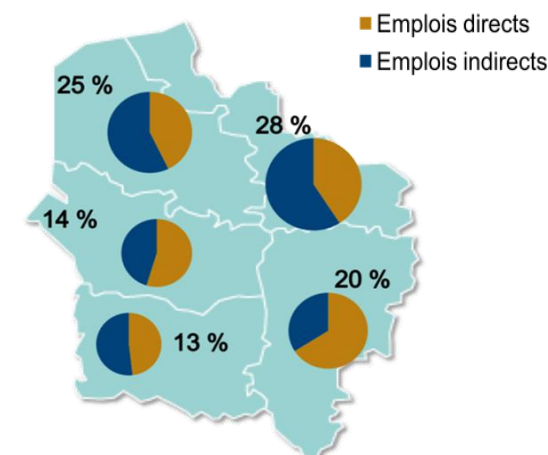
=> **Les projets d'urbanisation ont un impact notable sur les emplois agricoles directs**

Près de **7 000 emplois** au total générés par l'agriculture

- 1 emploi direct ⇒ 1 emplois indirect
- 1 exploitation ⇒ 8 emplois
- 15 emplois pour 100 ha de SAU



**Fig. 17-** Répartition de l'emploi régional généré par l'agriculture par département

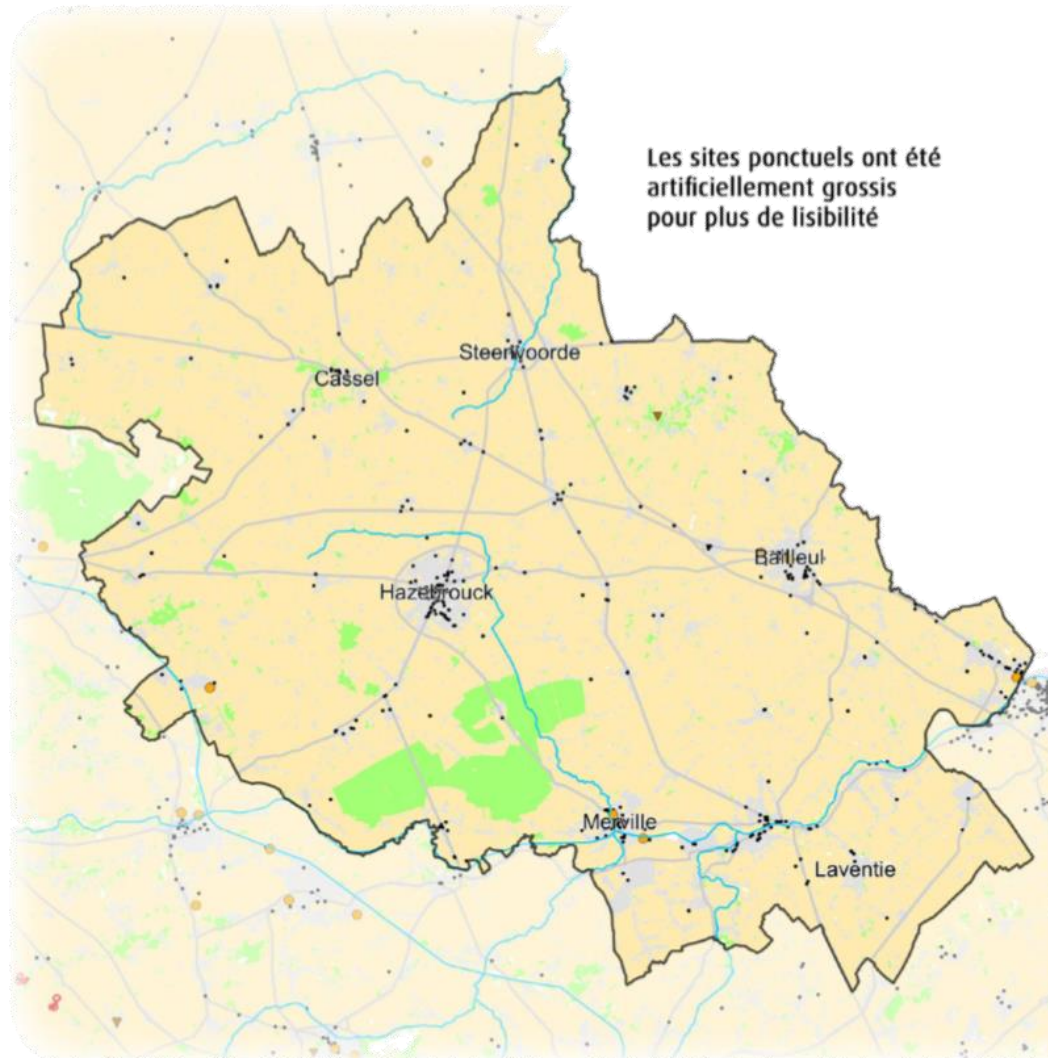


Source : Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France, CCI-Agroé-Chambre d'agriculture 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62 et MSA Picardie 2016, Traitement Chambre d'agriculture Hauts-de-France

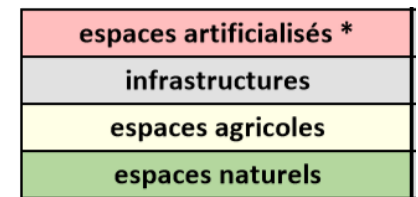
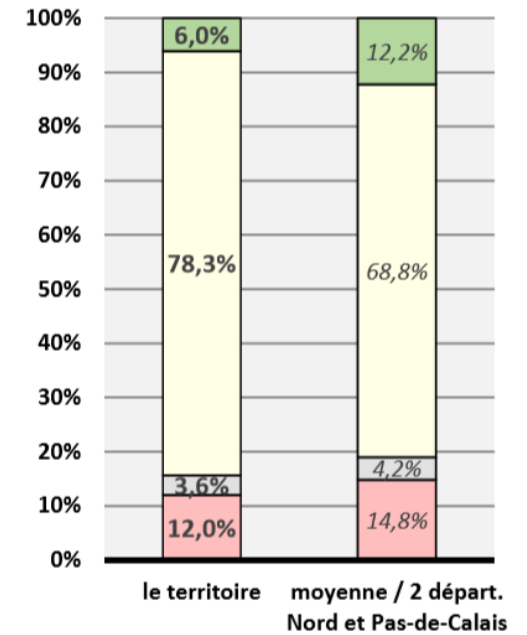
**Note :** l'emploi correspond ici au nombre d'actifs travaillant dans l'ensemble des activités recensées de l'amont à l'aval, quelque soit le statut d'emploi, le contrat et le temps de travail

# UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL

## Un territoire très agricole



## Répartition surfacique en 2015



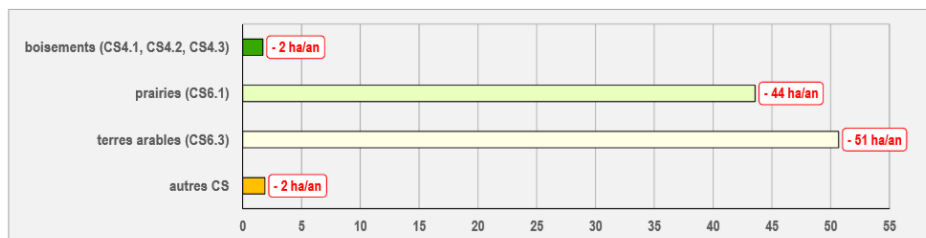
\* : sans les infrastructures

- Davantage de surfaces cultivées qu'à l'échelle NPDC : 73 % contre 69 %
- Moins de surfaces artificialisées et surtout d'espaces boisés

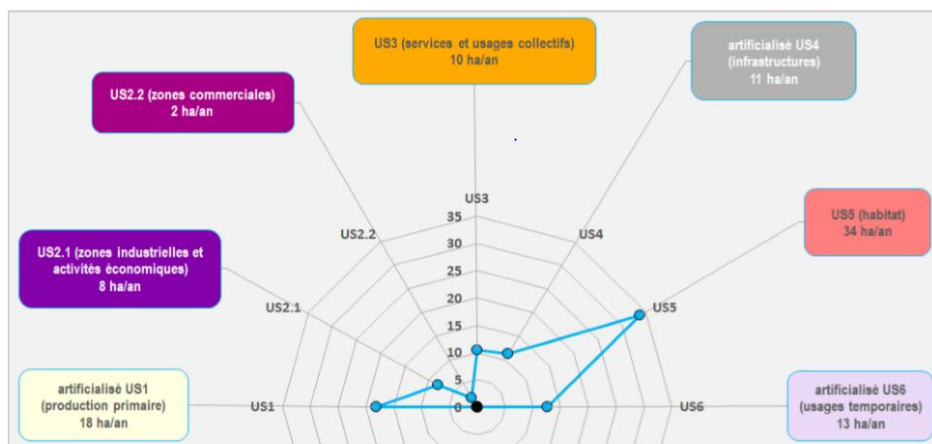


# MAIS UNE PROGRESSION RÉCENTE DES SURFACES ARTIFICIALISÉES

## ORIGINE, CS 2005 consommés par l'artificialisation 2005-2015 (ha/an)



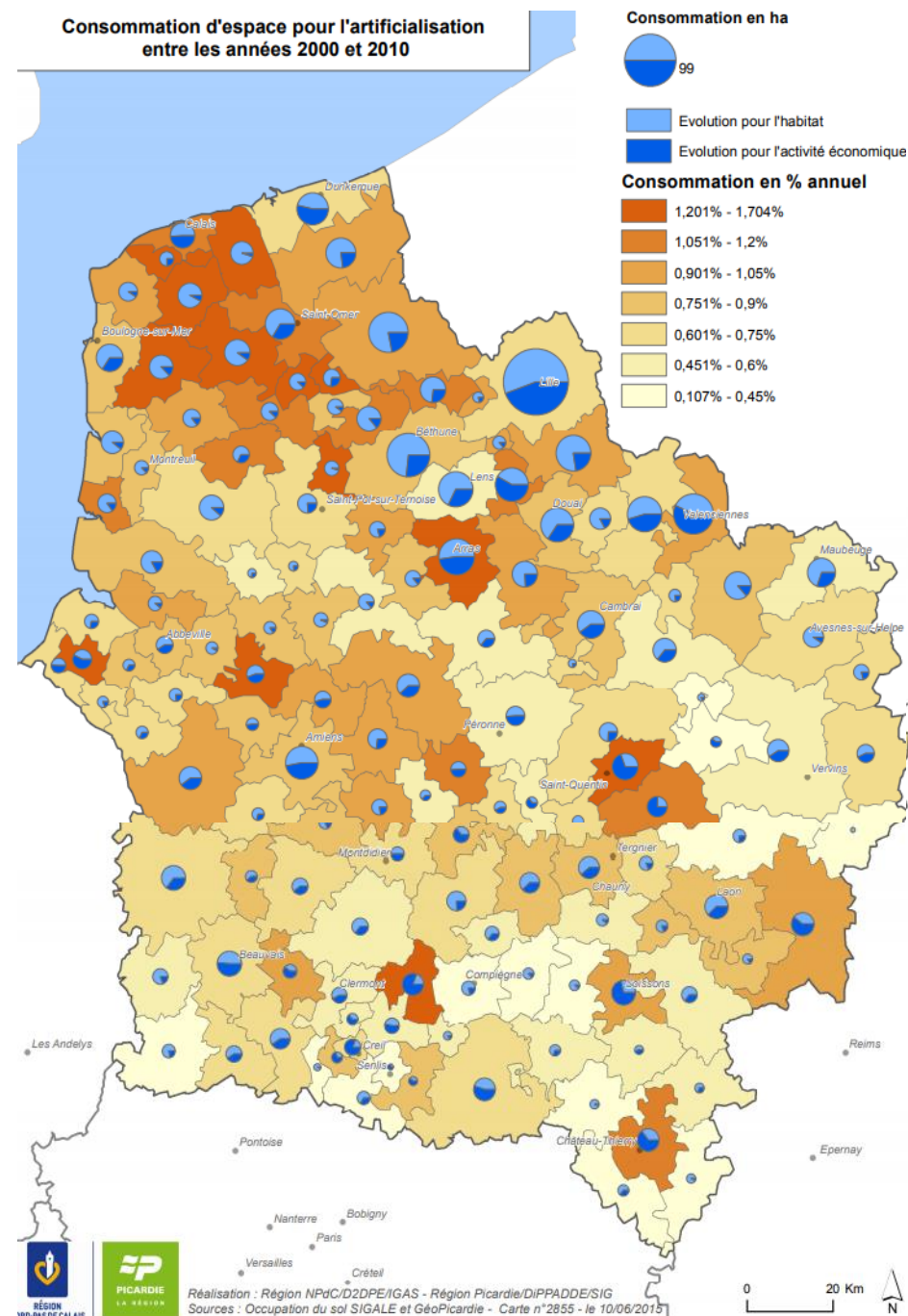
## US 2015, DESTINATION des espaces ayant été artificialisés entre 2005 et 2015 (ha/an)



Source : PPIGE Nord Pas de Calais OCS2D 2005-2015

- Une tendance qui se poursuit ces dix dernières années : une **centaine d'hectares artificialisés par an**, principalement sur les surfaces agricoles et notamment les prairies → un recul qui témoigne du recul du pâturage dans l'alimentation animale au profit des cultures fourragères (maïs ensilage...)
- Une artificialisation essentiellement dirigée vers la **construction d'habitat**

## Consommation d'espace pour l'artificialisation entre les années 2000 et 2010



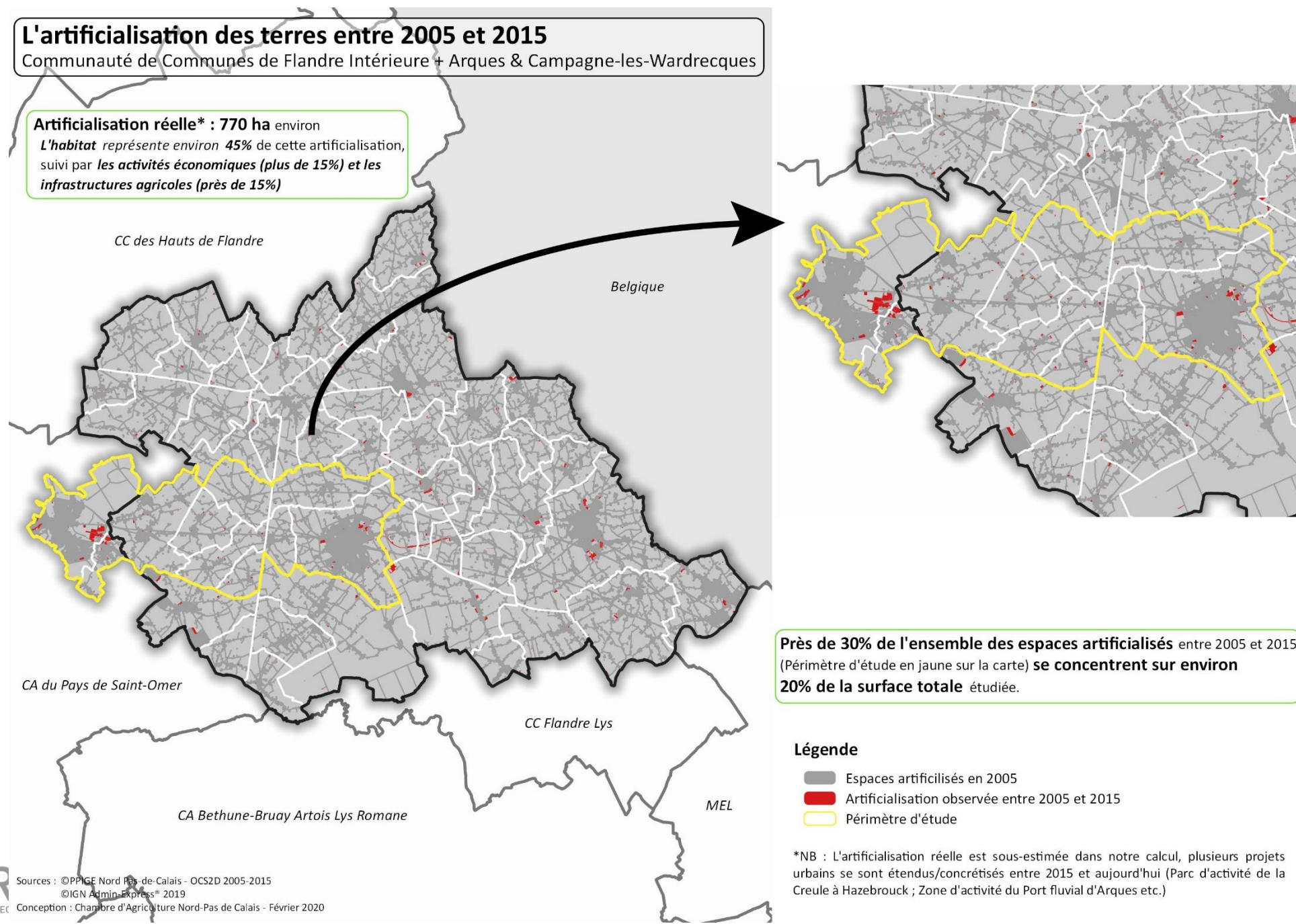
# MAIS UNE PROGRESSION RÉCENTE DES SURFACES ARTIFICIALISÉES

## L'artificialisation des terres entre 2005 et 2015

Communauté de Communes de Flandre Intérieure + Arques & Campagne-les-Wardrecques

Artificialisation réelle\* : 770 ha environ

L'habitat représente environ 45% de cette artificialisation, suivi par les activités économiques (plus de 15%) et les infrastructures agricoles (près de 15%)



Près de 30% de l'ensemble des espaces artificialisés entre 2005 et 2015 (Périmètre d'étude en jaune sur la carte) se concentrent sur environ 20% de la surface totale étudiée.

### Légende

- Espaces artificialisés en 2005
- Artificialisation observée entre 2005 et 2015
- Périmètre d'étude

\*NB : L'artificialisation réelle est sous-estimée dans notre calcul, plusieurs projets urbains se sont étendus/concrétisés entre 2015 et aujourd'hui (Parc d'activité de la Creule à Hazebrouck ; Zone d'activité du Port fluvial d'Arques etc.)

# MAIS UNE PROGRESSION RÉCENTE DES SURFACES ARTIFICIALISÉES

	Habitat	Act. eco	Infrast. agric.	Res. transports	Autres	Total
<b>% évo annuelle moyen CCFI + Arques + Campagne les Wardrecques</b>	+ 0.81 %	+1.43 %	+ 1.1 %	+ 0.39 %	+1.03%	+0.82%
<b>% dans l'évolution totale</b>	44 %	16 %	14 %	12 %	14 %	
<b>% évo annuelle moyen périmètre</b>	+ 0.88 %	+ 1.61 %	+ 1.57 %	+ 0.45 %	+ 0.43 %	+0.89%
<b>% dans l'évolution totale</b>	40 %	31 %	10 %	12 %	6 %	

Sources : OCS2D 2005-2015

## Principales observations

- L'artificialisation se concentre sur des secteurs précis du territoire et du périmètre d'étude (Commune d'Arques et d'Hazebrouck)
- L'habitat est la composante principale de l'artificialisation des sols à l'échelle de la CCFI ; phénomène légèrement inférieur sur le périmètre d'étude
- En revanche, le développement des activités économiques est la 2<sup>nd</sup>e composante de l'artificialisation avec une part plus élevée sur le périmètre d'étude (≈ 15% contre plus de 30% sur périmètre d'étude) => Plus grande concentration des activités économiques sur cet espace
- En termes de taux d'évolution annuel moyen : c'est sur les activités économiques que s'observe la dynamique la plus importante



# ET DE NOUVELLES CONSOMMATIONS À VENIR

SCOT Flandre Lys



Bilan du SCOT 2005-2015	Projet 2019-2039
≈ 90 ha/an tout type d'urbanisation confondue	37 à 40 ha/an hors infrastructure

CCFI : 661 ha soit 66,1 ha/an  
CCFL : 238 ha soit 23,8 ha/an

PLUI CCFI  
(horizon 2035)



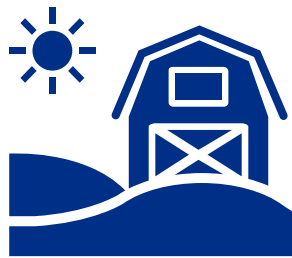
267 ha de zones d'extension urbaine au profit de l'habitat, de la réalisation d'équipements et d'espaces publics



124 ha de zones d'extension au profit des activités économiques

***Des objectifs de consommation foncière au PLUI en deçà des seuils maximaux affichés au SCOT***

## FOCUS SUR LES EXPLOITATIONS ET LE TERRITOIRE IMPACTÉS

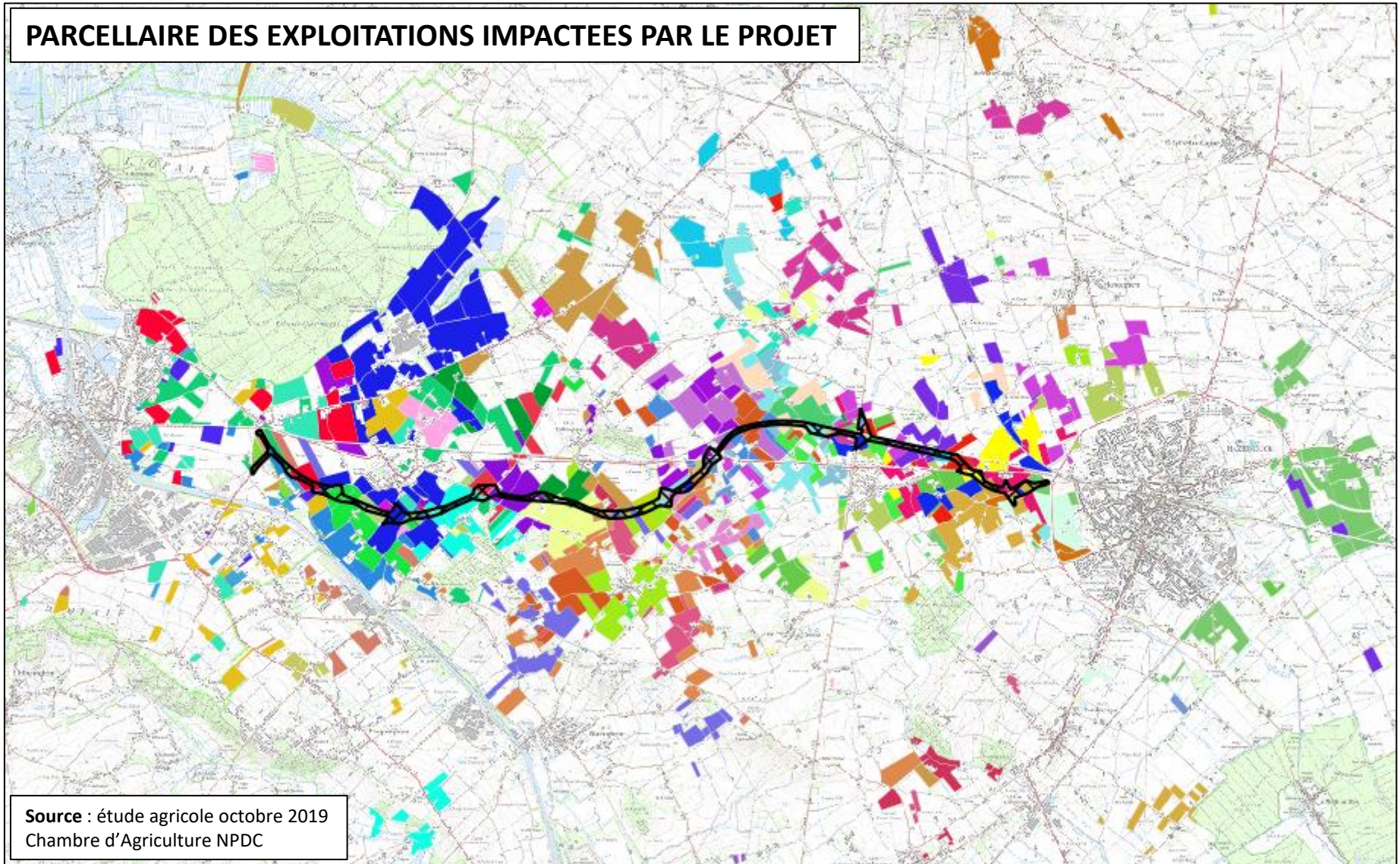




# PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS IMPACTÉES

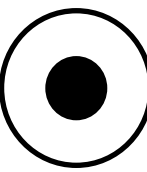
Au moment des enquêtes réalisées fin 2019, un peu plus de 45 structures agricoles ont été identifiées comme cultivant au moins une parcelle sous le fuseau DUP

## PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS IMPACTÉES PAR LE PROJET



Source : étude agricole octobre 2019  
Chambre d'Agriculture NPDC



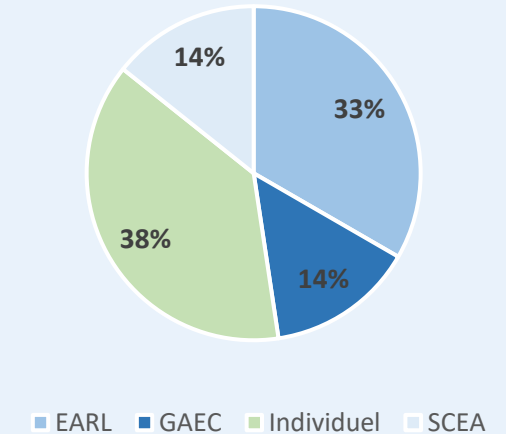


- 42 exploitations enquêtées, 62 chefs d'exploitation dont 24% de femmes, 50 ans d'âge moyen (50 pour les hommes, 52 pour les femmes)



- Davantage d'exploitations sociétaires qu'à l'échelle de la CCFI
- Une quinzaine de salariés permanents, de nombreux saisonniers
- La plupart recourt aux services d'ETA pour certains travaux agricoles

Statut des exploitations impactées



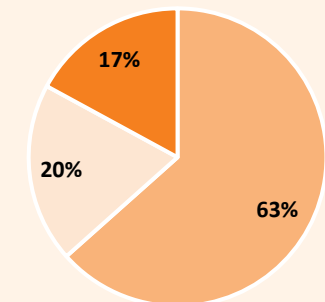
## Une pérennité des exploitations moins évidente qu'à l'échelle de la CCFI



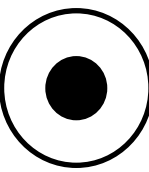
- Un peu plus de la moitié des exploitations ne sont pas concernées par l'enjeu transmission pour le moment (le ou les chefs d'exploitation ont moins de 55 ans)



- 20 % ont une succession prévue
- 17 % n'ont pas signalé de successeur au moment de l'enquête



Exploitations non concernées Succession assurée  
Succession non connue



## Exploitations et structuration du parcellaire



Sur les exploitations impactées, une SAU moyenne de 86 ha  
De 10 à 410 ha



Les agriculteurs impactés cultivent en moyenne sur 4 communes  
De 1 à 10, un parcellaire moins groupé pour les exploitants du Pas de Calais



Ils ont en moyenne 60 % de leur SAU sur la commune du siège  
De 30 à 80 %

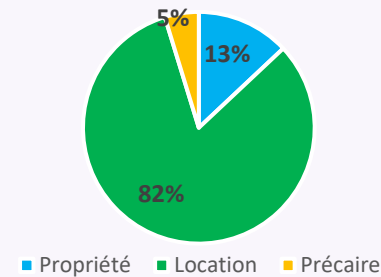


Des ilots de 5 ha en moyenne dans un secteur remembré

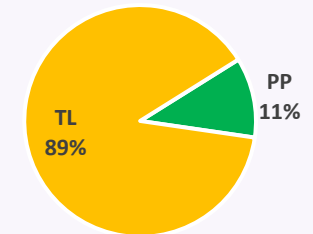
## Mode de faire valoir et utilisation du sol

- Une plus grande proportion de SAU en fermage qu'à l'échelle de la CCFI : une moins bonne maîtrise foncière
- Ratio identique de prairies permanentes qu'à l'échelle de la CCFI

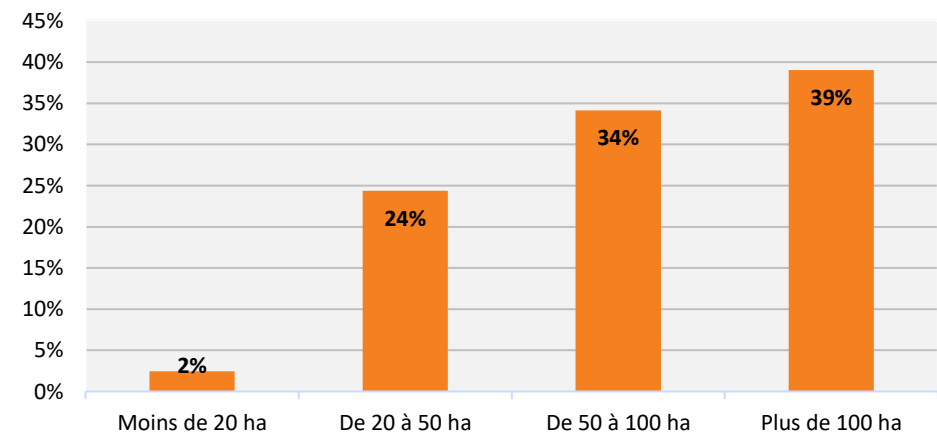
Faire valoir de la SAU des exploitations impactées



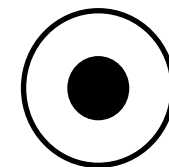
Occupation du sol sur la SAU des exploitations impactées



## Répartition des exploitations impactées par tranche de SAU



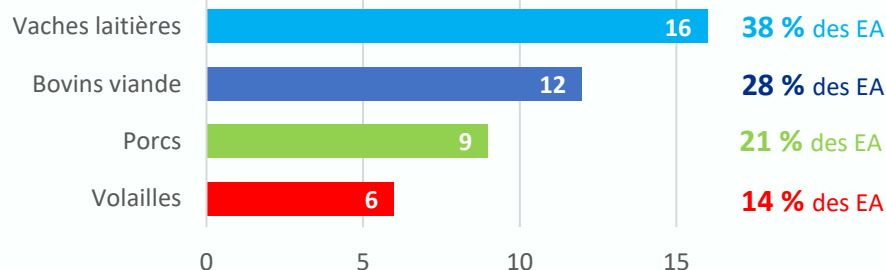
# ASPECTS ÉCONOMIQUES : DES STRUCTURES À L'IMAGE DE LA DIVERSITÉ AGRICOLE DU TERRITOIRE



## Des activités d'élevage extrêmement diversifiées

- 80 % des exploitations concernées ont au moins un atelier d'élevage

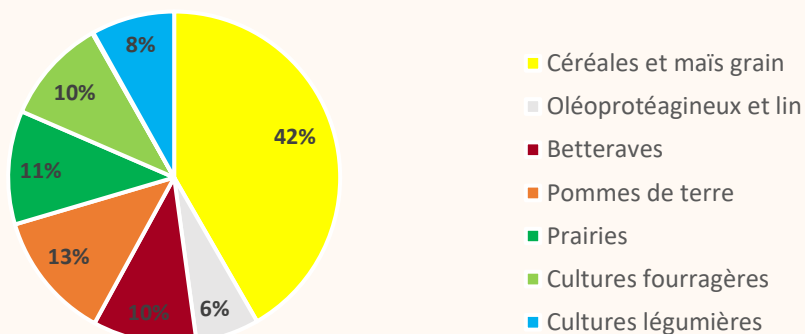
### Activités d'élevage des exploitations impactées (ayant été enquêtées)



- Une forte présence de l'élevage laitier et bovin viande
- Présence également de nombreux ateliers porcins et avicoles

Orientation	% exploitations concernées
Polyculture-élevage Bovin lait	24%
Polyculture	21%
Polyculture-élevage Bovins viande	14%
Polyculture-élevage Volailles	12%
Polyculture-élevage Porcs	10%
Polyculture-élevage Bovin lait porcs	10%
Polyculture-élevage Bovin lait et viande	7%
Polyculture-élevage Porcs et volailles	2%

## Utilisation du sol sur les exploitations impactées



- Une grande diversité de cultures
- Une part un peu moins importante de surfaces destinées à l'élevage et davantage de betteraves et de légumes

## Activités de diversification



7 exploitations pratiquent les circuits courts, 1 projet



4 exploitations accueillent du public, 1 projet

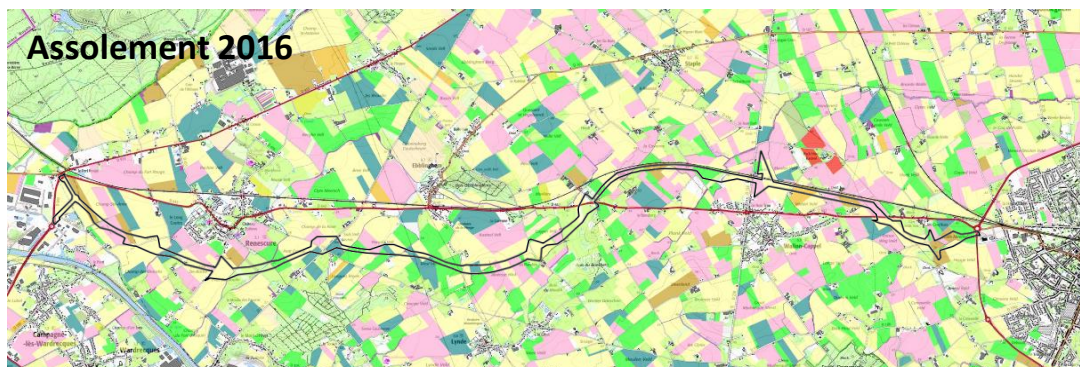
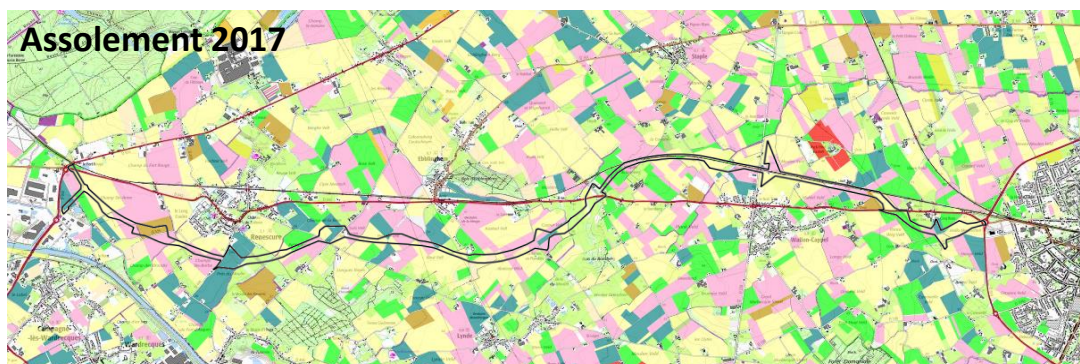
## Signes de qualité



Deux exploitations converties à l'agriculture biologique, dont une en totalité

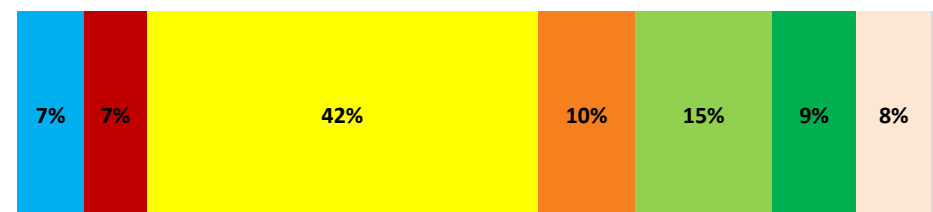
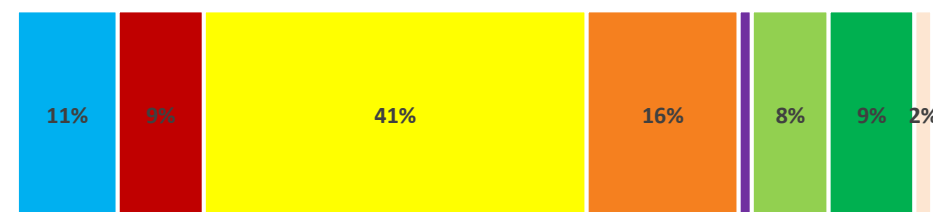
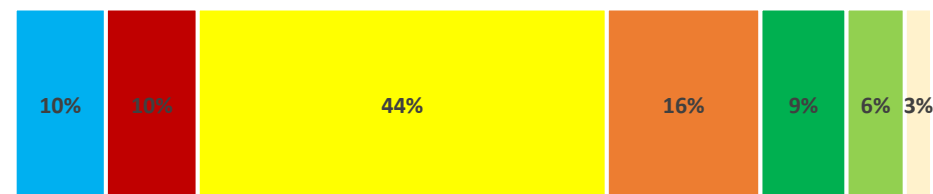


# UNE PLAINE AGRICOLE PRODUCTIVE



- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Prairies permanentes
- Vergers
- Plantes à fibres
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs

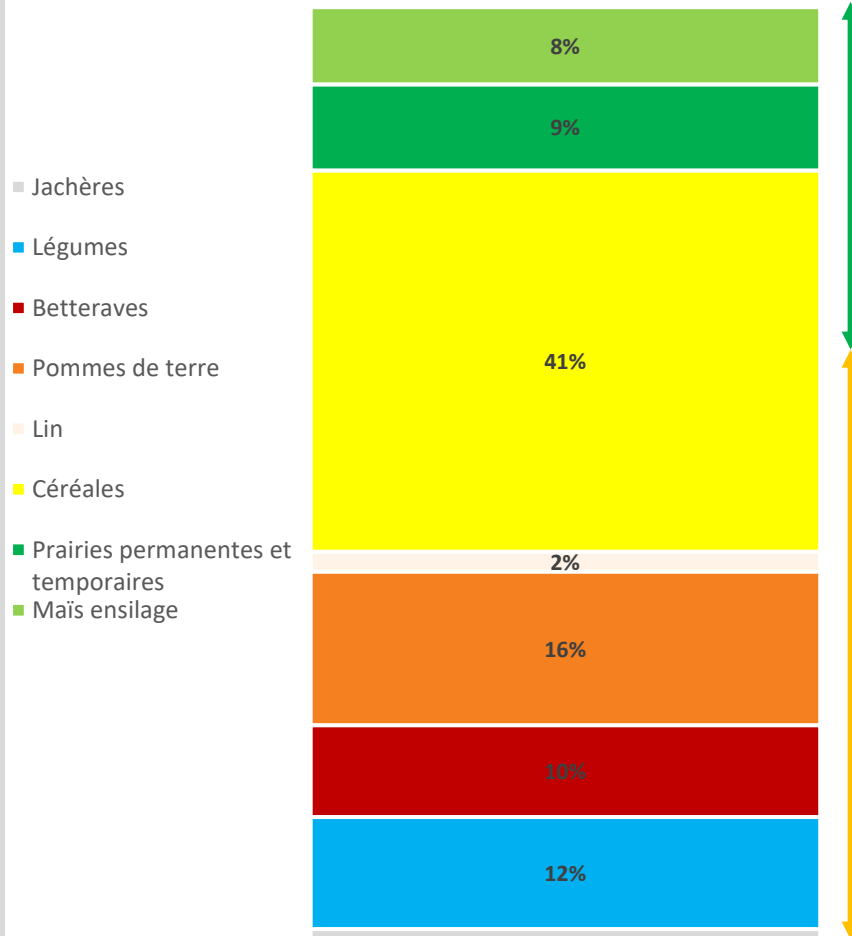
## Des utilisations du sol qui varient au rythme des rotations



- Légumes
- Céréales
- Prairies permanentes et temporaires
- Maïs ensilage
- Lin
- Betteraves
- Pommes de terre
- Jachères

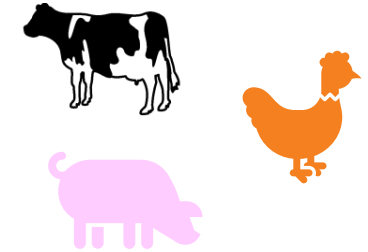
# DE NOMBREUSES FILIÈRES AGRICOLES PRATIQUÉES SUR L'EMPRISE ÉTUDIÉE

Surfaces prélevées par le projet par utilisation moyenne



## Surfaces destinées aux activités d'élevage

- Les **prairies**, permanentes et temporaires, et les cultures fourragères
- Une proportion variable de surfaces en **céréales** qui sont **autoconsommées** pour l'alimentation du bétail porcin, avicole et dans une moindre mesure, bovin



## Surfaces destinées aux productions végétales

- Les **céréales** vendues après des négociants et des coopératives
- Les **betteraves** vendues à Téréos
- Les **pommes de terre** en frais ou pour la transformation
- Les **légumes de plein champ** pour la conserverie ou la transformation/surgélation
- Le **lin** pour les teilleurs des Flandres



La totalité des filières présentes sur la CCFI sont impactées par le projet d'infrastructure



# FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AVEC LES OPÉRATEURS AMONT-AVAL





# ZOOM SUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC LES EXPLOITATIONS IMPACTÉES

## Débouchés des principales productions impactées



### Filière pommes de terre industrielle

#### ► Clarebout – Belgique

Les deux usines sont implantées à 15-20 km d'Erquinghem-Lys. Elles produisent des découpes de pomme de terre surgelées et emploient environ 1400 salariés. *Clarebout a le projet d'implanter une usine sur Bourbourg, ce qui amplifierait les débouchés*



#### ► Mc Cain Alimentaire SAS – Harnes (Communauté d'Agglomération de Lens Liévin)

Spécialisée dans le domaine de la surgélation de la pomme de terre, depuis 40 ans, son siège est situé à Harnes.



### Filière pommes de terre de consommation

#### ► Pomuni/Négonor/Terroir d'Opale à Esquelbecq



### Filière Betteraves sucrières

#### ► Tereos

2<sup>ème</sup> groupe sucrier mondial avec 9 sucreries en France dont 2 dans le Nord-Pas-de-Calais. Face à la crise sucrière, le groupe poursuit sa stratégie de développement de ses usines



### Filière Blé

#### ► Ternovéo à Renescure

#### ► La Flandre, Ducroquet, Vaesken, Sabe (Arques)



### Filière Lin

#### ► Coopérative la Linière (Bourbourg)

#### ► Decock à Quaedyre

#### ► Dewinter à Rubrouck

Des structures coopératives ou privées spécialisées dans la transformation du lin. Des zones d'approvisionnement situées en Hauts de France pour une commercialisation des produits sur le marché mondial, à grande majorité en lien avec l'industrie textile



### Filière légumes

#### ► Conserverie : Bonduelle à Renescure

#### ► Surgélation : opérateurs belges



Autres opérateurs pratiquant la surgélation sur les territoires voisins :

- TRINATURE à Blaringhem
- AGRIFREEZ à Esquelbecq

### Filières animales

#### ► Lait : Danone à Bailleul ou la Prospérité Fermière (St Pol)



#### ► Viande bovine : négociants : Bov'avenir (62), COBEVIAL (60) en direction de la grande distribution

#### ► Œufs : Cocorette à Arras ou couvoir Ricour à Flêtre

#### ► Viande : Lionor à Steenbecque



#### ► Porcs : GPPMF à Hondeghem



# SYNTHÈSE

## Forces

- Un tissu dense d'exploitations
- De nombreux emplois directs non délocalisables et indirects
- Des sites agricoles souvent éloignées de l'urbanisation
- Des exploitations performantes avec des productions très diversifiées, source de résilience
- De nombreux opérateurs agro-industriels de proximité
- Un certain essor des activités de diversification

## Faiblesses

- Problématique pour trouver de la main d'œuvre
- Des productions tributaires du climat et des marchés mondiaux
- Peu d'outils d'abattage de proximité en région

## Opportunités

- Un contexte pédoclimatique très propice aux activités agricoles
- Des perspectives de pérennité des exploitations plutôt bonnes
- Un certain essor des activités de diversification
- Des bassins de consommation de proximité

## Menaces

- Une pression foncière latente, externe mais aussi interne à la profession
- Des interactions avec le monde urbain qui pèsent sur les conditions de travail

# PARTIE 3

## ETUDE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE



# CARACTÉRISATION DES IMPACTS AGRICOLES

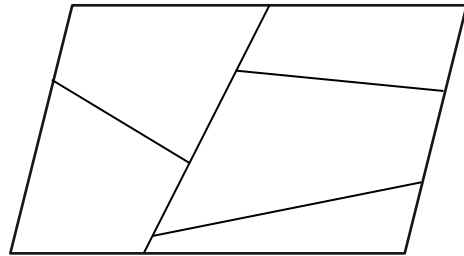
*Sont pris en compte afin de caractériser les impacts agricoles les critères suivants*

## 1 Caractéristiques de l'Exploitation



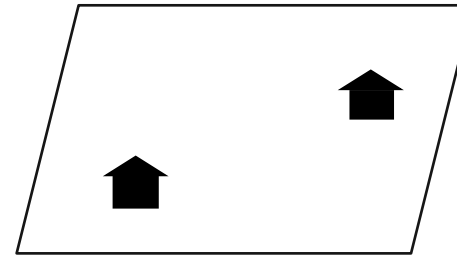
- Orientation technico-économique
- Nombre et âge des chefs d'exploitation
- Diversification
- ...

## 2 Emprise



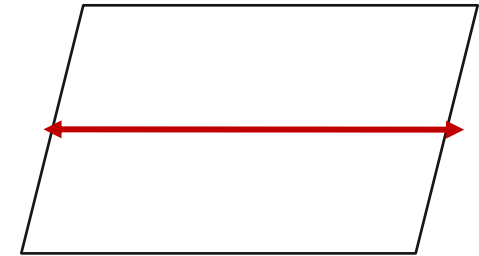
- Mesure du prélèvement lié à l'infrastructure
- Poids dans le fonctionnement de l'exploitation

## 3 Fonctionnalités du bâti et des parcelles stratégiques



- Localisation des bâtiments d'exploitation
- Identification des parcelles attenantes aux bâtiments

## 4 Effets de coupure



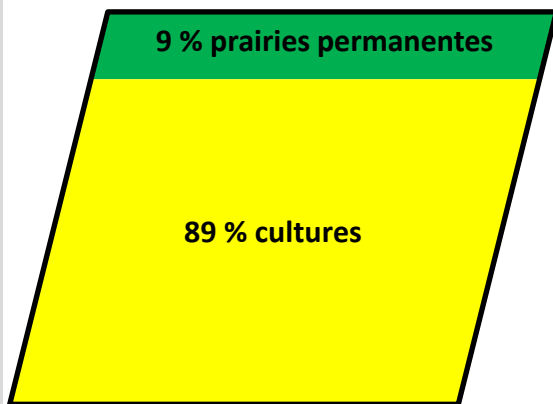
- Sur les circulations agricoles
  - Entre le(s) bâtiment(s), les parcelles et le(s) bâtiment(s)
  - Vers les sites d'approvisionnement et de livraison
  - Du fait des agriculteurs et des différents intervenants sur les fermes (collectes, prestations de service...)
- Sur les réseaux hydrauliques

# SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES EXP IMPACTÉES

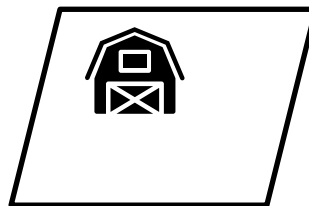
ID	Commune	Nb chefs	Succession si + 55 ans	Classe SAU	Orientation	Circuits courts	Accueil	Energies nouvelles	Type élevage	Surface sous fuseau DUP	Part SAU sous fuseau DUP
1	Renescure	1	OUI	Plus de 100 ha	Polyculture	/	/	/	NC	7,842	2%
2	Staple	1	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Porcs	7,537	8%
3	Renescure	1	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	7,461	12%
4	Renescure	1	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	OUI	/	Vaches laitières et bovins viande	6,779	6%
5	Renescure	1	NON	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	OUI	OUI	/	Vaches laitières	6,654	10%
6	Hazebrouck	3	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières et porcs	6,368	4%
7	Wallon-Cappel	2	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	OUI	/	Porcs et volailles de chair	5,058	8%
8	Bavinchove		NC	Plus de 100 ha	Polyculture	/	/	/	NC	5,032	2%
9	Renescure	1	NON	Plus de 100 ha	Polyculture	/	/	/	NC	4,885	4%
10	Wallon-Cappel	1	OUI	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage + Maraichage	/	/	/	Volailles de chair	4,484	15%
11	Steenvoorde	1	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Porcs	4,37	5%
12	Hazebrouck	1	NON	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	OUI	/	/	Vaches laitières et bovins viande	3,436	4%
13	Lynde	1		De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	OUI	Vaches laitières	3,325	3%
14	Lynde	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Poules pondeuses	3,245	8%
15	Ebblinghem	1	NON	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières	2,981	5%
16	Lynde	1	OUI	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	2,895	2%
17	Hazebrouck	1	NON	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Volailles de chair	2,858	3%
18	Renescure	1	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières et bovins viande	2,849	4%
19	Campagne-lès-Wardrecques	2	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières, bovins viande et porcs	2,808	3%
20	Lynde	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	OUI	/	/	Bovins viande et poules pondeuses	2,77	7%
21	Terdeghem	1	NON	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	2,768	5%
22	Hazebrouck	1	NC	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières et porcs	2,765	5%
23	Staple	1	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	2,237	2%
24	Lynde	2	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	2,142	2%
25	Renescure	2	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	OUI	Vaches laitières et bovins viande	2,095	1%
26	Borre	4	OUI	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières et bovins viande	1,778	1%
27	Hondeghem	2	NC	Plus de 100 ha	Polyculture	OUI	/	OUI	NC	1,67	2%
28	Sercus	1	NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	1,371	1%
29	Lynde	2	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières et bovins viande	1,277	3%
30	Wallon-Cappel	1	NON	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	1,136	3%
31	Renescure	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture	/	/	/	NC	1,118	4%
32	ARQUES		OUI	Plus de 100 ha	Polyculture	OUI	/	/	NC	0,764	1%
33	Hazebrouck	3	OUI	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage	OUI	OUI	/	Vaches laitières et porcs	0,708	1%
34	Renescure	1	OUI	Moins de 20 ha	Polyculture	OUI	/	/	NC	0,4	4%
35	Steenbecque	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières	0,335	1%
36	STAPLE	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Vaches laitières	0,194	1%
37	Lynde	2	OUI	De 50 à 100 ha	Polyculture	/	/	/	NC	0,074	0%
38	Wallon-Cappel	1	OUI	De 50 à 100 ha	Polyculture-Elevage + Maraichage	/	/	/	Bovins viande et volailles de chair	0,061	0%
39	Staple	1	NC	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Bovins viande	0,029	0%
40	Renescure	1	OUI	De 20 à 50 ha	Polyculture-Elevage	OUI	/	/	Bovins viande	0,015	0%
41	Campagne lez Wardrecques		NC	Plus de 100 ha	Polyculture-Elevage	/	/	/	Porcs		0%

# EFFETS DE PRÉLÈVEMENT SUR LE MILIEU AGRICOLE

*Les éléments présentés ci-dessous ont été réalisés à partir du fuseau DUP (143 ha)*



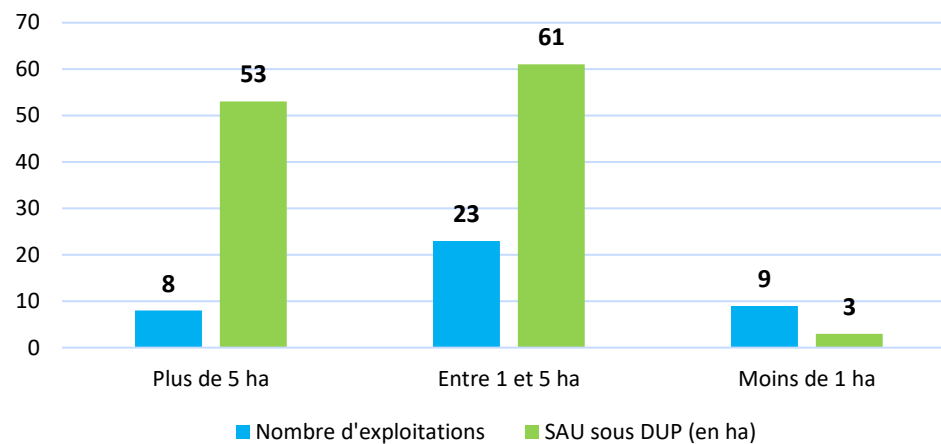
Environ 22 % des surfaces sous le fuseau DUP sont attenantes à des sites agricoles



## CHIFFRES CLE

- Environ 45 exploitations ont au moins 1 parcelle concernée par l'emprise DUP
- 90 ilots de culture intersectés
- En moyenne 3,5 ha de SAU sous le fuseau DUP (entre 7,8 ha et 0,1 ha)

Répartition par classe des exploitations et des surfaces sous DUP





*Les éléments présentés ci-dessous ont été réalisés à partir du fuseau DUP (143 ha)*

## ▲ Effet de prélèvement potentiel sur les exploitations à pondérer dans la mesure où l'on considère ici le fuseau DUP : les surfaces définitives seront moindres et certains exploitants ne seront peut être plus directement impactés

- ▶ 8 exploitations ont aujourd'hui plus de 5 ha de leur SAU sous le fuseau DUP ; 23 ont entre 1 et 5 ha touché, ce qui représente environ la moitié des surfaces concernées
- ▶ 6 exploitations disposent de plus de 8 % de leur SAU sous le fuseau DUP ; ce ratio s'élève à 15 % pour une exploitation de Wallon Cappel reprise par un jeune (structure de taille réduite (30 ha) mais avec des productions très diversifiées : élevage de volailles + production de plants de légumes et fleurs) et à 12 % pour une exploitation de Renescure
- ▶ Environ 9 ha supplémentaires à risque de délaissés par rapport au tracé DUP actuel (surface après emprise < 50 ares et/ou formes difficiles à exploiter)

## ▲ Conséquences du prélèvement sur le fonctionnement agricole

- ▶ **Plans d'épandage** : le projet va entraîner une diminution des surfaces épandables nécessaires aux exploitations en relation avec leurs cheptels : un enjeu d'autant plus important que les exploitations du secteur ont des surfaces relativement réduites mais ont des cheptels importants et diversifiés

### Effet de coupure sur le parcellaire agricole

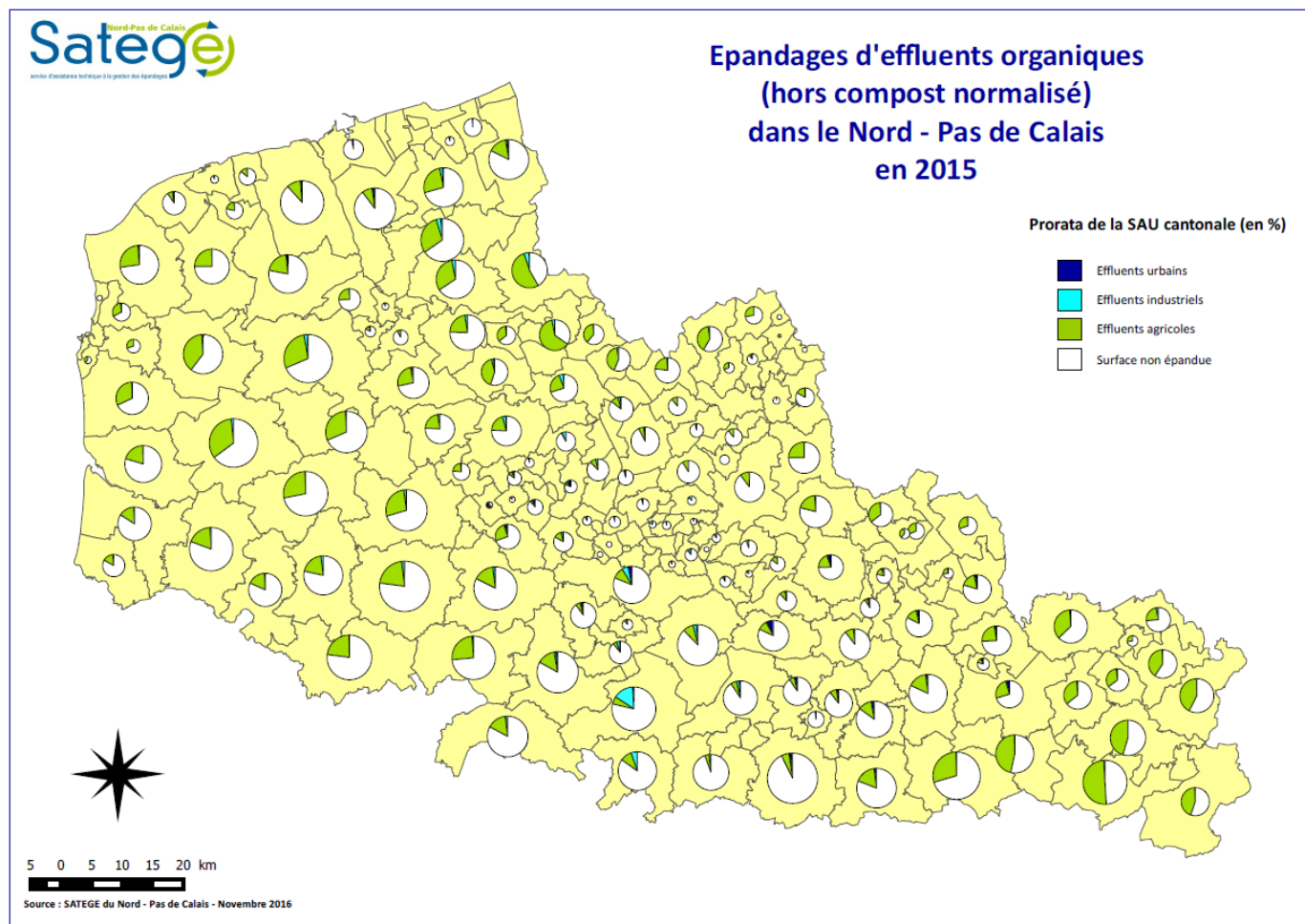


# EFFET DE PRÉLÈVEMENT SUR LE MILIEU AGRICOLE

## Un enjeu important pour l'épandage

Le territoire de la CCFI, comme l'ensemble des bassins d'élevage du Nord Pas de Calais, est fortement concerné par l'enjeu de l'épandage des effluents agricoles

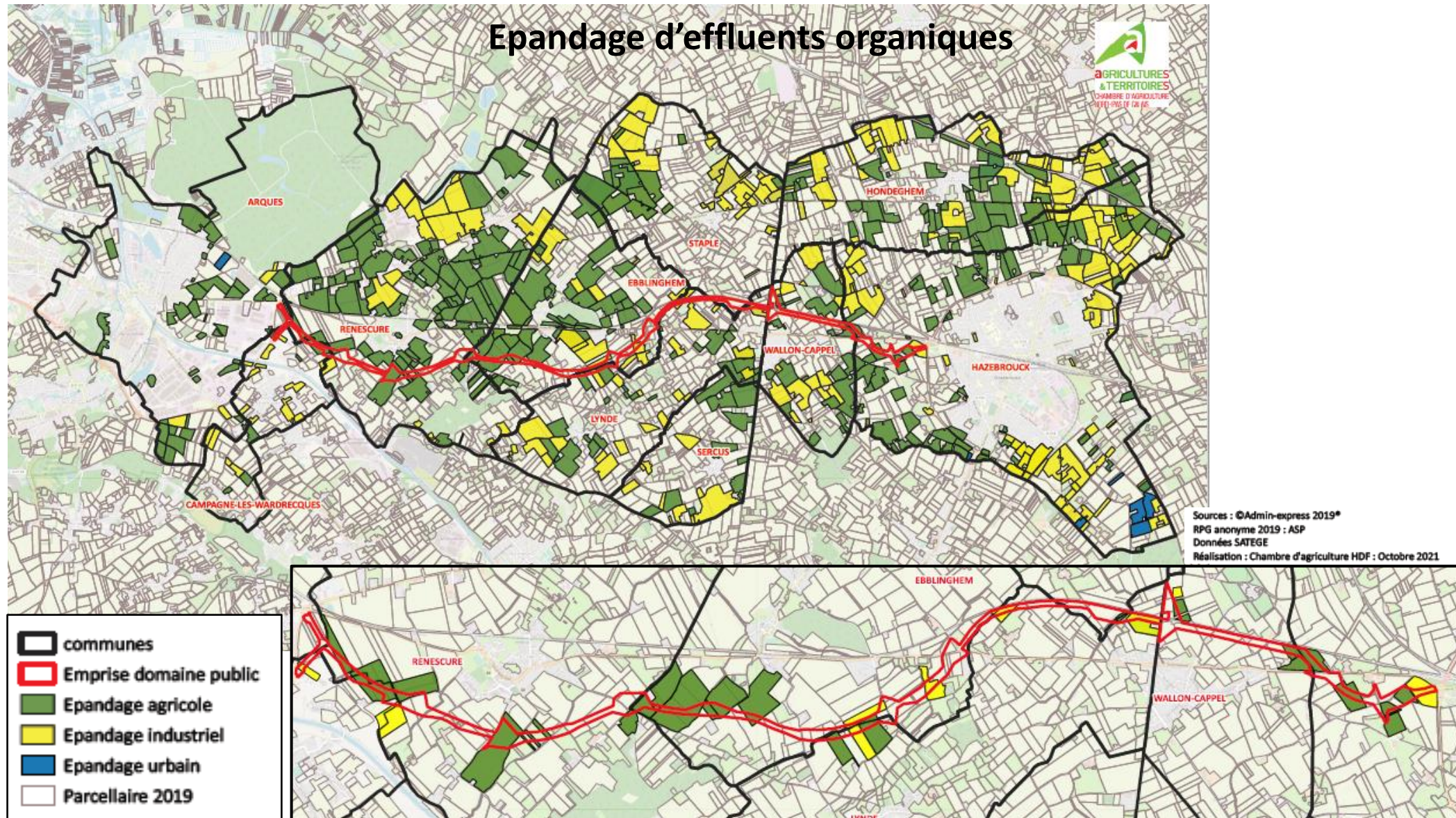
- La carte ci-contre présente qu'entre 1/3 et 1/4 de la SAU du périmètre perturbé reçoit des épandages d'effluents organiques tous les ans, principalement d'origine agricole
- On considère que les surfaces incluses dans les plans d'épandage sont deux à trois fois plus importantes que la surface épandue annuellement : par conséquent, sur le secteur d'étude, les plans d'épandage concernent la quasi-totalité des surfaces agricoles
- Les épandages agricoles représentent des surfaces importantes sur le secteur en lien avec les activités d'élevage ; il ne faut toutefois pas oublier les plans d'épandage des industries du secteur (Roquette, Bonduelle, méthaniseurs...) qui sont souvent très étendus





# EFFET DE PRÉLÈVEMENT SUR LE MILIEU AGRICOLE

Un enjeu important pour l'épandage





# EFFET DE PRÉLÈVEMENT SUR LE MILIEU AGRICOLE

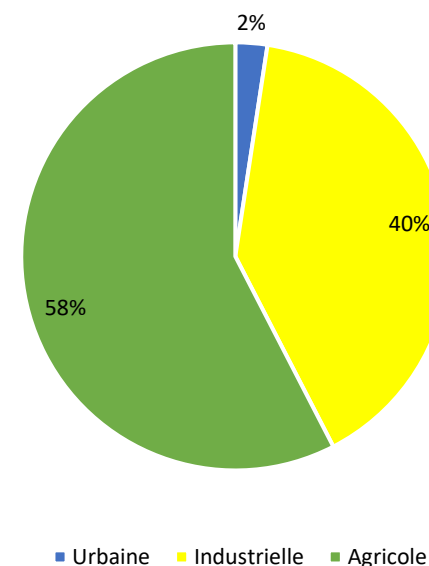
## Un enjeu important pour l'épandage

### Un impact certain sur les plans d'épandage

- 50 % de la SAU est dans un plan d'épandage à l'échelle du périmètre perturbé et au niveau de la bande DUP
- Plus de la moitié des épandages ont une origine agricole (comprend également les épandages issus de la méthanisation) ; un nombre important de surfaces reçoit des épandages issus des industries du secteur (Roquette en premier lieu mais aussi Lionor, Bonduelle...)
- Un territoire avec beaucoup de concurrence et de pression par rapport aux différents épandages ; une pression qui augmente, notamment en lien avec le développement de la méthanisation

**La perte définitive de 85 ha va accroître la pression d'épandage sur les autres parcelles du territoire**

Surfaces dans des plans d'épandage par origine  
Périmètre perturbé



Source : SATEGE NPDC

La donnée est exhaustive sur les épandages d'origine urbaine et industrielle. Pour les épandages agricoles, la donnée est exhaustive par rapport aux exploitations classées ICPE (enregistrement et autorisation) ; seule la donnée relative aux les exploitations au RSD n'est pas exhaustive

## Des sites agricoles proches du futur ouvrage

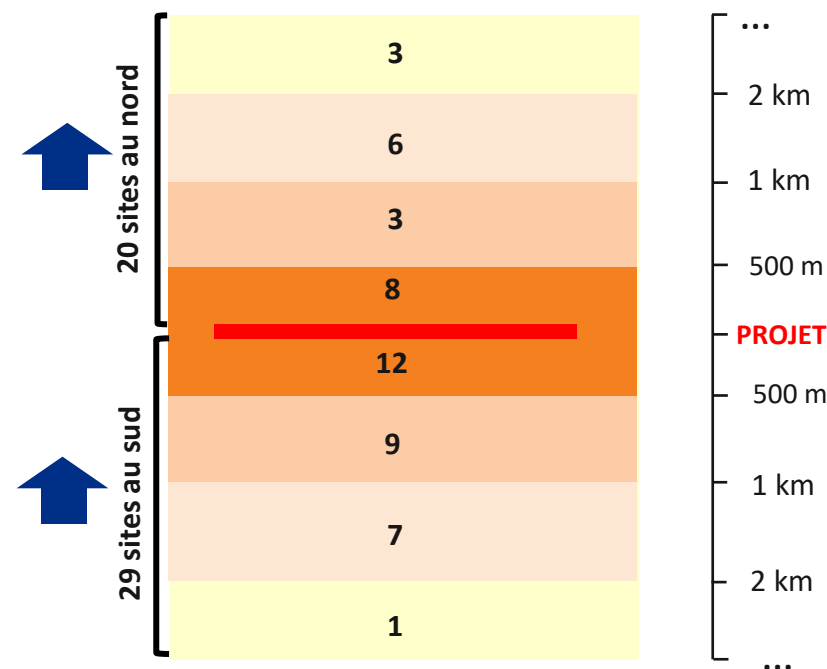
- ▶ Une forte proportion des bâtiments sont situés à moins de 500 m de la nouvelle route
- ▶ Seulement 4 exploitations impactées ont leurs bâtiments à plus de 2 km du projet (entre 4 et 10 km)
- ▶ Un enjeu pour les parcelles situées à proximité directe des bâtiments : environ 22 % de la surface sous DUP est constituée de parcelles de proximité
- ▶ **Un point important** : absence de sites agricoles d'une même exploitation situés de part et d'autre du futur ouvrage

## Davantage de sites agricoles situés au sud du futur ouvrage

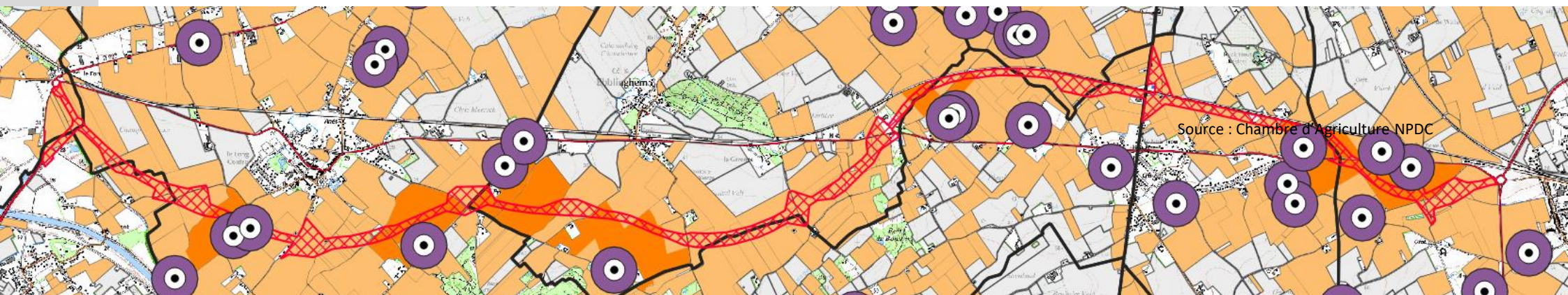
**Attention** : prise en compte pour cette étude **uniquement des sites des exploitations impactées** au niveau de leurs surfaces agricoles et/ou par rapport à l'enclavement de bâtiments

**Parcelles de proximité** : ilots d'exploitation cultivés par l'exploitant dans un rayon de 200 m autour de ses bâtiments. Ces parcelles proches sont importantes pour le bon fonctionnement des exploitations, quelle que soit leur orientation (meilleure surveillance du cheptel bovin, bonne accessibilité, manœuvres facilitées à proximité des bâtiments...) et leur développement futur (projets de bâtiments)

Répartition des sites des exploitations impactées selon leur localisation



Source : Chambre d'Agriculture NPDC



Source : Chambre d'Agriculture NPDC

Parcelle des exploitations impactées

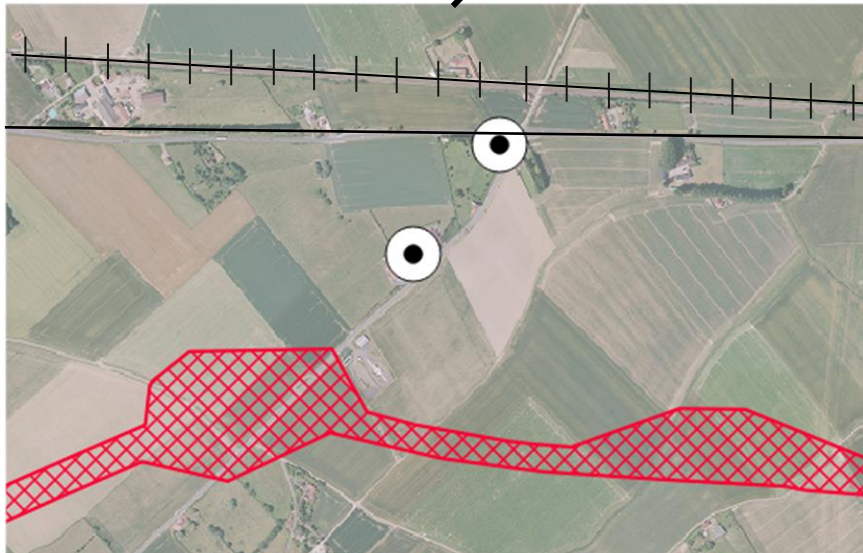
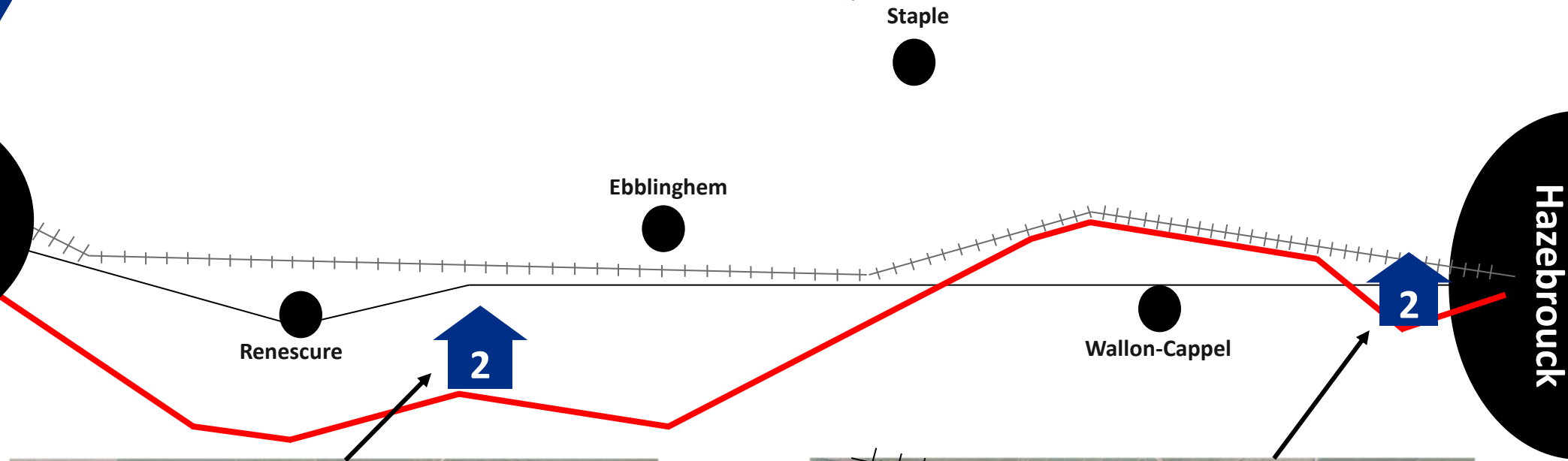
Sites agricoles

Parcelles de proximité des impactés intersectées par le projet

Rayon de 200 m autour des sites

Arques

Hazebrouck



2 sièges d'exploitation situés le long de la D 255 qui se trouveront entre la future route et les infrastructures existantes



- 1 siège situé entre la voie ferrée au nord, la N42 au sud et le projet à l'ouest
- 1 siège qui pratique la vente directe situé entre la N42 au nord et le projet au sud



# UNE DÉSTRUCTURATION DES FONCTIONNALITÉS DE LA PLAINE AGRICOLE

## ▲ Un fonctionnement agricole perturbé par l'effet de coupure de l'infrastructure sur le tronçon Ouest

- ▶ Des conséquences importantes pour les exploitations dont le siège se situe sur des communes à l'ouest du projet et surtout au nord du projet
- ▶ En l'état du parcellaire actuel, le projet engendrera de nombreux allongements de parcours, avec des exploitants qui cultivent aujourd'hui de part et d'autre du future ouvrage => la réflexion sur les rétablissements de voiries et de franchissements est un enjeu fort sur le territoire

## ▲ Un effet coupure amoindri sur le parcellaire ensuite grâce au jumelage avec la voie ferrée mais de nouveau présent à Hazebrouck

- ▶ Une plaine moins déstructurée sur les communes de Lynde et Wallon Cappel
- ▶ Un effet de coupure important sur Hazebrouck avec un fort risque d'enclavement compte-tenu des surfaces concernées (moins étendues que sur le tronçon Ouest)

## ▲ Des conséquences fortes sur les circulations agricoles et les réseaux hydrauliques

- ▶ Focus sur les conséquences au niveau des circulations agricoles page suivante
- ▶ Des conséquences importantes à prévoir sur le réseau hydraulique agricole, principalement sur le drainage, avec un recours très important au drainage sur le secteur (entre 50 et 100 % de la SAU des exploitations concernées est drainée)



Parcellaire coloré en fonction de la commune du siège

■ Communes situées au nord du projet (Renescure, Eblinghem, Staple, Bavinchove, Cassel)

■ Communes situées à l'ouest du projet (Aire sur la Lys, Wardrecques, Campagne les Wardrecques, Arques)

■ Communes situées au sud du projet (Lynde, Wallon Cappel, Sercus, Steenbecque)

■ Communes situées à l'est du projet (Hazebrouck, Hondeghe, Steenvoorde, Borre, Terdeghe)

Arques

Hazebrouck

Sur l'ensemble du tracé : le projet va intercepter une quinzaine de chemins et routes

### Des allongements de parcours pour les circulations agricoles sont à craindre :

- ▶ Notamment sur la portion nord-ouest Wallon Cappel, en lien avec la suppression des passages à niveau
- ▶ Ces allongements de parcours sont estimés entre 2 et 6,3 km pour emprunter les franchissements maintenus/réaménagés

### Sur la portion de tracé nord-est Wallon-Cappel qui longe la voie ferrée

- Suppression de 4 passages à niveau sans rétablissement
- 1 passage à niveau rétabli par la création d'un passage dénivelé



# IMPACTS INDICATIFS D'UNE EMPRISE SUR QUELQUES FILIÈRES EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

Le foncier agricole, en tant que support des productions agricoles, représente l'outil de travail principal des agriculteurs et se situe à l'origine de l'ensemble des filières agricoles

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, la perte de foncier va avoir des conséquences sur l'ensemble des filières présentes sur le territoire. L'impact identifié sur l'outil de travail concerné aura donc un effet sur les acteurs des filières jusqu'aux consommateurs finaux. La figure ci-dessous illustre les conséquences de la perte d'un hectare sur l'aval de ces filières.



## Filière lait

1 vache laitière = 7 400 litres de lait par an



## Filière blé

1 ha de blé tendre = 5,5 tonnes de farine, soit 25 000 baguettes de 250 grammes



## Filière lin

1 hectare de lin = 200 costumes pour homme



## Filière sucre

1 hectare de betteraves sucrières = 14 000 boîtes d'1 kg de sucre raffiné



## Filière viande porcine

1 tonne = 750 sachets d'1kg de viande porcine désossée prête à cuire



## Filière petits pois

1 hectare = 7 300 boîtes d'1 kg de petits pois



## Filière pommes de terre

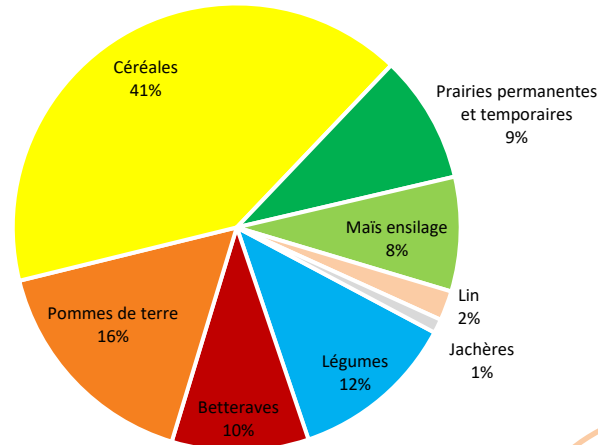
1 hectare = 25 000 sachets d'1kg de frites surgelées



## Filière volailles de chair

1 tonne = 700 sachets d'1kg de viande de poulet désossée prête à cuire

### Productions impactées



#### Sources des données de conversion

Association Passion Céréale (Intercéréales), Chambre d'Agriculture 59-62, Genie-alimentaire.com, Sucre-info (CEDUS), Observatoire du pain (CIFAP - CNPPF), GNIS, Base de donnée INCA pour les consommations moyennes



# EFFETS POSITIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## ▶ Pas d'effet positif direct

Le projet d'aménagement de la RD 642 ne va pas engendrer d'effets positifs directs sur la production agricole.

## ▶ De possibles retombées positives indirectes

### ▶ Liées à la mise en place d'un aménagement foncier

La procédure de mise en place de la nouvelle route pourrait à terme permettre la réalisation d'un aménagement foncier. Cette possibilité est actuellement à l'étude et elle est soutenue par la profession agricole.

Si l'aménagement a lieu, celui-ci permettra de restructurer les exploitations dans le périmètre d'étude et donc améliorer leurs conditions d'exploitation.

Cet effet positif indirect n'est pas quantifiable (même si l'objectif est de réduire les temps d'accès aux parcelles ainsi que les temps intervention dans les parcelles).

### ▶ Liées au transport de marchandises

La réalisation du projet permettra une amélioration du trafic et donc des gains de temps pour tous les transports. Cette meilleure efficacité pourra avoir des retombées positives, y compris sur l'activité agricole, pour les livraisons et collectes agricoles.

Cet effet positif restera vraisemblablement mineur et n'est pas quantifiable en termes de valeur ajoutée économique.

# SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts quantitatifs

Production agricole directement perdue sur l'emprise agricole



- Plus de 45 exploitations sur le fuseau DUP
- En moyenne 3,5 ha de SAU par exploitation
- 6 exploitations disposent de plus de 8 % de leur SAU sous le fuseau DUP
- Environ 85 ha d'emprise estimée 90 ilots intersectés
- Des surfaces à risque de délaisées à réévaluer avec un tracé plus précis

## Impacts structurels

Liés à l'intégration du projet dans le fonctionnement de l'agriculture locale



Des conséquences sur les fonctionnalités agricoles

- Liées au bâti et à l'organisation parcellaire
  - Une vingtaine de sites agricoles situés à moins de 500 m du futur ouvrage
  - 22 % du parcellaire sous la DUP est constitué de parcelles attenantes à des sites agricoles
  - 4 sites agricoles vont se retrouver entre la future route et d'autres infrastructures linéaires existantes
  - Un effet de coupure particulièrement fort sur la partie Ouest du tracé, avec en l'état actuel de l'organisation parcellaire, des conséquences importantes en termes d'allongement de parcours
- Liées aux circulations agricoles
  - Un projet qui va intersecter une quinzaine d'axes empruntés entre-autre par les agriculteurs : certains ne seront pas rétablis ; 4 passages à niveau ne seront pas rétablis
  - Un morcellement fort des surfaces agricoles
  - La RD642 ne sera pas accessible aux engins agricoles
- Liées aux aménagements hydraulique et aux surfaces épandables
  - Un secteur un très grande partie drainé des réseaux individuels et collectifs impactés
  - Des conséquences non négligeables par rapport aux surfaces épandables dont la diminution peut impacter le nombre d'animaux autorisés

## Impacts systémiques

Conséquences induites sur l'équilibre des filières agricoles



- Mêmes difficultés de circulation pour l'accès aux sites d'approvisionnement, stockage céréales, collecte de lait, campagne betteravière...

De par son ampleur et sa physionomie, (infrastructure linéaire de 10 km qui traverse une plaine agricole), le prélèvement va toucher un éventail très large de productions végétales à l'origine de filières animales et végétales, de l'amont à l'aval

# PARTIE 4

## ETUDE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS



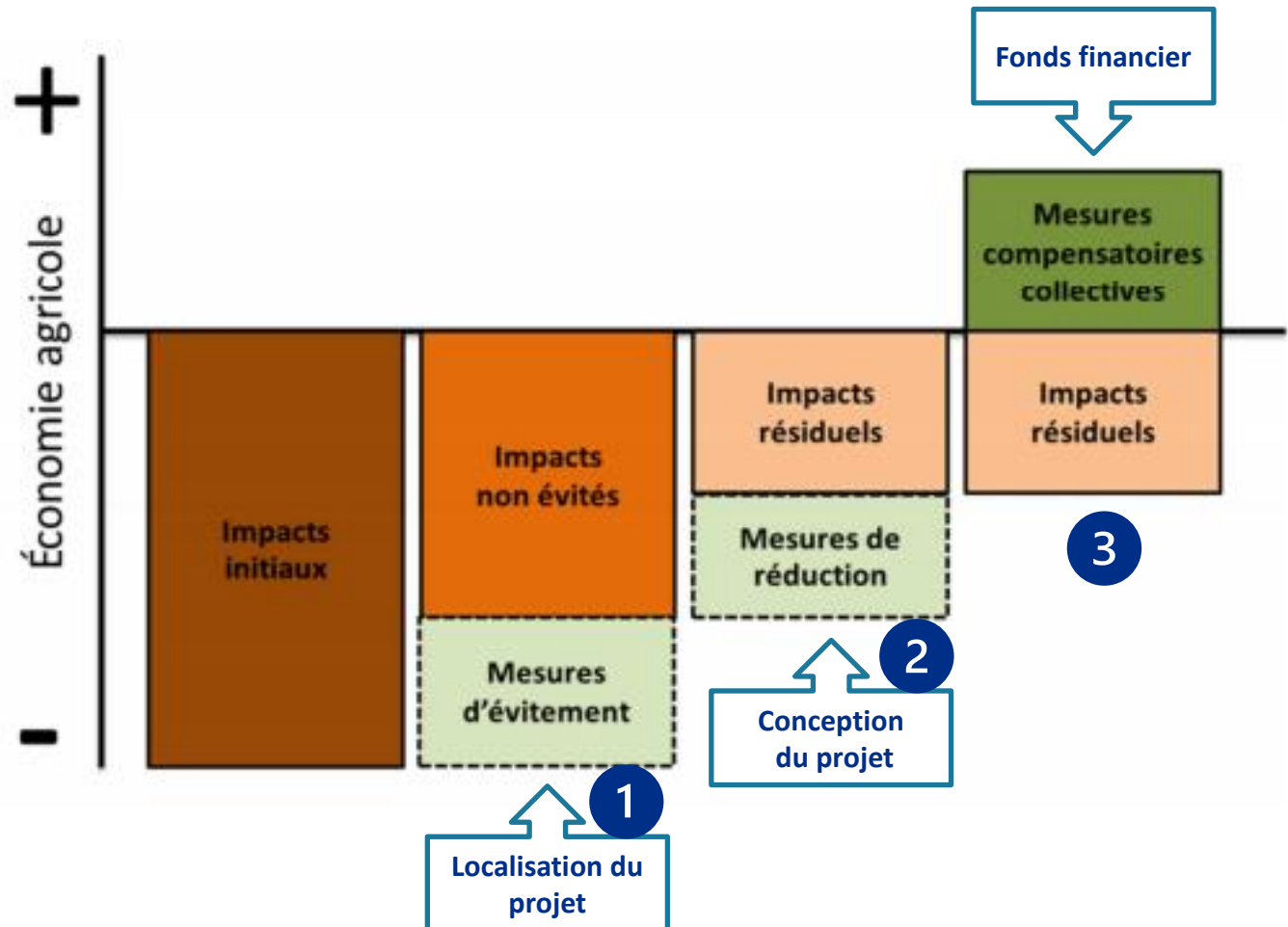
# LE PRINCIPE « ÉVITER RÉDUIRE COMPENSER »

Sont présentées dans cette partie les options envisagées par le maître d'ouvrage et/ou préconisées par la Chambre d'agriculture pour 1) éviter et 2) réduire les impacts de la création du poste électrique sur l'activité agricole

- Dans un premier temps les mesures d'évitement (relatives à la localisation du projet)
- Puis les actions menées par le maître d'ouvrage pour réduire son impact sur le milieu agricole (en surface, en durée, ...)
- La compensation intervient pour apporter une contrepartie aux effets négatifs restants du projet qui n'ont pu ni être évités, ni réduits

Le calcul de l'impact économique global donne lieu à l'estimation du montant de compensation et à la présentation des pistes de projets dégagées par les exploitants locaux

Schéma de l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » pour atténuer les impacts d'un projet d'urbanisation sur l'agriculture



# UN ÉVITEMENT DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE

## Il existe 3 types d'évitement :

- L'évitement lors du choix d'opportunité qui conduit à faire ou ne pas faire le projet,
- L'évitement géographique, qui peut entraîner un changement de site d'implantation,
- L'évitement technique qui vise à retenir la solution technique la plus favorable pour l'agriculture

Il y a **évitement** lorsque l'impact est totalement supprimé

### ÉVITEMENT LORS DU CHOIX D'OPPORTUNITÉ

Le projet doit-il être engagé ? C'est tout l'objet des études préalables telles que l'étude ERC agricole présente.

D'autres études et éléments préalables devront être pris en compte afin que le Maître d'Ouvrage décide d'engager ou non ce projet

### ÉVITEMENT GÉOGRAPHIQUE

Le maître d'ouvrage envisage un projet routier qui poursuit des objectifs de développement économique, d'amélioration de la connexion entre Lille, Boulogne et l'Audomarois, et d'amélioration de la sécurité sur le tronçon actuel

Ce type de projet linéaire peut difficilement privilégier des secteurs de friches industrielles et éviter les terres agricoles

### ÉVITEMENT TECHNIQUE

Des travaux ont été menés afin de déterminer le fuseau de moindre impact, et notamment par rapport aux enjeux agricoles

Ces travaux ont mis à l'étude un certain nombre de fuseaux afin de retenir la solution la plus favorable

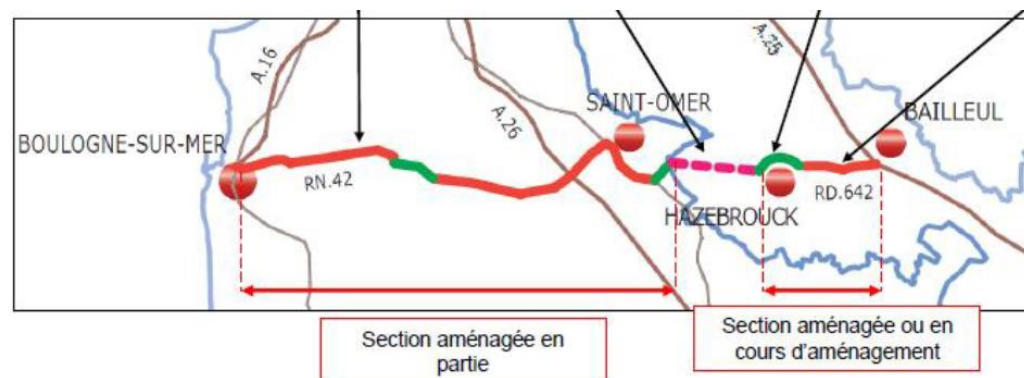
Dans tous les cas et compte tenu de la nature du projet, l'Agriculture subira, malgré ces travaux, l'impact du projet

Source : Lignes Directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, CGDD, octobre 2013, page 20

# DE L'OPPORTUNITÉ DE RÉALISER LE PROJET

## Une nécessité de poursuivre l'aménagement de l'axe Lille/Boulogne sur Mer

- ▶ Une grande partie des tronçons ont été aménagés dans le Pas de Calais, hormis la section entre Nabringhem et Bullescamps
- ▶ Sur le département du Nord :
  - La section A25 – Hazebrouck, l'aménagement à 2x2 voies (la partie ouest de cette section, correspondant au contournement de Borre et de Pradelles a été mise en service le 30 juin 2014);
  - Le contournement d'Hazebrouck, dont le profil est à 2 voies
  - La section Hazebrouck - Renescure, objet de cette étude.



## Un aménagement déclaré d'utilité publique

- ▶ Un arrêté pris le 29 juillet 2021
- ▶ Des enjeux d'amélioration des conditions de circulation dans un contexte d'augmentation constante du trafic dans le secteur
- ▶ Des enjeux de sécurité, notamment au niveau des traversées de villes, notamment Renescure
- ▶ Un enjeu de développement économique du territoire



PRÉFECTURE DU NORD



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

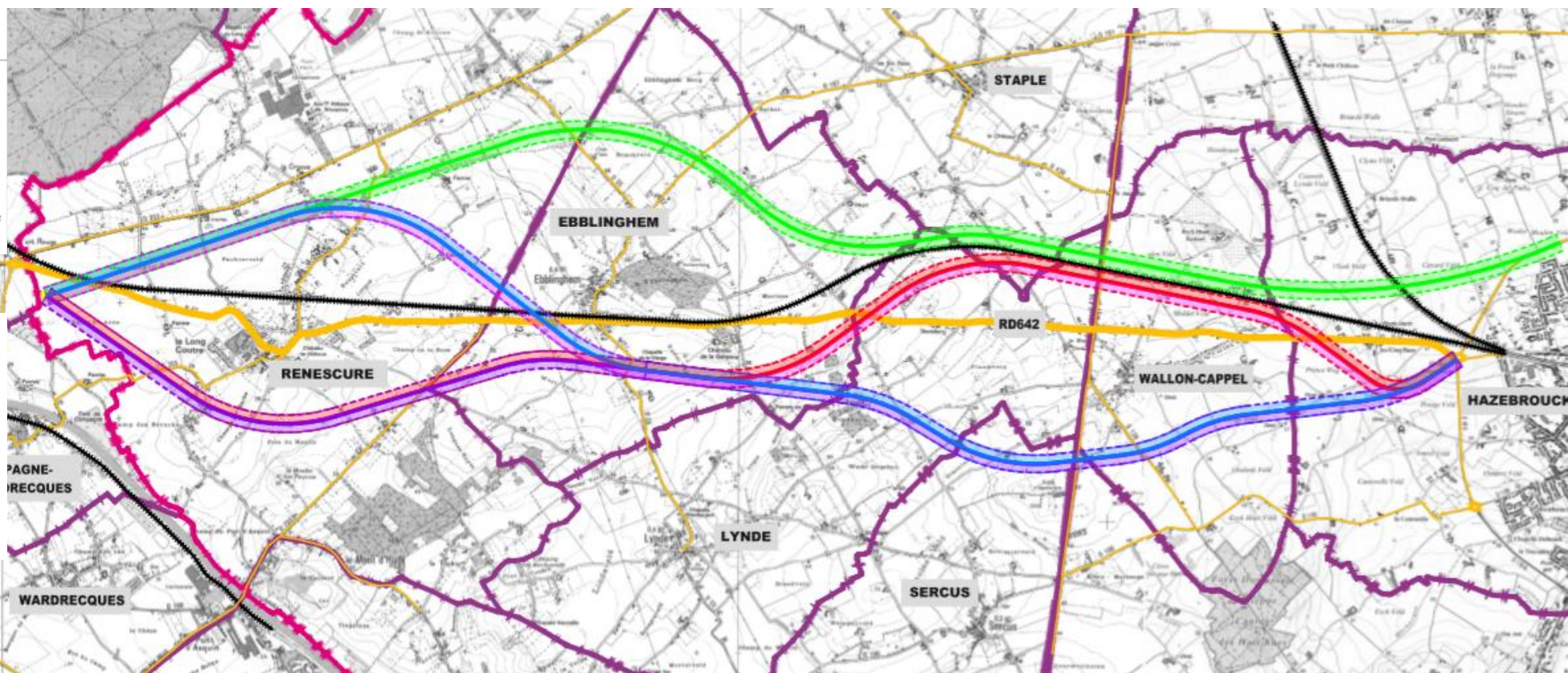
Arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique  
le projet de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure  
sur le territoire des communes de Arques, Campagne-lès-Wardrecques, Ebblinghem, Hazebrouck,  
Lynde, Renescure, Staple et Wallon-Cappel



## HISTORIQUE :

**2013** : Concertation pour le choix d'un fuseau, notamment auprès des exploitations agricoles

**Début 2015** : Délibération du CD59 sur le bilan de concertation : validation du tracé au sud de Renescure et Eblinghem, pas de consensus entre le tracé nord ou sud de Wallon Cappel => poursuite des études avec ces deux tracés



# DES RÉFLEXIONS POUR CHOISIR LE FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

Le tableau ci-dessous présente l'analyse multicritère des impacts environnementaux des fuseaux Nord et Sud de la section Wallon-Cappel.

- Tracé ayant l'impact positif le plus fort ou tracé le moins défavorable
- Tracé ayant l'impact intermédiaire par rapport aux autres tracés
- Tracé ayant l'impact négatif le plus fort ou tracé le moins favorable

CRITERES COMPARAISON	Tracé nord Wallon-Cappel	Tracé sud Wallon-Cappel
Milieu agricole		
Hectares impactés	De l'ordre de 40 ha	De l'ordre de 40 ha
Nombre d'exploitations directement concernées	14	12
Morcellement des exploitations		Coupures plus franches à proximité des corps de ferme
Chemins/routes interceptés	10	15
Ressource en eau		
Mares et cours d'eau impactés	Mares impactées : 1 Mares à proximité (moins de 10 m) : 3 Cours d'eau impactés : 2	Mares impactées : 0 Mares à proximité (moins de 10 m) : 1 Cours d'eau impactés : 2
Zones humides impactées	1,81 ha	0
Milieu naturel et biodiversité		
Préservation de la flore	A proximité de 2 espèces non protégées.	A proximité de 2 espèces non protégées.
Préservation de la faune	6 espèces à contraintes réglementaires impactées - Impact majeur Procédure de dérogation d'espèces protégées nécessaire	L'habitat en phase d'hivernation d'une espèce à contrainte réglementaire est impactée- Impact très fort Procédure éventuelle de dérogation d'espèces protégées

Source : Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Evaluation environnementale

CRITERES COMPARAISON	Tracé nord Wallon-Cappel	Tracé sud Wallon-Cappel
Espaces boisés et linéaires de haies interceptés	Plusieurs prairies traversées, seuls deux endroits verront des haies supprimées sur de faibles longueurs Espace boisé traversé : 800 m <sup>2</sup>	Plusieurs prairies traversées, un linéaire de haies plus important sera supprimé. Espace boisé traversé : 4000 m <sup>2</sup>
Intégration paysagère		
Insertion du projet routier dans le paysage	Bonne insertion sur le tronçon longeant la voie ferrée dans l'option « suppression de PN »	Topographie vallonnée qui nécessite des terrassements importants. Fragmentation plus importante de la plaine agricole.
Impact sur le bâti		
Nombre d'habitations directement concernées	2 bâtis à détruire	bâti à détruire
bâti dans une bande de 50m	de l'ordre de 10 habitations	de l'ordre de 10 habitations
Acoustique		
Nombre d'habitations concernées	12 habitations	9 habitations
Autres éléments		
Sécurité (PN supprimé)	Suppression de 5 passages à niveau	
Rétablissement routiers	4 rétablissements	6 rétablissements
Longueur et temps de parcours	14.200 km - 9 minutes (au total)	13.900 km - 8 minutes 45 (au total)
Estimation niveau études préalables	95 M€ TTC	95 M€ TTC

## HISTORIQUE :

**2017** : Tracé nord, choix fermeture de 4 PN (moins de remblai, meilleure intégration paysagère, sécurité)

**2017-2018** : Tracés définitifs nord et sud pour l'évaluation environnementale, avec la comparaison des deux tracés (Nord et Sud de Wallon-Cappel)

### EN RESUME

- Des surfaces impactées équivalentes
- Davantage d'exploitations concernées par le tracé Nord Wallon Cappel...
- ...Mais moins de déstructuration apportées à la plaine agricole et de routes intersectées du fait du jumelage avec la voie ferrée
- En revanche des impacts environnementaux plus importants qui pourront entraîner des compensations environnementales plus conséquentes et concerner des terres agricoles = vigilance à avoir par rapport à d'éventuelles emprises supplémentaires sur des surfaces agricoles

**Juin 2018** : COPIL, choix du tracé nord pour les principales raisons suivantes :

- Une meilleure intégration paysagère du projet du fait de son jumelage avec la voie ferrée, sur une bonne partie du tracé (le passage au sud entraînerait une nouvelle « saignée » dans le paysage de la Flandre) ;
- Un tracé moins impactant pour le monde agricole et les zones boisées ;
- Un coût équivalent pour les 2 tracés.

**Bien que la question des impacts agricoles en lien avec le choix d'un fuseau de moindre impact n'ait pas été traitée dans une étude spécifique, des réunions de concertations ont été faites localement afin de concerter la profession agricole et les exploitants. Cette concertation et ces études ont permis de déterminer un tracé de moindre impact sur l'activité agricole, notamment grâce au jumelage du projet avec des infrastructures existantes**

**Pour autant, les impacts sur l'économie agricoles ne sont pas complètement évités : il convient de travailler les mesures de réduction**



Une **mesure de réduction** vise à réduire autant que possible la **durée**, **l'intensité** et/ou **l'étendue** des impacts d'un projet sur l'agriculture qui ne peuvent pas être complètement évités, notamment en mobilisant les meilleures techniques possibles (moindre impact à un coût raisonnable). Il y a réduction quand cet impact est réduit de façon à ne plus constituer qu'un impact résiduel

La maître d'ouvrage s'est engagé à réduire les effets négatifs directs, permanents et temporaires, du projet sur le fonctionnement des exploitations agricoles

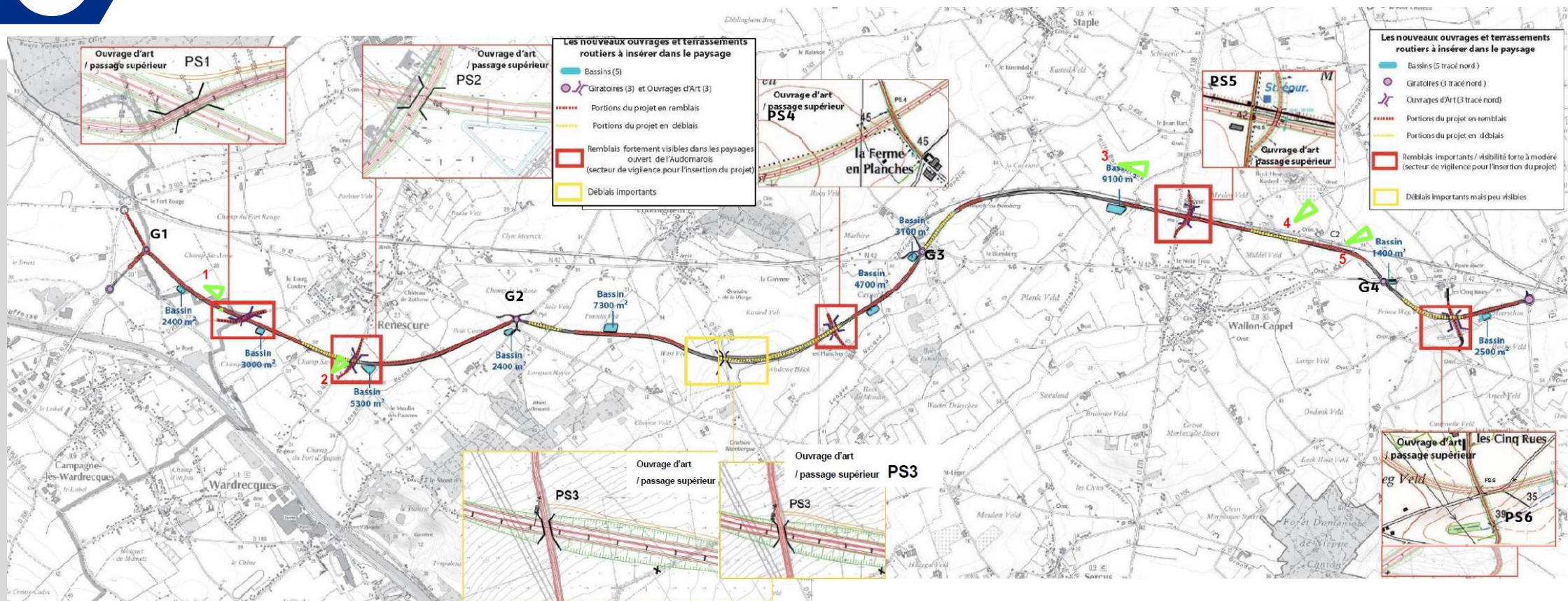
## ➤ Études d'aménagement foncier

- ▶ L'aménagement foncier agricole et forestier (ex- remembrement) est une opération régie par le code rural qui vise à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières, à assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et à contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme.
- ▶ Des opérations d'aménagement foncier sont également lancées pour remédier aux dommages causés par la réalisation de grands ouvrages linéaires afin de réorganiser et compenser les pertes de foncier agricole. Dans le cas présent, une telle opération permettrait de réorganiser et de redistribuer le parcellaire agricole afin d'améliorer les conditions d'exploitation après emprise (réduire le fractionnement parcellaire, réorganiser le parcellaire pour limiter les allongements de parcours, travailler sur le réaménagement de la desserte agricole, répartir la perte de foncier sur plusieurs exploitations...
- ▶ Un travail en plusieurs étapes : étude d'aménagement, définition du périmètre et du mode d'aménagement, classement des terres et enfin réalisation de l'aménagement, comprenant l'élaboration du parcellaire et du programme de travaux connexes. La procédure est ponctuée de consultations et enquêtes publiques. Le Département est responsable de la légalité des opérations et de leur financement
- ▶ Le choix de faire un aménagement foncier appartiendra aux acteurs agricoles du territoire

## ➤ Prise en compte des problématiques d'accessibilité

- ▶ Le maître d'ouvrage prévoit que dans tous les cas, l'accessibilité aux différentes parcelles agricoles sera rétablie

Source : Lignes Directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, CGDD, octobre 2013, page 88



## ➤ Rétablissements de circulation prévus:

- ▶ 4 échanges seront rétablis par des carrefours de type giratoires et 6 voies interceptées seront rétablies par des ouvrages d'art
- ▶ Un certain nombre de chemins perturbés ne feront donc pas l'objet de rétablissements

## ➤ Des allongements de parcours pour les circulations agricoles sont à craindre :

- ▶ Notamment sur la portion nord-ouest Wallon Cappel, en lien avec la suppression des passages à niveau
- ▶ Ces allongements de parcours sont estimés entre 2 et 6,3 km pour emprunter les franchissements maintenus/réaménagés

**Pour le moment la question des circulations agricoles n'a pas été traitée de façon spécifique : elle le sera dans le cadre des études d'aménagement foncier qui vont être reprises et complétées**

# MESURES DE REDUCTION : UNE VOLONTÉ DE GESTION ÉCONOME DU FONCIER AGRICOLE

## ▶ Travail mené sur l'optimisation de la forme et de la localisation des bassins

- ▶ 12 bassins de tamponnement sont prévus afin de gérer le traitement des eaux pluviales
- ▶ Un travail pour adapter la localisation et la forme des bassins à l'environnement agricole afin d'optimiser les pratiques culturales après emprise

## ▶ Sur l'utilisation des délaissés

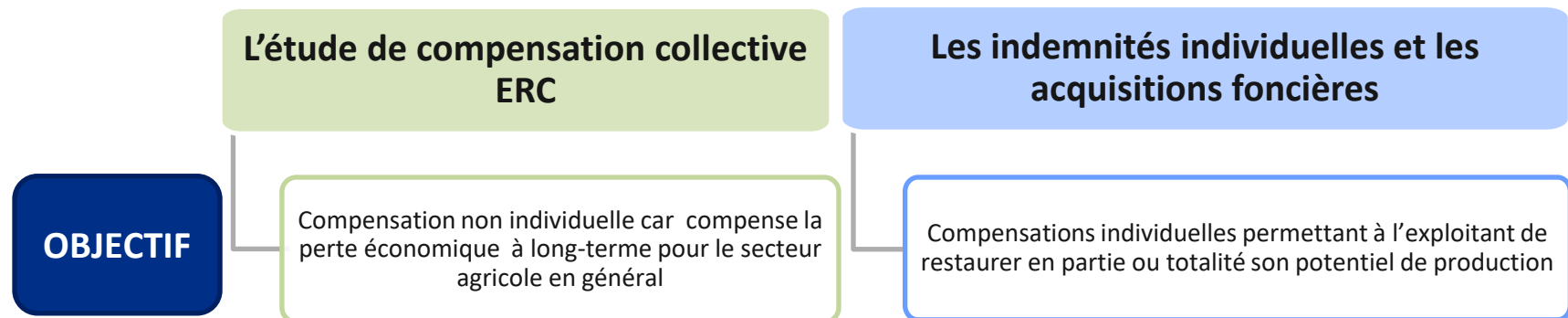
- ▶ Une réflexion sur l'utilisation des délaissés (notamment au niveau des giratoires et sur l'espace entre la voie ferrée et la future infrastructure pour la mise en place des mesures compensatoires et ainsi éviter la double peine sur le foncier agricole

**Les mesures de Réduction prévues ne permettront pas de minimiser suffisamment l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire.  
Il convient désormais de travailler le volet Compensation**



- L'évaluation du préjudice donnera droit à une indemnisation financière et/ou une compensation foncière
- L'indemnisation est destinée au propriétaire pour la perte totale ou partielle de son bien et à l'exploitant pour l'atteinte à son outil de travail selon le cadre défini par le code de l'expropriation

**Des modalités auxquelles s'ajoute l'étude ERC qui prend en considération l'impact du projet sur l'économie agricole et le potentiel de production global définitivement perdu**



# ESTIMATION FINANCIÈRE DE LA PERTE DE POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE



*L'objectif est de quantifier la perte économique générée par le projet sur l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser une méthode qui fait consensus au niveau national, sur la base d'un travail partenarial initial entre la chambre d'agriculture et la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Pays de la Loire.*

- ▶ Ce calcul d'impact se base sur le **nombre d'hectares définitivement soustraits à l'activité agricole** par le projet, directement ou indirectement via par exemple les surfaces de compensations environnementales qui pourraient se faire sur des terres agricoles.
- ▶ Concernant les compensations environnementales, les études techniques sont en cours et seront finalisées au deuxième semestre 2022 ; les impacts environnementaux seront alors connus de manière précise, tout comme les surfaces de compensation correspondantes et leur localisation

**A ce stade des études, la surface d'emprise du projet est estimée à environ 85 ha, incluant les éventuels délaissés mais ne comprenant pas les surfaces de compensations environnementales qui ne sont pas connues**

**Le calcul pourra être réajusté une fois les études techniques finalisées, les emprises définitives du projet déterminées et les mesures de compensation environnementale définies**

# ESTIMATION FINANCIÈRE DE LA PERTE DE POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE

## IMPACT DIRECT ANNUEL

- Surface agricole prélevée de manière définitive : **85 ha estimés**. Répartition des surfaces impactées par système de production des exploitations concernées :

Système d'exploitation RICA (dans la mesure où les exploitations du territoire ont des systèmes d'exploitations complexes car très diversifiées, nous avons fait des moyennes afin de représenter au plus juste le produit brut moyen des exploitations impactées)	Répartition des surfaces agricoles sous emprise par système (en %)	Produit brut agricole par système de production en € par hectare (source RICA-Moyenne HdF 2014-2015)	Produit brut agricole moyen du territoire en € par hectare
Autres grandes cultures	20%	2794	545
Autres GC + Porcs	7%	5450	399
Autres GC + Porcs et volailles de chair	2%	6312	154
Autres GC + Poules pondeuses	2%	5415	132
Autres GC + Polyculture-Elevage	22%	2950	648
Autres GC + Polyculture-Elevage + Maraichage + Volailles de chair	2%	13253	323
Autres GC + Vaches laitières	12%	3329	406
Autres GC + Vaches laitières et bovins viande	15%	3255	476
Autres GC + Vaches laitières et porcs	10%	4922	480
Autres GC + Volailles de chair	2%	5415	132
Autres GC+ Polyculture-Elevage + Maraichage + volailles de chair	2%	10716	261
Autres GC + Polyculture-Elevage + poules pondeuses	2%	4645	113
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	////////////////////////////////////	<b>4 070</b>

- Produit brut standard (PBS) moyen des exploitations par hectare (chiffre d'affaires potentiel par production et/ou système de production) **4 070 €/ha**

### Calcul de l'impact direct annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact direct annuel} &= \\ &\text{Produit brut par hectare} \\ &\times \text{surface impactée} \\ &= 4\,070 \times 85 = 345\,950 \text{ €} \end{aligned}$$



# ESTIMATION FINANCIÈRE DE LA PERTE DE POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE

## IMPACT INDIRECT ANNUEL

Celui-ci est caractérisé par l'impact sur les filières en aval, et s'ajoute à l'impact direct défini précédemment.

Nous passons de l'impact direct à l'impact indirect en multipliant le premier par un ratio de proportionnalité entre le chiffre d'affaires à la production agricole et celui lié à la transformation des industries agroalimentaires (IAA).

### Indicateurs mobilisés

- ▶ Chiffre d'affaires net des IAA (2015)  
15 459 millions d'€ (1)
- ▶ Chiffre d'affaires des productions agricoles régionales (CA moyen 2010-2015 pour lisser la volatilité)  
5 911 millions d'€ (2)
- ▶ Ratio de proportionnalité entre CA agricole et CA IAA (2)/(1) :  
2,6  
*⇒ Pour 1 € de richesse produite par l'agriculture, l'aval en produit 2,6.*
- ▶ Impact direct annuel calculé précédemment 345 950 €

### Calcul de l'impact indirect annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact indirect annuel} &= \text{Impact direct annuel} \times 2,6 \\ &= 345\,950 \times 2,6 = 899\,470 \text{ €} \end{aligned}$$

## IMPACT ANNUEL GLOBAL

- ▶ L'impact global correspond à la somme des impacts directs et indirects.

### Indicateurs mobilisés

- ▶ Impact direct annuel : 345 950 €
- ▶ Impact indirect annuel : 899 470 €

### Calcul de l'impact annuel global

$$\begin{aligned} \text{Impact global} &= \text{Impact direct} + \text{Impact indirect} \\ &= 345\,950 + 899\,470 = 1\,245\,420 \text{ €} \end{aligned}$$



Sources : Ministère de l'Agriculture – Agreste Comptes de l'agriculture 2010-2015 ; Insee – ESANE 2015

# RECONSTITUTION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE DU TERRITOIRE

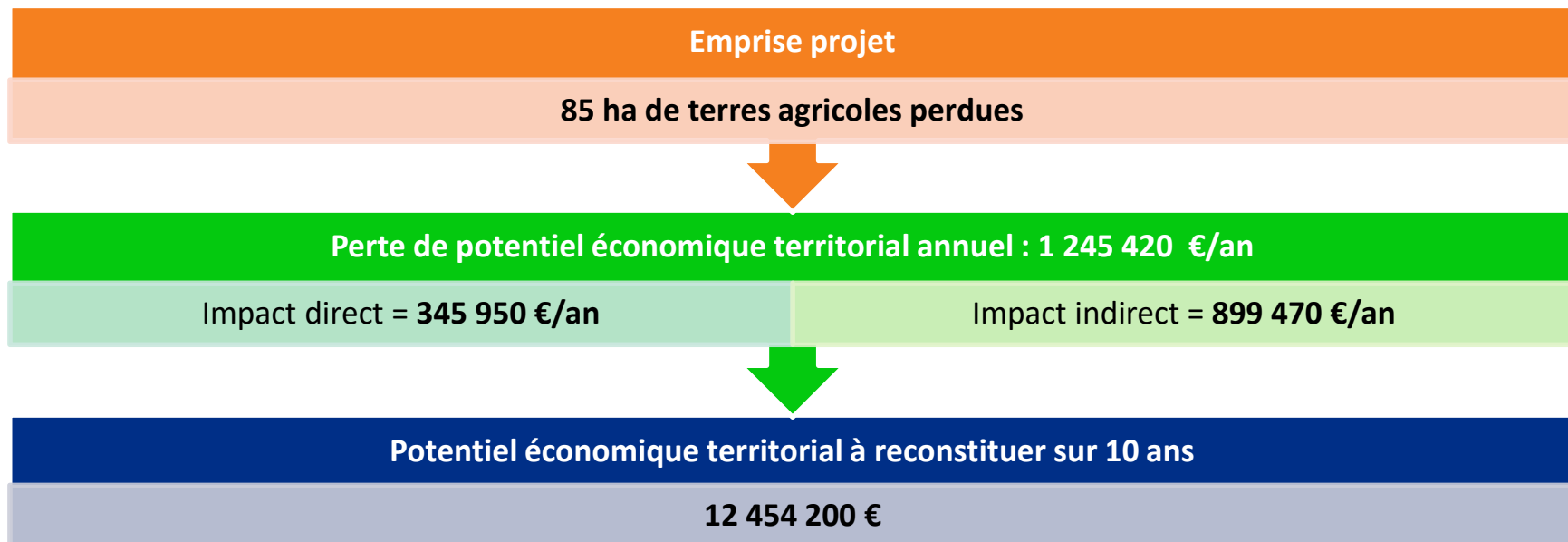
Selon la méthode utilisée et partagée, il est estimé, à partir de recoupements d'observations statistiques et de terrain, qu'une période de 10 ans est nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par le projet, pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement. Dans le cas présent, il est à noter que de nombreux investissements ont été faits par les exploitants impactés.

## Calcul du potentiel économique global à reconstituer

$$\text{Potentiel économique global} = \text{impact global annuel} \times 10 \text{ ans}$$

$$1\,245\,420 \text{ €} \times 10 = 12\,454\,200 \text{ €}$$

- **Récapitulatif**



➤ Pour estimer le montant du fonds de compensation collective à partir du potentiel économique perdu calculé précédemment, il est nécessaire de déterminer le ratio entre le montant investi et la richesse produite induite par cet investissement.

- **Indicateurs mobilisés**

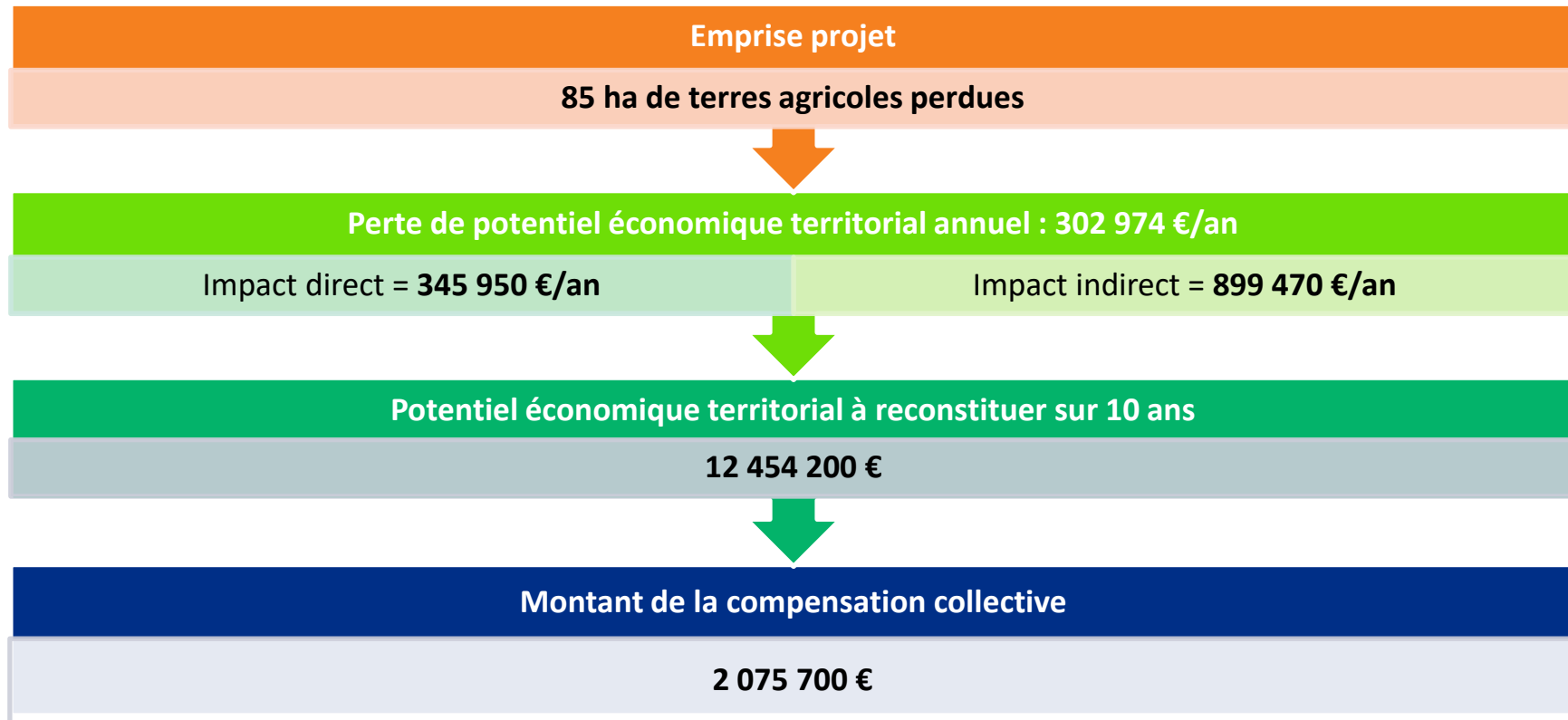
- Potentiel économique à reconstituer sur 10 ans : **12 454 200 €**
- Ratio Investissement / Produit (moyenne sur 10 ans du ration Production de l'exercice/Investissement total des exploitations du Nord-Pas-de-Calais entre 2006-2015) : 6 car il est nécessaire d'investir 1 € pour générer 6 € de produit.

- **Calcul de l'investissement à mobiliser**

$$\text{Montant compensatoire} = \text{Potentiel économique} / 6$$
$$12\,454\,200 \text{ €} / 6$$

$$= 2\,075\,700 \text{ €}$$





## PISTES DE PROJETS COLLECTIFS DE COMPENSATION AGRICOLE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



# UNE ÉMERGENCE CONCERTÉE DE MESURES DE COMPENSATION

## Deux réunions de travail pour faire émerger des pistes de projets collectifs

- Ont été invités les agriculteurs impactés ainsi que des responsables agricoles présents sur le périmètre perturbé
- Une douzaine d'agriculteurs présents à chaque réunion. Il a été également rendu possible pour les agriculteurs qui n'avaient pas pu se déplacer de se manifester a posteriori dans le cas où ils seraient porteurs de projets collectifs
- Un travail d'animation mené sur une demi-journée

## Une animation en 3 temps

- Brève présentation du contexte de l'étude et de l'agriculture du territoire
- Temps de réflexion individuel sur les actions collectives en cours et celles en projet
- Brainstorming collectif afin de mettre en commun les idées de chacun

## Les éléments ci-dessous ont été rappelés afin de guider la réflexion des agriculteurs :

- Compensation collective ≠ compensation individuelle
- Pour les projets : nous n'avons pas la main sur les sujets réglementaires ou liés à la conjoncture
- Les projets doivent avoir une portée collective et prendre place sur le périmètre perturbé
- Un fond = plusieurs projets possibles
- Le fond n'a pas pour objectif de financer 100 % d'un projet : effet levier
- L'ensemble des projets évoqués seront présentés dans le rapport, la CDPENAF émettra un avis sur ceux-ci
- Les pistes conservées devront être creusées et accompagnées jusqu'à l'émergence puis la réalisation

**Les thèmes évoqués ont été regroupés en plusieurs thématiques**





# MESURE 1 : ENGAGER DES RÉFLEXIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'IRRIGATION À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE PERTURBÉ



	IRRIGATION
<b>CONTEXTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un secteur à très bon potentiel agronomique, avec des productions très diversifiées (dont des cultures sous contrats, notamment légumes et pommes de terre)</li> <li>• Un enjeu de sécuriser les rendements et/ou la qualité des produits dans un contexte de changement climatique</li> <li>• Le chantier de la route peut représenter une opportunité pour mettre en place un système de gestion locale de l'eau sans recréer de nouvelles perturbations</li> </ul>
<b>OBJECTIF</b>	<p>Conduire une réflexion à l'échelle du périmètre perturbé afin de trouver des solutions d'irrigation adaptées au territoire. Parties prenantes : agriculteurs du périmètre perturbé, maître d'ouvrage...</p>
<b>DESCRIPTION DU BESOIN</b>	<p><b>Réaliser une étude préalable</b> afin de travailler sur la faisabilité du projet et de déterminer les besoins et les solutions possibles</p> <p><b>Types de travaux envisageables et à étudier</b> : récupération, stockage et utilisation des eaux de drainage, mise en place de bassins...</p> <p><b>Besoins en matériel</b> : achat groupé de systèmes d'irrigation, enrouleurs...</p> <p>Au moment du chantier afin de ne pas créer de nouvelles perturbations</p>
<b>GAIN ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation économique des rendements et de la qualité des cultures existantes</li> <li>• Perspectives de développement de nouvelles cultures</li> <li>• Mutualisation des frais et possibilité de synchroniser les travaux</li> </ul>

# MESURE 2 : CRÉATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES EN COMMUN

## CONTEXTE DU BESOIN ET DU PROJET COLLECTIF

### Des enjeux communs

- Des sites d'exploitation parfois contraints dans leur développement (voisinage, accès difficile, plus de place...)
- Une certaine similitude au niveau des productions en place et des enjeux communs (évolution de la réglementation relative au stockage des pommes de terre, besoin de matériel innovant, recherche de solutions de stockage innovantes...)

## DESCRIPTION

Mise en place d'un ou plusieurs bâtiments de stockage

- Toit photovoltaïque
- Bâtiment pomme de terre spécifique avec frigo, triage et système de thermonébulisateur pour le traitement des pommes de terre
- Atelier
- Possibilité de disposer de box à louer pour y déposer les différentes cultures

## INTERET ECONOMIQUE ET COLLECTIF

Investissement en commun moins couteux

Un gain économique également lié à la pose de panneaux photovoltaïques

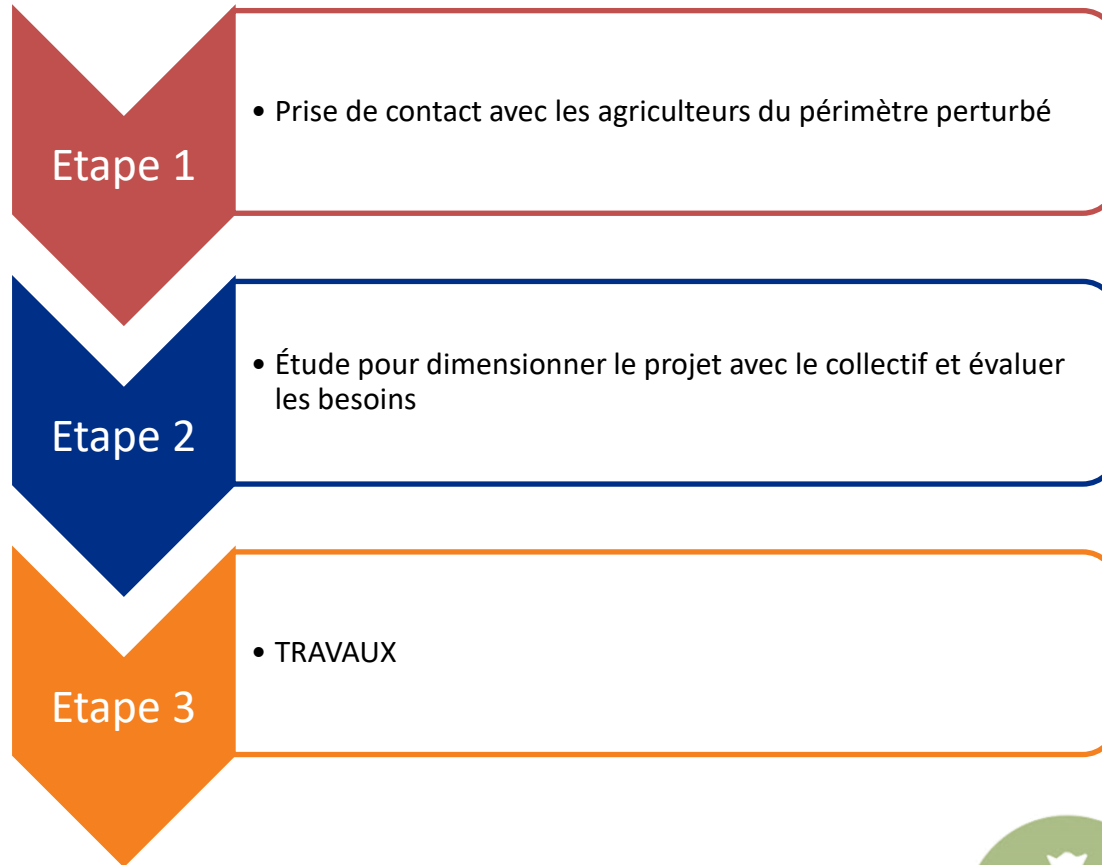


## POINTS DE VIGILANCE



- Des besoins à dimensionner et à chiffrer plus précisément à la mesure du périmètre impacté
- QUID du financement de l'achat de matériel avec de potentiels cofinancements, parfois via des fonds publics (PCAE)
- Trouver du foncier pour accueillir le ou les bâtiments

# MESURE 2 : CRÉATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES EN COMMUN



## DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE



Le cout sera fonction de la taille du bâtiment et des aménagements à prévoir



# MESURE 3 : ACQUISITION DE MATÉRIEL EN COMMUN

## CONTEXTE DU BESOIN ET DU PROJET COLLECTIF

### Des agriculteurs qui présentent des productions très diversifiées

- Un besoin d'outils adaptés aux très nombreuses productions végétales en place, en lien notamment avec l'évolution des réglementations (exemple pommes de terre)
- Une volonté générale d'acquérir de nouveaux outils pour faire évoluer les pratiques agricoles

**Un atout :** une certaine dynamique autour de structures collectives, existantes ou en réflexion, qui pourraient porter l'achat des matériels et déployer leur utilisation

## DESCRIPTION

Matériel agricole permettant des améliorations culturales (quelques exemples cités en réunion) :

- Bineuse mécanique avec caméras
- Broyeur de fanes pour les pommes de terre qui permet de réduire sensiblement le recours aux produits phytos
- Semoir semi-direct (pour les betteraves, pois, haricots)



## INTERET ECONOMIQUE ET COLLECTIF

Une amélioration des techniques d'exploitation, avec en ligne de mire la préservation de la vie du sol et la réduction, voire la suppression des intrants => des actions qui permettront à terme des gains économiques, avec la limitation d'achat d'intrants avec le développement de l'agriculture de précision

## POINTS DE VIGILANCE

- Des besoins à dimensionner et à chiffrer plus précisément à la mesure du périmètre impacté
- QUID du financement de l'achat de matériel avec de potentiels cofinancements, parfois via des fonds publics (PCAE)
- Une organisation à trouver au sein des structures associatives pour permettre une utilisation du matériel par le plus grand nombre



# MESURE 3 : ACQUISITION DE MATÉRIEL EN COMMUN

## Etape 1

- Reprise de contact avec les agriculteurs du périmètre impacté

## Etape 2

- Étude pour mesurer les besoins en matériel

## Etape 3

- Achat et mise en circulation



### DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE

Exemple de couts en fonction des matériels évoqués, donnés à titre indicatif :

- Bineuse mécanique ≈ 50 000 €
- Semoir : entre 20 et 120 K €

### Exemple de matériels

Semoir



Bineuse mécanique en action dans un champ de betteraves

# MESURE 4 : DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS AGRICOLES

## DESCRIPTION

Entamer une réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques

- Autoconsommation collective : plusieurs agriculteurs produisent pour 1 ou plusieurs consommateurs
- Bâtiment collectif supportant des panneaux solaires en revente totale à ENEDIS ou en autoconsommation en réponse à des besoins (ex : process)



## INTERET ECONOMIQUE ET COLLECTIF

La plus value économique va dépendre de la puissance générée et du prix de rachat de l'énergie produite

*Exemple : Pour un projet produisant 100 kWc => 75 000 à 80 000 euros d'investissement*

*100 000 kWh/an sont produits en moyenne et rachetés à environ 10,90 c€/kWh, soit environ 11 à 12 000 de chiffre d'affaires générés. Sur 20 ans (fin de l'obligation d'achat EDF initiale), génération d'une trésorerie cumulée d'environ 80 000 euros brut. ATTENTION chiffre prenant en compte un raccordement Enedis moyen (prix variable en fonction de la distance et de la capacité du transformateur)*

- Groupement d'achats via la société pour le matériel
- Valorisation d'une surface de toiture conséquente

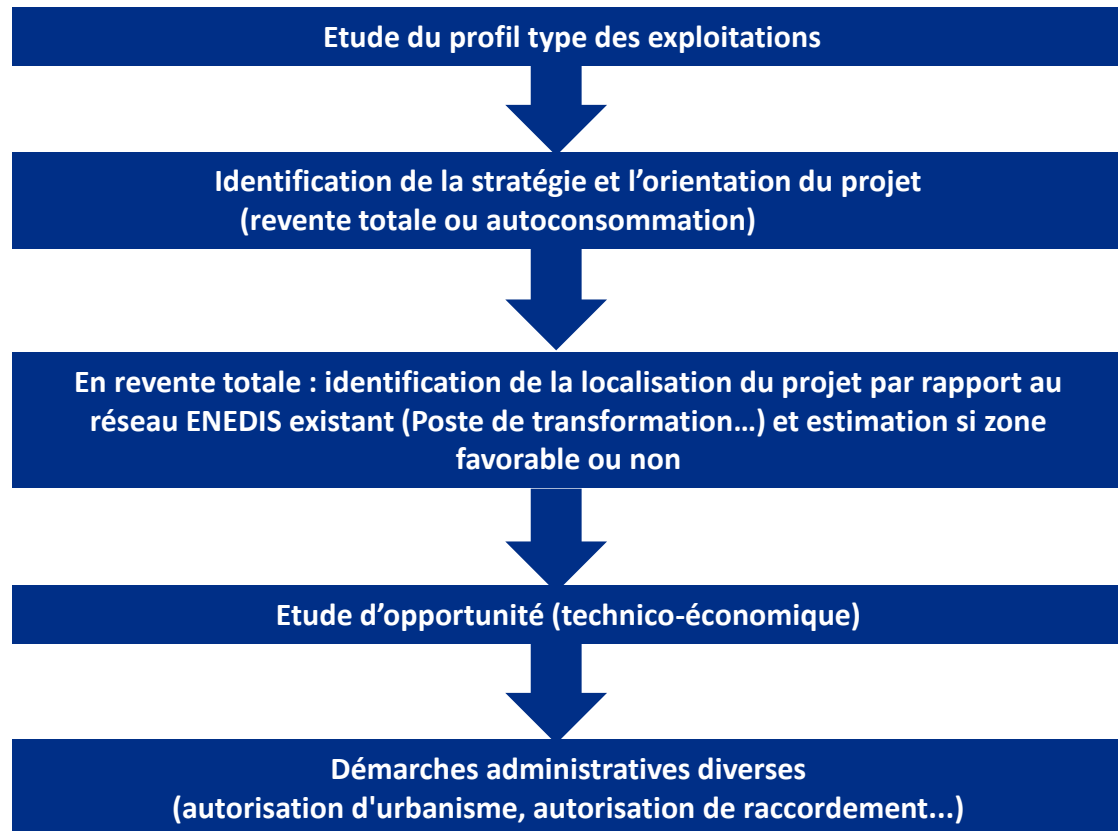
## QUELLE STRUCTURE COLLECTIVE ?

En fonction du type de projet, la structure collective peut être variable :

- CUMA avec projet de revente totale collectif
- Coopérative avec bâtiment et besoins électriques permettant de raisonner un projet en autoconsommation (stockage à froid ; process de transformation ; ...)
- Autoconsommation collective ...



# MESURE 4 : DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS AGRICOLES



## ORDRE DE GRANDEUR DE L'INVESTISSEMENT

### Cout d'un bâtiment commun avec système photovoltaïque

- Dépend de la puissance : plus la surface est grande, plus le prix d'achat unitaire est bas
- Sachant qu'il faut entre 6 et 7 m<sup>2</sup> de panneaux pour un kWc :
  - 250m<sup>2</sup> toiture : 1000 euros du Kw crête
  - 600 m<sup>2</sup> (100 kw crête) : 600 à 800 euros le kw crête

## DÉPENSES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE

- Etudes profils exploitants / localisation
- Frais de raccordement si revente totale
- Achat de panneaux pour bâtiment commun avec utilisation stockage, séchage....

# AUTRES PISTES EVOQUÉES

- Recherche de valeur ajoutée en développant de nouvelles filières, type houblon, atelier de volaille plein air => un angle collectif plus difficile à trouver
- Réflexions sur la mise en place d'une unité de méthanisation
- Travailler sur le développement d'outils de transformation et/ou de commercialisation

**Le choix a été fait de concerter en premier lieu les exploitants agricoles du périmètre perturbé dans l'optique que les projets collectifs puissent en premier lieu bénéficier à la production primaire**

**Cette concertation sera élargie dans un second temps à d'autres acteurs (territoire, agroalimentaire...), en fonction des besoins exprimés par les exploitants**

# MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



## Organisation

Voie contractuelle via une convention tripartite

Consignation du fond à la Caisse des Dépôts et Consignation



## Parties prenantes



## Fonctionnement

### Pilotage (Elus) Rôle

- ▶ Validation des actions à financer
- ▶ Priorisation des projets

### Technique (Services) Rôle

- ▶ Analyse technique, financière et juridique des dossiers
- ▶ Donne son avis sur l'éligibilité du projet



## Suivi/Communication

Diffusion du compte rendu de chaque COPIL à la CDPENAF





SERVICE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ÉTUDES

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS